

RAPPORT D'ACTIVITÉ



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

Avant-Propos	8
L'Ardhis en chiffres	10
VIE DE L'ASSOCIATION	13
Fonctionnement de l'association	14
Les instances dirigeantes élues	14
La structuration en pôles	17
Les référent·e·s Charte	18
Les bénévoles	19
Recrutement des bénévoles :	
une réponse citoyenne face à l'hostilité des discours politiques	19
Les bénévoles du pôle Asile	20
Les bénévoles du pôle Couples.....	23
Les bénévoles non-accompagnant·e·s	23
Les salarié·e·s, stagiaires, volontaire, et la gestion administrative	24
Les outils internes de communication	25
Les groupes WhatsApp et les courriels	25
Le Tout sur Tout et le drive commun.....	25
Limites actuelles et ambitions	26
Les lieux de l'Ardhis.....	26
L'espace Hittorff de la Mairie d'arrondissement, Paris 10 ^e	26
Le siège, 18 rue Chevreau, Paris 20 ^e	26
La Bulle, 22 rue Malher, Paris 4 ^e	27
L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGER·E·S DE L'ARDHIS	29
La permanence d'accueil du pôle Asile	30
Les différentes formes de l'accompagnement au pôle Asile	32
L'accompagnement individualisé.....	32

Les ateliers collectifs.....	33
Les coachings ponctuels : un équilibre fragile face à l'urgence	42
L'accompagnement des demandeur·se·s d'asile placé·e·s en procédure Dublin	43

Les activités de sociabilité, facteur d'équilibre et d'émancipation.....	45
Activités culturelles, sorties et visites	45
Cours de français.....	48
La participation des membres de l'association	51

LE PROFIL DES USAGER·E·S55

Profil des personnes accompagnées individuellement par le pôle Asile 56

Situation administrative des demandeur·se·s d'asile à leur arrivée à l'Ardis.....	56
Étapes de la procédure auxquelles le pôle Asile initie un accompagnement individualisé	58
Situation géographique des personnes accompagnées individuellement par le pôle Asile.....	60
Genre des personnes accompagnées individuellement	61
Âge des personnes accompagnées individuellement.....	62

Origine géographique des personnes accompagnées in- dividuellement par le pôle Asile 64

Europe centrale et de l'Est	64
Asie centrale	65
Asie de l'Est et du Sud-Est	67
Amériques	69
Asie de l'Ouest.....	71
Afrique du Nord.....	72
Afrique subsaharienne	72
Des limites statistiques ?	77

Les usager·e·s du pôle Couples 80

Une activité en progression par rapport à 2024	80
Nationalité et origine géographique des bénéficiaires.....	80

PÔLE FORMATION	87
La formation des bénévoles de l'Ardhis	88
Comprendre la procédure d'asile, les publics trans et les risques liés aux violences sexuelles	88
La formation par la pratique	89
L'offre de formation externe	90
Nécessités et besoins identifiés	90
Volontarisme et résistances	92
Perspectives	93
PÔLE SANTÉ ET SOCIAL	95
L'accompagnement à la santé	96
Accès aux soins	96
Actions de prévention en santé sexuelle	96
Prise en charge de la santé psychique	98
Problématiques sociales	100
L'accompagnement social au sein de l'association	102
Les missions de la coordinatrice sociale à l'Ardhis.....	103
Des dysfonctionnements qui pèsent sur l'accès aux droits des personnes accompagnées.....	106
PLAIDOYER ET REVENDICATIONS	109
Les réseaux de l'Ardhis	110
Relations avec les institutions	112
Échanges avec la CNDA et garantie d'un recours effectif.....	112
Pacte européen Migration et Asile, quelles perspectives ?	113
Projet européen Pact4Pride	114
Problématiques rencontrées par les couples binationaux LGBTI+	115

Difficultés d'obtention des visas en vue du mariage	115
Officines privées.....	116
Réunification familiale.....	116
Menace sur la liberté matrimoniale.....	116
Rétention et expulsions	117
La visibilité de l'association.....	118
Les outils de communication et les réseaux sociaux	118
Médiatisation, interventions et invitations à des événements	119
Revendications	124
RAPPORT FINANCIER	131
Fait marquants 2025	132
Produits d'exploitation	134
Subventions publiques	134
Subventions privées.....	135
Dons particuliers	135
Prestations de formation.....	135
Cotisations et adhésions.....	135
Charges d'exploitation	136
Pour les achats et charges externes	137
Pour les salaires et cotisations sociales	137
Pour les autres charges.....	137
Pour les amortissements	137
Pour les provisions pour pertes et charges.....	137
Flux de trésorerie	138
Contributions volontaires	138
Annexes au rapport financier	139
Remerciements.....	141

AVANT-PROPOS

L'ANNÉE 2025 S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE DE DURCISSEMENT DES POLITIQUES MIGRATOIRES et de fragilisation accrue des droits des personnes exilées, en France comme en Europe. L'entrée en vigueur prochaine du Pacte européen sur la migration et l'asile, les évolutions politiques nationales et les tensions croissantes autour de l'accès au séjour dessinent un environnement de plus en plus contraint, dont les effets se font déjà sentir dans les parcours des personnes accompagnées par l'Ardhis.

Ce durcissement s'inscrit dans un contexte international marqué par des évolutions préoccupantes. Alors que les frontières européennes se ferment, les législations LGBTIphobes se renforcent dans plusieurs pays, notamment en Afrique – comme au Sénégal, mais aussi au Mali, au Burkina Faso ou au Niger. Ce continent demeure majoritairement représenté parmi les personnes accompagnées par l'Ardhis. Mais l'année est aussi marquée par le recul spectaculaire des droits des personnes LGBTI+, et en particulier des personnes trans, aux États-Unis.

Dans ce contexte, l'Ardhis a connu en 2025 une augmentation continue des sollicitations, avec une hausse de près de 20 %. L'association a cherché à y répondre en adaptant ses modalités d'action : consolidation de ses lieux d'accueil, poursuite de la professionnalisation qui se heurte à la difficulté de pérenniser une coordination du pôle Asile, et développement d'outils collectifs d'accompagnement. Les ateliers, y compris organisés par nationalité, se sont renforcés, tout en maintenant un accompagnement individualisé, qui constitue le cœur de l'expertise de l'association.

L'Ardhis a également poursuivi ses actions de plaidoyer, notamment auprès de la Cour nationale du droit d'asile, ainsi que ses activités de formation, contribuant à faire évoluer les pratiques et multiplier son impact auprès de ses publics.

Ce rapport d'activité rend compte de ces actions, mais aussi des constats de terrain qui les fondent. Pour la première fois, il s'accompagne de la publication des données statistiques, qui constituent aujourd'hui la seule base de connaissance disponible en France sur l'asile au motif de l'orientation sexuelle et identité de genre. Il témoigne de l'engagement des bénévoles, des salariées et des membres de l'association, qui font vivre, au quotidien, un projet associatif fondé sur la solidarité et la défense des droits.

Paris, le 9 avril 2026

Aude Rieu, présidente

L'ARDHIS EN CHIFFRES



Depuis 2005, **plus de 7 000 demandeur-se-s d'asile** accompagné-e-s individuellement par l'Ardhis (**333 cette année**).

Près de **1700 personnes** reçues dans **29 permanences** d'accueil tout au long de 2025.

94 ateliers organisés en 2025 pour aider les demandeur-se-s d'asile à mieux comprendre les attentes des institutions de l'asile.

Environ **80 % d'hommes cis**, **18 % de femmes cis**, **2 % de femmes trans**, **0,3 % de personnes non binaires** suivi-e-s en 2025.

Les demandeur-se-s d'asile accompagné-e-s par l'Ardhis en 2025 sont originaires de **47 pays différents**.

En 2025, l'âge moyen des demandeur-se-s d'asile est de **30 ans** et **89 % ont moins de 40 ans**.

114 couples ont été reçus par le pôle Couples de l'Ardhis en premier entretien en 2025.

29 % des couples cherchent une solution pour une **régularisation**, **23 %** pour une **entrée** sur le territoire, **20 %** pour un **mariage** et **18 %** pour un **Pacs**.

67 % des couples sont des couples **gays** et **86 %** des couples **cisgenres**.

En 2025, le pays d'origine le plus représenté au pôle Couples est l'**Algérie**, suivi du **Maroc** et de la **Tunisie**.

Au pôle Couples, **35 %** des personnes viennent de pays d'**Afrique du Nord**, **32 %** de pays d'**Afrique subsaharienne** et **15 %** d'**Asie**.



46 bénévoles de l'Ardhis ont suivi au moins une **formation** en 2025, et plus de **70** ont assisté à nos **sessions thématiques**.

Des bénévoles également investis dans des actions de formation et d'animation.

Plus de **40 bénévoles** d'autres associations LGBTI+ et plus de **300 travailleur-se-s sociaux-ales formé-e-s** par l'Ardhis en 2025.

40 ateliers de **médiation thérapeutique** organisés par l'équipe de psychologues.

Près de **450 demandeur-se-s d'asile** ont bénéficié d'une **action de dépistage** avec notre partenaire Aremedia.



Un budget 2025 de **265 361 €** (en **baisse de 12 %** par rapport à 2024).

Des **prestations de formation** qui ont permis à l'Ardhis d'engranger plus de **53 000 euros**.

Des ressources diversifiées qui proviennent à hauteur de **38 %** de **fonds publics** ; à **28 %** de **prestations** ; à **27 %** de **dons de particuliers ou d'entreprises** ; à **7 %** des **cotisations**.

VIE DE L'ASSOCIATION

Depuis sa création, l'Ardhis s'appuie sur l'engagement constant de bénévoles qui ont largement contribué à construire et développer l'association.

Depuis quatre ans, une professionnalisation progressive, à travers des recrutements dans les domaines de la formation, de la psychologie et de l'accompagnement social, a permis de renforcer la qualité de l'accompagnement proposé.

Ces postes ont, encore cette année, amélioré le soutien apporté aux personnes accueillies, même si leur pérennisation demeure incertaine dans un contexte politique et financier instable.



FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Les instances dirigeantes élues

Le conseil d'administration

Le fonctionnement de l'Ardhis est encadré par un conseil d'administration renouvelé chaque année, et dont les membres sont élu-e-s lors de l'assemblée générale par les adhérent-e-s présent-e-s ou ayant confié un pouvoir à un tiers.

Historiquement, le conseil d'administration de l'Ardhis est porteur de nombreuses missions, parmi lesquelles :

- le recrutement et l'encadrement des salarié-e-s,
- l'appui aux missions des différents pôles,
- l'élaboration du plaidoyer,
- la recherche de financements,
- les dépenses,
- la définition de la politique de communication et de partenariats,
- la priorisation des actions...

ADHÉRENT·E-S DE L'ASSOCIATION PRÉSENT·E-S À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

élisent

CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 1^{er} janvier 2026)

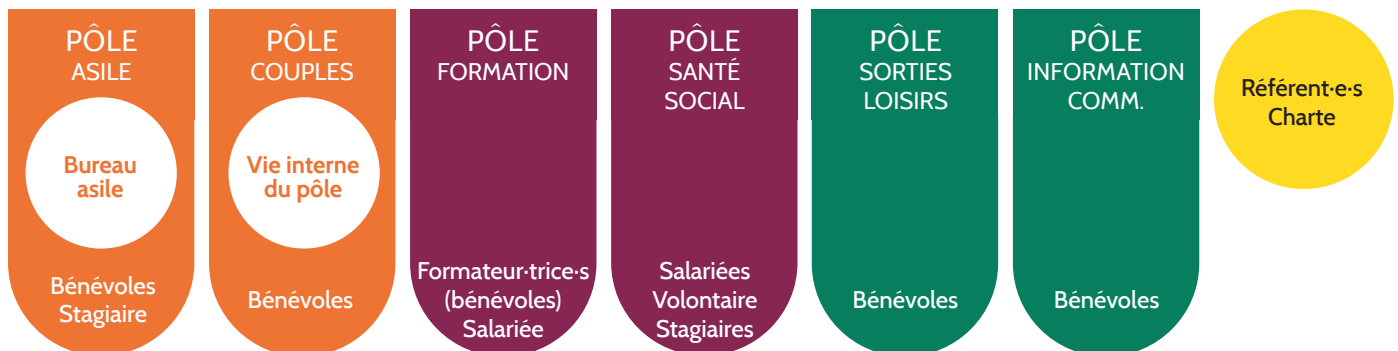
Stéphane Bribard • Alhousseène Camara • Camille Campos Fragoso • Laurent Douarre • Pascal Humbert • Vassiriki Aboubacar Kamara • Issa Dembe Kebe • Teddy Christel Nseke • Thierry Moulin Beaulieu • Philippe Neyer • Xavier Ouzounian • Emeline Raude • Aude Rieu • Laura Sage • N'Ma Toure • Jacques Vareilles

élisent

BUREAU DE L'ASSOCIATION (au 1^{er} janvier 2026)

Présidente : Aude Rieu • Vice-président : Thierry Moulin Beaulieu •
Secrétaire général : Philippe Neyer • Trésorier : Pascal Humbert

supervisent



Le 13 avril 2025, 345 votant·e-s à l'assemblée générale ont élu un nouveau conseil d'administration, composé de dix-huit membres, parmi lesquels cinq femmes, soit une proportion stable par rapport à l'année précédente. Le conseil comptait également en son sein six personnes réfugiées, soit une proportion plus importante que l'année précédente (30 % contre 24 %). Deux membres du bureau (et donc du conseil d'administration) ont démissionné au cours de l'année.

Le conseil d'administration s'est réuni à huit reprises en 2025-2026 (dont deux séances extraordinaires consacrées à la Bulle), le plus souvent en présentiel, mais avec la possibilité d'y participer en visioconférence. Outre les procès-verbaux réglementaires, ces réunions ont fait l'objet de comptes rendus diffusés à tou-te-s les bénévoles.

Le bureau de l'association

À l'issue de l'assemblée générale du 13 avril 2025, le nouveau conseil d'administration s'est réuni et a procédé à l'élection de deux coprésident·e-s, d'un trésorier, ainsi que d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint. Ce dernier poste, nouveau par rapport à l'année précédente, visait à soutenir le secrétaire général dans la diffusion des informations auprès des bénévoles, ainsi que la gestion des canaux de communication.

Deux départs ont affecté le bureau de l'association en 2025 suite à des conflits : le coprésident en août, puis le secrétaire adjoint en octobre (voir encadré page suivante).

MÉDIATION

De juin 2025 à février 2026, le conseil d'administration de l'Ardhis a engagé un travail d'accompagnement externe en matière de médiation et de gestion des conflits, confié à Marianne Ralu, formatrice et médiatrice. Cette démarche s'inscrivait dans un contexte marqué par des tensions internes et par plusieurs départs du bureau et du conseil d'administration, qui ont conduit l'association à souhaiter prendre un temps de réflexion sur ses modes de fonctionnement collectifs. Une rencontre avec la médiatrice a eu lieu le 12 juin. Par la suite, onze entretiens individuels ont été réalisés avec des membres du conseil d'administration à partir d'octobre.

Les premiers constats ont fait apparaître un climat marqué par une certaine fatigue liée aux tensions internes et à la charge de travail. Les réactions à ce sujet sont contrastées : certaines personnes expriment un sentiment de désengagement ou des interrogations sur leur maintien dans l'association, tandis que d'autres considèrent ces tensions comme des phases normales dans la vie d'un collectif bénévole. La culture relationnelle apparaît très orientée vers l'opérationnel et la réalisation des missions de l'association, avec relativement peu d'espaces consacrés aux relations interpersonnelles. La prise de décision se faisait plutôt par consensus, mais cette culture a été mise à l'épreuve par l'arrivée de nouvelles personnes et par l'intensification des enjeux internes et politiques.

L'analyse met en évidence plusieurs sujets de tension ou de fragilisation du collectif. Le premier concerne l'engagement bénévole et le risque d'épuisement, lié à la difficulté de poser des limites entre bénévolat, vie professionnelle et vie personnelle. La gestion constante des urgences liées au droit d'asile et au séjour peut également freiner la créativité et la capacité de prendre du recul stratégique. Des écarts dans la compréhension des enjeux financiers

compliquent par ailleurs la prise de décision collective.

D'autres tensions concernent la gestion des désaccords et la transparence des conflits. L'absence d'outils formalisés pour traiter les tensions internes peut favoriser les malentendus et les interprétations divergentes. Par ailleurs, la diversité des sensibilités politiques au sein du conseil d'administration peut être une richesse, mais elle nécessite de clarifier un socle commun de valeurs et d'orientations pour l'association, notamment sur certains débats contemporains. La réflexion porte également sur la posture d'aide des bénévoles, afin d'éviter les rapports de pouvoir ou la reproduction de biais discriminatoires, notamment racistes, sexistes ou transphobes. Enfin, plusieurs enjeux organisationnels apparaissent : mieux inclure les personnes étrangères LGBTQI+ dans la coconstruction de l'association, renforcer le recrutement et la fidélisation des bénévoles, et structurer des mécanismes de régulation des conflits et des désaccords.

Pour répondre à ces défis, la médiatrice a proposé un accompagnement autour de trois ateliers collectifs et plusieurs médiations interpersonnelles. Les ateliers proposés portaient sur le rapport entre les orientations politiques collectives de l'association et les opinions politiques individuelles de ses membres, sur la posture d'aide et l'engagement bénévole, ainsi que sur l'élaboration d'outils de régulation et de gestion des conflits.

Cet accompagnement est apparu trop ambitieux par rapport au temps que les membres du conseil d'administration étaient prêt-e-s à y consacrer et trop proche de la fin du mandat. Une réunion a eu lieu en février avec sept membres ou ex-membres du conseil d'administration. Les personnes présentes sont revenues sur les différents conflits traversés par l'association et les raisons des deux départs. ■

La structuration en pôles

Présentation des différents pôles

La structuration de l'activité de l'Ardhis en pôle Asile et pôle Couples s'est opérée en 2009 pour mieux coordonner l'augmentation importante du nombre de demandeur-se-s d'asile. Au cours des années qui ont suivi, des tentatives de structurer en pôles d'autres missions de l'Ardhis ont été menées, avec plus ou moins de bonheur quant à leur pérennité.

Un troisième pôle, le pôle Formation, a été créé en 2019 dans le cadre de la mise en place de notre activité de formation, bientôt suivi d'un pôle Santé-social où prennent place les activités de nos salarié-e-s intervenant-e-s sociaux-ales et psychologues. Chacun de ces pôles a été piloté par un ou plusieurs membres du conseil d'administration. Depuis cette année, le pôle Formation, jusqu'à exclusivement dédié aux formations externes proposées dans le cadre de nos prestations, inclut désormais l'élaboration des contenus des formations internes, ainsi que l'organisation des formations et des réunions bénévoles thématiques.

En 2024, deux autres pôles ont émergé à titre expérimental, le pôle Sorties et activités de loisirs ainsi que le pôle Communication et Information. En 2025, seul le pôle Sorties et activités de loisirs a été réellement actif.

Compte tenu du nombre très important de missions, de bénévoles mobilisé-e-s et de publics concernés, les pôles Asile et Couples sont, chacun, pilotés par un ensemble de bénévoles expérimenté-e-s rassemblé-e-s respectivement en un bureau Asile pour le pôle du même nom et Vie interne du pôle pour le pôle Couples.

L'animation du pôle Asile

Les missions du bureau Asile sont les suivantes :

- Proposer des stratégies et les lignes directrices à adopter dans les relations de l'association avec la préfecture, l'Ofii, l'Ofpra, la CNDA, la Spada et toute autre entité à laquelle l'utilisateur peut être confronté-e au cours de son parcours de demandeur-se d'asile ou de réfugié-e.
- Identifier les évolutions de la loi et des pratiques, les points d'actualité et les travaux nécessaires.
- Organiser les modalités d'accueil des usager-e-s, coordonner les permanences d'accueil.
- Organiser les sessions de préparation collectives.
- Organiser le parcours individuel de formation des bénévoles.
- Animer le groupe des bénévoles, assurer la transmission des connaissances et bonnes pratiques.
- Accepter une offre de bénévolat, après le temps d'observation, ou décliner une proposition de bénévolat.
- Fixer le degré d'autonomie de tout-e bénévole accompagnant-e.

Après une année 2024 atone, le bureau Asile s'est réuni à six reprises en 2025-2026. Son action a été rendue nécessaire par le départ de la salariée chargée de la coordination des actions du pôle. Les réunions ont principalement porté sur l'organisation des permanences d'accueil, l'analyse des remontées d'information de l'équipe chargée du recrutement, les réponses à donner à certaines sollicitations (réexamens, attestations, ateliers en langue), les obligations de formation des bénévoles, ou encore les signalements des questions problématiques à l'Ofpra et

CNDA. Elles ont donné lieu à des comptes rendus diffusés à l'ensemble des bénévoles du pôle Asile.

L'animation du pôle Couples : la Vie interne du pôle

Les bénévoles du pôle Couples organisent l'activité quotidienne du pôle, notamment à travers des réunions mensuelles spécifiques dites « Vie interne du pôle ». Ces temps permettent de discuter des modalités d'organisation des permanences mensuelles, de la mobilisation bénévole, de la formation, de la préparation de l'action politique, etc.

Le nombre de bénévoles du pôle permet de prendre des décisions sur ces sujets de manière collégiale. Par ailleurs, des groupes de bénévoles s'impliquent en parallèle sur des projets spécifiques et se répartissent les tâches de coordination de l'activité du pôle ou de réponse aux sollicitations par mail.

Grâce à l'implication d'une stagiaire encadrée par un bénévole, la refonte du guide juridique servant d'appui aux bénévoles lors des entretiens a pu être mise en œuvre. Lors des entretiens, les bénévoles disposent désormais d'un outil mis à jour, répertoriant les règles applicables dans les différentes situations auxquelles les bénéficiaires sollicitent leur aide (entrée sur le territoire, séjour régulier, etc.).

Enfin, un pôle d'expertise juridique destiné à soutenir les bénévoles et à l'organisation de formations a été mis en place au cours de l'année 2025.

Les référent·e·s Charte

Rappelons que, depuis 2021, l'Ardhis est engagée dans une démarche active de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

(VSS) en affichant des objectifs de prévention de ces violences, de réponses adaptées aux situations rencontrées et de sensibilisation du public accueilli. L'association réaffirme son refus de voir de telles violences en son sein, surtout quand il peut s'agir de violences envers un public souvent vulnérable et dont les parcours en sont marqués.

Dans la continuité des démarches engagées depuis les mandatures précédentes, le conseil d'administration a donc poursuivi ses actions de lutte contre les VSS en 2025.

Une Charte des bénévoles a été écrite en 2018, modifiée en 2022, qui permet aux bénévoles de partager un même niveau d'information quant aux exigences éthiques. En cas de signalement, la ou les référent·e·s Charte sont saisi·e·s en priorité.

Enfin, une attention toute particulière a été portée à la sensibilisation lors du recrutement des nouveaux·elles bénévoles, une mise en situation étant proposée afin d'évaluer le type de réponse apportée par le·a candidat·e au bénévolat. ■



LES BÉNÉVOLES

Recrutement des bénévoles : une réponse citoyenne face à l'hostilité des discours politiques

Le processus de recrutement et d'intégration des nouveaux-elles bénévoles, entièrement repensé et relancé en septembre 2023, a atteint une phase de maturité au cours de l'année 2025. Malgré un contexte interne marqué par la perte du poste de coordination, l'association a su maintenir la continuité de ses activités grâce à une mobilisation renouvelée de l'équipe. Ce relais, assuré notamment par des bénévoles arrivés-e-s en 2024 et désormais investi-e-s dans l'organisation, souligne la pertinence et la solidité de notre parcours d'accueil. La pérennité de l'engagement d'une vingtaine de nouveaux-elle-s bénévoles, toujours actif-ve-s en décembre 2025, confirme que les outils et le cadre mis en place répondent aux attentes des citoyen-ne-s souhaitant s'investir durablement.

L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte institutionnel et politique parti-

culièrement dense pour les droits des personnes exilées et LGBTI+. Les débats parlementaires, notamment autour de l'aide médicale d'État (AME) ou des propositions de loi visant à limiter l'accès aux soins d'affirmation de genre, ont fortement marqué l'actualité. Ce climat, documenté par des partenaires comme SOS Homophobie qui relève une recrudescence des infractions anti-LGBTI, agit comme un catalyseur pour l'engagement : lors des entretiens individuels, les candidat-e-s ont fréquemment fait écho à ce discours public pour justifier leur volonté d'agir. Rejoindre l'Ardhis apparaît ainsi comme une réponse concrète aux enjeux de solidarité et de défense des droits fondamentaux.

Cette dynamique se traduit par un flux constant de sollicitations, avec plus d'une centaine de candidatures reçues. Pour transformer cet élan en une collaboration structurée et sécurisée, l'Ardhis maintient un protocole rigoureux.

En septembre 2025, la réunion d'information à la Bulle a réuni une cinquantaine de personnes pour une présentation croisée entre bénévoles et personnes concernées, illustrant l'impact direct de notre action.

Les trente entretiens individuels qui ont suivi ont permis de consolider le cadre de la relation d'aide. Ces échanges sont essentiels pour réaffirmer les valeurs de l'association, le caractère gratuit de l'accompagnement et pour aborder les outils de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), thématique qui fait par ailleurs l'objet d'une formation obligatoire pour l'ensemble des recrues.

En comparant nos données avec les tendances de France Bénévolat, l'Ardhis présente des spécificités qui nourrissent nos réflexions. Alors que le panorama national tend vers une parité de genre et un dy-

namisme des seniors, notre association affiche une majorité de bénévoles en activité professionnelle et une surreprésentation masculine (66 % d'hommes contre 34 % de femmes).

Ces constats nous amènent à envisager l'opportunité de mener une étude interne pour mieux comprendre les modes d'engagement au sein de l'équipe. Une telle réflexion permettrait d'analyser les motivations et les freins à l'implication, d'explorer les disparités de genre et, surtout, de renforcer notre attention au bien-être et à la convivialité. Il s'agirait d'un levier précieux pour veiller à l'équilibre des missions et prévenir les situations de surmenage, afin que l'Ardhis demeure un espace d'engagement aussi solide que protecteur pour celles et ceux qui l'animent.

Les bénévoles du pôle Asile

Depuis 2005, plus de 200 bénévoles ont œuvré ou œuvrent au pôle Asile, avec un investissement variable, certain·e·s demeurant quelques mois, d'autres de nombreuses années.

Le renouvellement bénévole est en effet important. Il peut s'expliquer par les évolutions des situations personnelles et professionnelles des bénévoles, mais aussi et peut-être surtout par la charge de travail et par la pression émotionnelle qui pèsent sur des bénévoles confronté·e·s à des situations individuelles douloureuses, dans un contexte d'hostilité politique et de dysfonctionnement quasi généralisé des administrations et des institutions.

En février 2026, environ 68 bénévoles se sont montré·e·s actif·ve·s au pôle Asile, parmi lequel·le·s des bénévoles accompagnant·e·s (dans les démarches d'asile ou sociales) et non-accompagnant·e·s (sur les cours de français ou activités conviviales notamment).

Les actions des bénévoles du pôle Asile peuvent prendre de multiples formes :

- un soutien individuel ponctuel lors d'une étape importante de la procédure d'asile (rédaction de récit, séances de préparation à l'entretien Ofpra, accompagnement à l'entretien Ofpra, rédaction de mémoires complémentaires pour la CNDA, accompagnement aux audiences),
- un accompagnement individualisé plus « traditionnel », un·e ou deux bénévoles accompagnant un·e demandeur·se d'asile tout au long de sa procédure,
- un soutien au collectif lors de l'accueil des demandeur·se·s d'asile (permanences d'accueil, ateliers, temps conviviaux...), lors de l'organisation de temps militants (manifestations, sessions d'informations collectives...) ou encore à travers d'autres tâches telles que l'encadrement des salariées, le recrutement des bénévoles, le mécénat et la recherche de financements, les actions de plaidoyer et de sensibilisation...

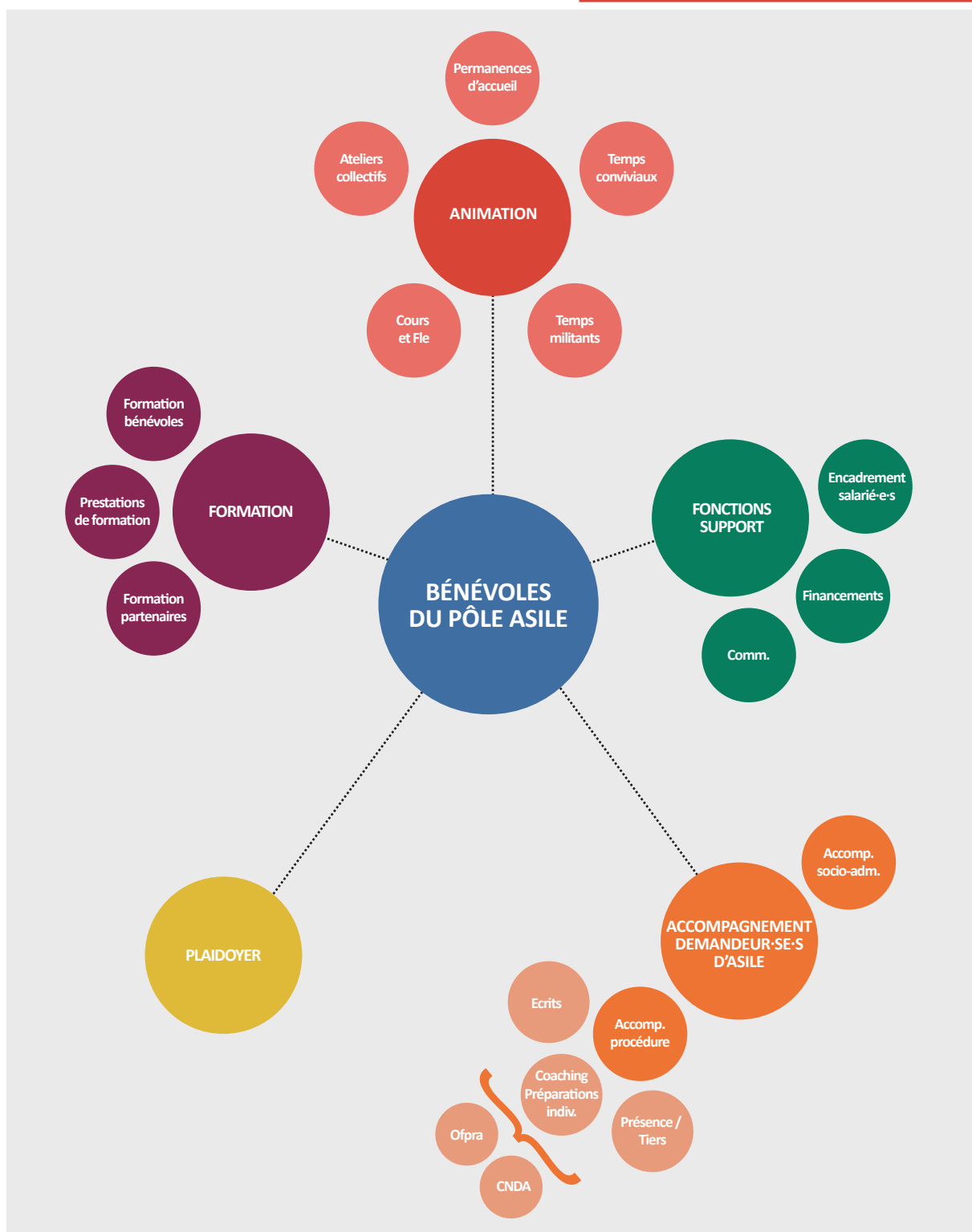
En 2025, 33 bénévoles (en voie d'autonomisation, autonomes ou expert·e·s), ont accompagné, seul·e·s ou en binôme, de nouveaux et nouvelles demandeur·se·s d'asile. Le nombre de personnes accompagnées de façon individuelle est en légère baisse en 2025 et s'établit à 333 nouvelles personnes, contre 360 en 2024.

Cette augmentation du nombre de bénévoles accompagnant individuellement des demandeur·se·s d'asile illustre l'attachement à l'accompagnement individuel sur l'ensemble de la procédure. S'il cohabite à présent avec des formes nouvelles d'accompagnement plus ponctuel, l'intérêt pour l'accompagnement des demandeur·se·s d'asile est toujours exprimé lors du recrutement. Derrière cet engouement, il y a certainement l'envie de s'investir à un endroit qui

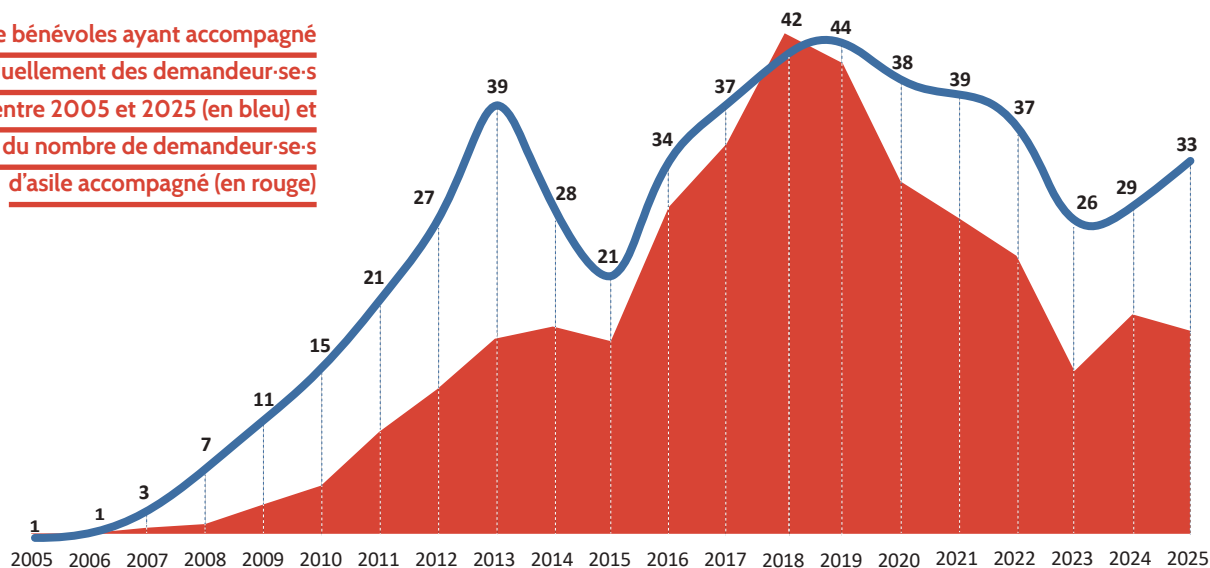
peut être perçu comme plus « utile » ou plus « sérieux », ou encore une envie de se former aux enjeux complexes de la procédure d'asile dans un cadre communautaire.

Un frein demeure, lié à la difficulté manifeste à mobiliser les bénévoles expert-e-s ou autonomes. Car si de nombreux-ses bénévoles néophytes manifestent leur envie

Variété des activités des bénévoles du pôle Asile

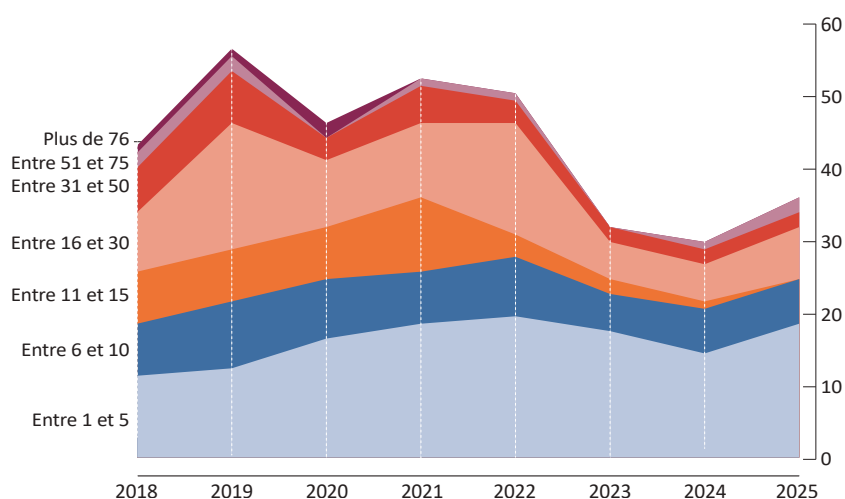


Nombre de bénévoles ayant accompagné individuellement des demandeur·se·s d'asile entre 2005 et 2025 (en bleu) et évolution du nombre de demandeur·se·s d'asile accompagné (en rouge)



Nombre de nouveaux suivis individuels pris par les bénévoles chaque année.

Lire : en 2018, un bénévole a accompagné plus de 76 nouvelles personnes ; en 2025, 19 bénévoles ont accompagné entre une et cinq nouvelles personnes.



d'accompagner individuellement des demandeur·se·s d'asile, nous ne parvenons pas toujours à leur associer des bénévoles plus expérimenté·e·s dans le cadre des binômes. Or, ces accompagnements sont précieux en ce qu'ils permettent d'autonomiser progressivement les bénévoles plus récemment arrivé·e·s à l'Ardis.

Le nombre de bénévoles accompagnant moins de cinq personnes est en augmentation, ce qui reflète la légère augmentation du nombre d'accompagnant·e·s total, en voie d'autonomisation en particulier. Le nombre total d'accompagnant·e·s ayant soutenu in-

dividuellement entre 11 et 30 personnes est relativement stable. Deux personnes ont accompagné plus de 50 personnes, mais moins de 75 personnes en 2025 (contre une seule en 2024).

Nous l'avons dit, le renouvellement bénévole est important et pourtant, en 2025, l'ancienneté moyenne des bénévoles ayant accompagné des demandeur·se·s d'asile de façon individuelle s'établit à un peu plus de quatre ans, en baisse de deux ans par rapport à 2024. La moitié des bénévoles a deux ans d'ancienneté ou moins. Cette

moyenne traduit donc une réalité contrastée : un nombre très important de bénévoles – même en voie d'autonomisation, c'est-à-dire ayant commencé en binôme des actions d'accompagnement – partent au cours des deux premières années, tandis qu'un nombre non négligeable de bénévoles sont investi-e-s à l'Ardhis depuis plus de six ans (près de 60 % de ces 29 bénévoles en 2024).

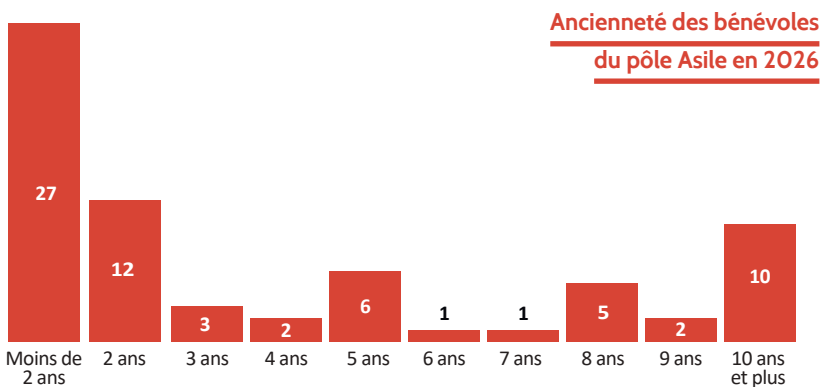
nouvelles perspectives de développement tant quantitatives que qualitatives.

Les bénévoles non-accompagnant-e-s

Lors du recrutement, certain-e-s candidat-e-s au bénévolat expriment leur souhait de participer à des actions qui ne relèvent pas spécifiquement de l'accompagnement des demandeur-se-s d'asile ou des couples binationaux. Il peut s'agir de l'organisation de sorties, d'encadrement d'activités sportives, de mise en place de partenariats, et plus fréquemment encore, d'activités de cours de français.

Les bénévoles non accompagnant-e-s doivent suivre la formation relative aux violences sexistes et sexuelles, mais toutes les formations leur sont ouvertes. En effet, il n'est pas rare que certain-e-s de ces bénévoles souhaitent également s'investir par la suite dans des activités d'accompagnement, notamment au pôle Asile, car lors de ces ateliers, il-elle-s sont confronté-e-s à des demandeur-se-s d'asile parfois tenté-e-s de leur exposer leur situation et se retrouvent de fait sensibilisé-e-s à la situation administrative de leurs apprenant-e-s.

Notre devoir de vigilance est de nous assurer que des bénévoles non formé-e-s aux questions de l'asile ne se retrouvent pas en position de délivrer des conseils relatifs à des sujets mal maîtrisés. ■



On ne peut évidemment que saluer la longévité de nombreux-euses bénévoles : le plus ancien d'entre elles-eux milite au pôle Asile depuis 16 ans et il-elle-s sont dix à être bénévoles à l'Ardhis depuis dix ans et plus, en dépit de la violence exercée sur leur santé mentale par la politique d'accueil et les histoires souvent douloureuses vécues par les personnes que nous accompagnons.

Les bénévoles du pôle Couples

Comme les années précédentes, une attention particulière a été portée à l'intégration des nouveaux bénévoles afin de limiter au maximum la déperdition et la perte de motivation.

La mise en place de deux permanences mensuelles à partir d'avril 2025 a constitué à cet égard un signal fort de dynamisme pour le Pôle, permettant d'accueillir davantage de couples et d'ouvrir de



LES SALARIÉ·E·S, STAGIAIRES, VOLONTAIRE, ET LA GESTION ADMINISTRATIVE

Depuis plusieurs années, l'association est engagée dans une trajectoire de professionnalisation. Le rôle des salarié·e·s est d'enrichir l'équipe de compétences nouvelles pour l'accompagnement des personnes et de soutenir les bénévoles dans leurs activités.

En 2025, l'Ardhis compte :

- trois salariées en CDI :
 - une chargée d'ingénierie pédagogique à 50 % d'un temps complet,
 - une psychologue à 40 %,
 - et une coordinatrice sociale à 60 % ;
- et une salariée en CDD :
 - une psychologue à 40 %.

Les psychologues accueillent par ailleurs, pendant toute l'année, plusieurs stagiaires en formation.

En octobre 2025, l'Ardhis a obtenu le renouvellement de son agrément pour accueillir des volontaires en service civique. Le précédent agrément avait été obtenu en 2014 et n'avait en réalité jamais été utilisé. Une première volontaire a été recrutée en novembre 2025 avec pour missions l'accueil des publics à la Bulle et le soutien à l'accueil lors des activités collectives (ateliers et permanences). Une des psychologues assure son tutorat, même si les activités de la volontaire relèvent également du pôle Asile.

Cette professionnalisation de l'association guide pour beaucoup le choix qui a été fait en 2024 d'adhérer à l'Alliance pour une gestion solidaire (AGS), fondée par Basiliade pour mutualiser les fonctions supports de plusieurs associations, pour certaines d'entre elles proches de l'Ardhis. AGS s'occupe de la gestion administrative (la paie notamment, ainsi que les paiements).

Depuis janvier 2025, le temps de travail est enregistré dans un logiciel spécifique, pour un meilleur suivi des heures complémentaires. La comptabilité et le suivi de la trésorerie restent en 2025 gérés par l'Ardhis.

L'encadrement de proximité des salariées est assuré par des personnes déléguées par le conseil d'administration en fonction de leurs intérêts et de leurs compétences. ■



LES OUTILS INTERNES DE COMMUNICATION

Les groupes WhatsApp et les courriels

WhatsApp reste un outil largement employé à l'Ardhis, aussi bien entre bénévoles qu'auprès des usager·e·s.

Des groupes généraux d'information permettent aux demandeur·se·s d'asile d'être tenus informé·e·s des activités au fur et à mesure qu'elles sont proposées, d'échanger entre elles-eux, ou de poser des questions relatives à leur situation.

D'autres groupes, plus thématiques, sont destinés aux personnes plus particulièrement inscrites à certaines activités – les ateliers de langue ou les ateliers de médiation thérapeutique, par exemple.

Les groupes WhatsApp d'échanges entre bénévoles sont l'indéniable lieu d'une sursollicitation et peuvent donc être un facteur d'épuisement : les questions posées, les articles de presse partagés, les sollicitations y sont légion.

De surcroît, ces groupes WhatsApp destinés aux bénévoles ne conviennent guère à la pérennisation des informations et il est difficile de retrouver, dans le méandre des sujets abordés, certaines réponses – quand bien même elles ont été apportées de nombreuses fois.

D'autres pistes logicielles ont été évoquées, dans l'espoir de mieux structurer les échanges, mais WhatsApp présente l'intérêt d'être également l'outil privilégié par les demandeur·se·s d'asile.

La Charte des usages numériques, qui entend proposer un cadre aux échanges, pour indispensable qu'elle soit, n'est pas toujours respectée. Cette dernière a par ailleurs été enrichie d'un paragraphe sur l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Les informations importantes sont généralement également partagées par mail, par le truchement de plusieurs listes de diffusion. Force est de constater que les mails ne constituent plus le meilleur moyen de transmettre des informations aux bénévoles de l'Ardhis.

Le Tout sur Tout et le drive commun

Un site web interne, le « Tout sur Tout », pensé pour consolider les ressources documentaires, est disponible. Après avoir été longtemps suspendu, son emploi semble reprendre peu à peu – il est vrai que son existence est fréquemment rappelée dans les échanges sur WhatsApp.

Il recense les ressources de l'association présentes sur un drive commun, mais ce vade-mecum propose aussi des rappels de procédure (« Comment envoyer un fax à la CNDA », « Comment se passe l'échange de permis de conduire », par exemple) ainsi que de précieux contacts.

La plupart des ressources de l'association sont également disponibles sur un drive commun qui permet à la fois de stocker de l'information, mais également d'élaborer collectivement des outils ou documents de travail divers. Les droits d'accès aux différents dossiers varient selon l'investissement dans certains groupes de travail, selon son statut d'administrateur·trice ou non, et le degré d'autonomie des bénévoles.

Limites actuelles et ambitions

En 2025, un effort de diffusion des comptes rendus des instances (conseil d'administration, bureau asile) auprès de tou·te·s les bénévoles de l'association a été réalisé.

Le calendrier des séances du conseil d'administration a été communiqué en début de mandat et rappelé sous diverses formes au cours de la mandature. Le règlement intérieur autorise tou·te membre à assister aux séances du conseil d'administration avec voix consultative.

On constate que les bénévoles qui sont impliqué·e·s dans la gouvernance de l'association sont aussi très impliqué·e·s dans plusieurs des actions d'accompagnement, ce qui participe au risque de surmenage militant.

Au cumul des responsabilités vient s'ajouter le phénomène de sursollicitations extérieures. Les bénévoles utilisent leurs téléphones personnels pour leur travail militant. Ainsi, les numéros de téléphone personnels sont souvent partagés entre les bénéficiaires et il devient pour certain·e·s très difficile de gérer le flux de messages quotidiens de personnes (qu'elles soient suivies ou non) en recherche d'une information, d'un accompagnement, ou avec des situations d'urgence à gérer. Une réflexion sur l'utilisation des outils de communication a été amorcée afin de tenter de mitiger ces effets malheureusement inévitables. ■



LES LIEUX DE L'ARDHIS

L'espace Hittorff de la Mairie d'arrondissement, Paris 10^e

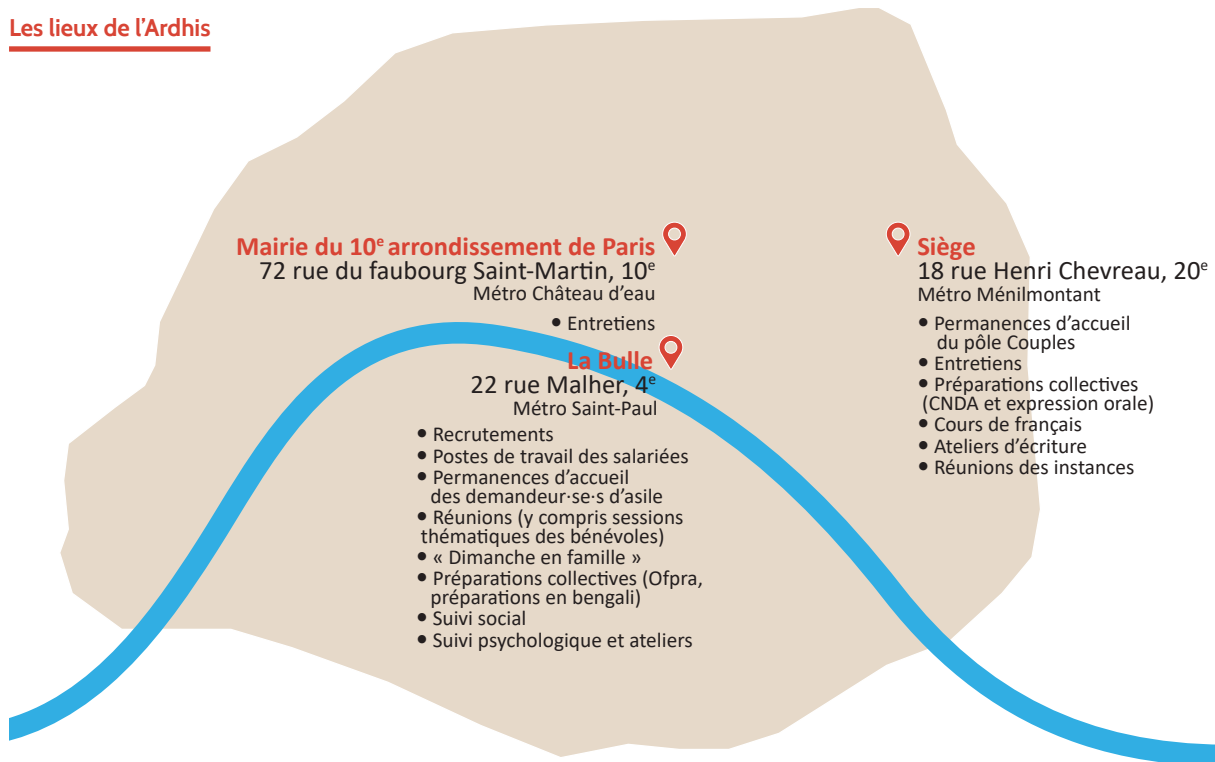
Depuis de nombreuses années, le 10^e arrondissement, fidèle à sa tradition d'accueil, met généreusement à disposition de l'Ardhis trois bureaux quatre jours par semaine, du lundi au jeudi, de 18 h à 21 h.

Le siège, 18 rue Chevreau, Paris 20^e

Depuis 2020, l'Ardhis dispose d'un local de 110 m² au cœur du 20^e arrondissement de Paris. Il continue d'accueillir les permanences du pôle Couples, des entretiens individuels, certaines activités collectives (atelier CNDA, formations des bénévoles – notamment le samedi en complément de la Bulle occupée par d'autres associations), les réunions des instances. Le local est pleinement équipé et accessible à tou·te·s les bénévoles autorisé·e·s, 7 j/7.

Il a été équipé en 2025 d'un écran interactif permettant de tenir des réunions en hybride.

Les lieux de l'Ardhis



La Bulle, 22 rue Malher, Paris 4^e

Depuis 2023, l'Ardhis partage avec six autres associations LGBTQI+ (Ankh, Espace santé trans, le Flirt – Front transfem, Outrans, Wassla, XY media) de vastes locaux au cœur du Marais.

L'Ardhis y accueille les permanences hebdomadaires, certaines activités collectives (ateliers thérapeutiques, ateliers Ofpra ou en bengali, les réunions mensuelles de convivialité « Dimanche en famille »), les formations des bénévoles et les réunions thématiques, grâce à l'équipement qui permet de tenir des réunions en hybride et les entretiens individuels des intervenant-e-s social-e-s, des psychologues et des stagiaires. Les salariées bénéficient d'un cadre de travail où elles sont moins isolées.

Outre la Mairie de Paris, propriétaire des lieux et partenaire du projet, la Dilcrah compte parmi les soutiens de ce projet, qui a pu bénéficier des fonds spécifiques débloqués pour les centres LGBTI+ sur tout le territoire.

En juin 2025 est apparu un désaccord de fond dans la gestion, qui a abouti au retrait de l'Ardhis de la direction collégiale en octobre, avant signature d'un accord d'occupation des locaux en février 2026 et démission de sa qualité de membre fondatrice (*voir page suivante*). ■

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION DE L'ARDHIS AU PROJET DE LA BULLE

Au mois de juin 2025, un désaccord est apparu au sein du conseil d'administration de l'Ardhis concernant la proposition de prolongation de six mois du contrat à durée déterminée de la chargée de mission chargée de l'accueil et de la coordination logistique de la Bulle, qui impliquait une participation financière de l'Ardhis.

À la demande de plus d'un quart de ses membres, un conseil d'administration exceptionnel a été convoqué afin d'examiner la situation.

À la suite de ces échanges, un compromis a été adopté par le conseil d'administration. Une participation financière a été votée pour contribuer au renouvellement du contrat, en contrepartie de pistes sérieuses de financement présentées sous trois mois. Deux personnes ont été mandatées pour contribuer à ces recherches et réflexions. Le conseil d'administration a également donné son accord pour le recrutement de volontaires en service civique au nom de l'Ardhis, afin de répondre à l'enjeu de l'accueil des publics à la Bulle.

Toutefois, dans les semaines qui ont suivi, la chargée de mission a fait le choix de ne pas poursuivre sa mission, notamment par manque de reconnaissance de son travail.

Les deux représentant-e-s de l'Ardhis au sein de l'association de gestion de la bulle (Aglil22m) se sont successivement retiré-e-s de leurs fonctions, laissant l'association sans représentation dans cette instance.

Lors d'une nouvelle réunion exceptionnelle du conseil d'administration en

octobre 2025, plusieurs constats ont été partagés: l'absence d'avancées significatives dans la recherche de financements, depuis trois mois, et plus généralement depuis plus de deux ans, des difficultés dans la gestion du lieu, ainsi que des divergences d'analyse sur les perspectives budgétaires et sur l'évolution du projet interassociatif. Une majorité des membres a également exprimé son désaccord avec l'orientation d'un projet interassociatif s'éloignant du cadre statutaire initial de l'Aglil22m, conçu comme une structure de gestion d'un lieu. Une majorité des membres a aussi exprimé son attachement au projet et au lieu, en particulier dans le contexte actuel.

Dans ce contexte, le conseil d'administration de l'Ardhis a décidé, à la majorité des voix exprimées, de se retirer de la gouvernance de l'Aglil22m et a mandaté le bureau pour engager des discussions afin de négocier un accord permettant la poursuite des activités de l'Ardhis au sein des locaux.

En février 2026, l'Ardhis et l'Aglil22m ont signé une convention d'occupation des locaux qui permet une occupation quasi à l'identique, avec notamment la tenue des activités accueillant des publics (permanences, ateliers à médiation thérapeutiques et de préparation aux épreuves de l'asile, rendez-vous individuels des salariées et des bénévoles) en échange d'une cotisation. Cette convention sera automatiquement renouvelée en cas de renouvellement de la convention entre l'Aglil22m et la mairie de Paris pour l'occupation des locaux de la Bulle. ■

**L'ACCOMPAGNEMENT
DES USAGER·E·S
DE L'ARDHIS**

L'accompagnement des personnes exilées LGBTI+ est au cœur de l'action de l'Ardhis.

Face à des parcours marqués par des violences, des discriminations et des obstacles administratifs, l'association propose un accompagnement global, combinant appui juridique, soutien social et psychologique, et activités collectives.

Cette approche vise à permettre l'accès aux droits tout en rompant l'isolement et en favorisant la reconstruction.



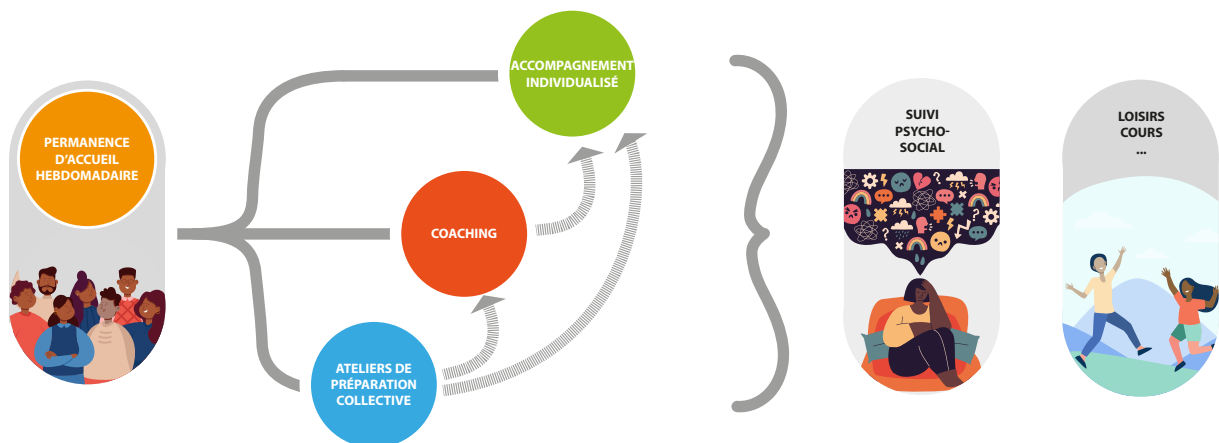
LA PERMANENCE D'ACCUEIL DU PÔLE ASILE

La boîte mail de contact (contact@ardhis.org) n'est pas un moyen optimal pour solliciter l'aide de l'association, qui privilégie l'accueil en présentiel dans ses locaux. Pour en assurer néanmoins un relevé régulier, un formulaire a été mis en place et la prise en charge ou la réorientation des sollicitations est assurée par plusieurs bénévoles. Mais la charge de travail que constitue cette boîte mail demeure considérable, ce qui se traduit souvent par un retard quant aux réponses apportées.

La permanence d'accueil du pôle Asile constitue donc la véritable porte d'entrée dans l'association. Elle est pensée comme un espace à destination des personnes ne connaissant pas encore l'Ardhis et son fonctionnement, ainsi que pour les personnes qui ne bénéficient pas d'un suivi individuel et qui présentent des situations d'urgence.

Lors de son passage à la permanence d'accueil hebdomadaire, un-e demandeur-se

L'orientation des demandeurs d'asile qui se présentent à l'Ardhis



d'asile peut être orienté-e, selon l'urgence de la situation, vers un atelier de préparation collective, une séance de coaching (en vue de son passage imminent à l'Ofpra ou à la CNDA) et faire l'objet d'un accompagnement individualisé. Par la suite, la personne peut être réorientée de l'un à l'autre.

Par ailleurs, tou-te-s les demandeur-se-s d'asile ont accès à un suivi psychosocial ou à nos loisirs et cours.

Depuis 2023, la permanence se tient dans les locaux de la Bulle, au 22 rue Malher. Les espaces de cette maison des solidarités LGBTI+ garantissent un accueil chaleureux; des temps collectifs et des entretiens confidentiels y sont proposés.

En 2025, 29 permanences ont pu être organisées les samedis (contre 40 en 2024), permettant l'accueil d'environ 1700 personnes, réorientées ou reçues en entretien individuel. Les bénévoles ont reçu 60 personnes en moyenne par permanence, 38 personnes au minimum et 131 personnes au maximum (contre 20 à 60 personnes en 2024), pour une médiane de 52 personnes en 2025. Toutes ont bénéficié à minima d'une présentation de la procédure d'asile et de ses différentes étapes, ainsi que d'une présentation

de l'association, de ses activités et des possibilités d'accompagnement, et elles ont eu la possibilité de rejoindre les groupes WhatsApp de diffusion des actualités de l'association.

Depuis le mois de mars 2024, l'approfondissement du partenariat avec l'association Aremedia a permis la systématisation d'une action de dépistage couplée à un entretien avec un médecin à chacune des permanences d'accueil.

Lors de la permanence d'accueil, de nouveaux-elles bénévoles participent, et il-elle-s y sont d'ailleurs encouragé-e-s pour le caractère très formateur des observations qu'il-elle-s peuvent y faire. Un-e bénévole expérimenté-e, désigné-e identifié-e comme coordinateur-e de la permanence, veille à ce qu'il-elle-s ne soient pas laissé-e-s seul-e-s en compagnie des demandeur-se-s d'asile qui se présentent. Il-elle-s sont encouragés à accueillir les demandeur-se-s d'asile, à leur présenter les lieux, à les inviter à profiter de la petite collation qui leur est proposée. Il-elle-s ont également pour mission d'établir le premier contact permettant d'évaluer la situation des demandeur-se-s d'asile et de collecter quelques informations au moyen d'une fiche.

Dans la seconde partie de la permanence, les nouveaux-elles bénévoles sont invités à assister aux présentations collectives de l'association ou à rejoindre les bénévoles dans les box pour assister aux entretiens. ■



LES DIFFÉRENTES FORMES DE L'ACCOMPAGNEMENT AU PÔLE ASILE

L'accompagnement individualisé a longtemps été la marque de fabrique de notre association.

L'augmentation du nombre de sollicitations nous a contraint·e·s à nous réinventer et nous invite aujourd'hui à diversifier les formes de notre accompagnement.

L'accompagnement individualisé

Rappelons que c'est en 2005 qu'un premier demandeur d'asile accompagné par l'Ardhis, de nationalité tchadienne, a obtenu son statut de réfugié, et depuis, l'activité n'a cessé de se développer.

Ainsi, au 31 décembre 2025 et depuis sa création, l'association a accompagné en totalité près de 7 000 personnes originaires de 98 pays différents.

En 2025, ce sont ainsi 333 nouveaux-elles demandeur-se-s d'asile dont notre association a commencé l'accompagnement

individuel, et qui s'ajoutent au nombre de demandeur-se-s d'asile dont l'accompagnement avait commencé au cours des années précédentes et pour beaucoup encore en cours. Cela correspond à une baisse d'environ 10 % par rapport à l'année précédente.

L'accompagnement individualisé consiste à ce qu'un-e bénévole (deux quand l'un-e des deux est en formation, et très rarement trois) accompagne un-e demandeur-se d'asile et devienne son référent-e principal-e, sinon unique, tout au long de la procédure. Si le cœur de l'accompagnement offert par l'association est la procédure d'asile, le ou la bénévole est souvent amené-e à répondre aux besoins globaux de la personne, en orientant au sein de l'Ardhis, notamment vers la coordinatrice sociale ou les psychologues, ou à l'extérieur de l'association.

Le choix d'un accompagnement individualisé ne répond pas à des critères stricts, même si certains facteurs de vulnérabilité (jeunesse, vie à la rue, violences sexuelles, fragilité psychologique, etc.) sont de nature à rendre nécessaire un accompagnement individualisé. Il peut démarrer à tous les stades de la procédure d'asile, et à tous les points de rencontre avec l'association.

L'association fait le constat depuis quelques années d'une modification struc-

turelle de son activité et des limites de l'accompagnement individualisé, autrefois au centre de l'action du pôle Asile. Ce constat a fait émerger de nouvelles formes d'action, en phase avec la réalité d'une association dont la visibilité et le rayonnement dépassent les forces réellement disponibles pour poursuivre une modalité d'action telle qu'elle avait été pensée au début du développement du pôle Asile, il y a cela plus de quinze ans.

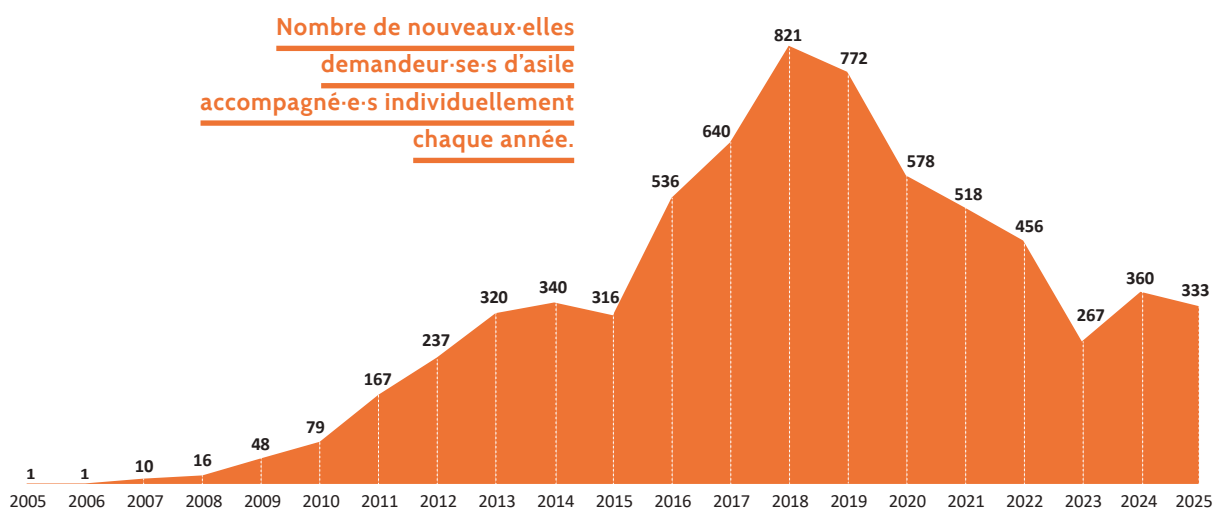
Les ateliers collectifs

Les premiers ateliers collectifs ont été organisés dès 2019 pour sensibiliser les demandeur-se-s d'asile aux attentes des institutions de l'asile en matière de verbalisation et d'expression de soi, mais aussi pour les aider à déconstruire certaines représentations liées aux attentes réelles ou supposées des dites institutions.

Atelier de préparation à l'Ofpra

Au total, 26 ateliers collectifs de préparation à l'Ofpra ont été organisés tout au long de l'année 2025.

Ce rythme régulier de deux rencontres mensuelles, tenues en français et en anglais, permet de répondre avec souplesse aux besoins des personnes tout en s'ajustant aux disponibilités des bénévoles.



Ce dispositif a désormais trouvé son équilibre. Initié en 2024 comme un levier de formation interne, il est aujourd'hui pleinement pérennisé et confirmé dans ce rôle : plusieurs bénévoles sont désormais en mesure d'animer les séances en autonomie. Cette transmission de savoir-faire au sein de l'équipe garantit la continuité des ateliers, même en cas d'empêchement de l'un-e d'entre il-elle-s.

En 2025, nous avons enregistré 1312 présences, soit une progression de 30 % par rapport à l'année précédente. Alors que le nombre de personnes venant pour la première fois – orientées suite à nos permanences d'accueil – reste stable par rapport à 2024, cette hausse globale témoigne d'un renforcement de la fidélisation.

Une fois le premier contact établi, les usager-e-s reviennent plus régulièrement et s'inscrivent dans la durée. Cette assiduité confirme que l'atelier est perçu comme un espace essentiel, tant pour l'information sur la procédure que pour la convivialité qu'il offre pour rompre l'isolement et nouer des liens d'entraide.

Les dynamiques varient selon la langue : les échanges en anglais, avec un nombre de participant-e-s plus réduit, favorisent une prise de parole spontanée. À l'inverse, dans le groupe francophone, l'affluence plus importante peut limiter les temps d'expression individuelle ou rendre la prise de parole plus impressionnante.

Par nature, ces ateliers collectifs se concentrent sur les aspects généraux et théoriques du déroulement de l'entretien. Or, chaque parcours de vie est unique. À l'approche de leur convocation, de nombreuses personnes expriment ainsi le souhait de partager leur histoire personnelle et de l'approfondir dans un cadre plus intime. Ce besoin de mettre des mots sur un récit

singulier représente un défi constant pour l'association, qui s'efforce d'y répondre au mieux malgré des ressources limitées pour ces temps d'écoute individuelle (voir « Les coachings ponctuels »).

Atelier de préparation à la CNDA

L'Ardhis propose un atelier repensé pour rendre accessible la préparation à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), notamment pour les personnes peu familières des attentes institutionnelles. Voici les points clés abordés :

- **Étapes de la demande d'asile** : rappel du parcours (dépôt du dossier à l'Ofpra, entretien, décision, recours, audience). L'atelier permet de vérifier que chaque participant-e connaît les démarches et les contacts utiles en cas de problème (avocat-e difficile à joindre, délais anormaux, etc.).

Où en êtes-vous maintenant dans la procédure de demande d'asile ?

1. Vous envoyez votre dossier à l'Ofpra
2. Vous êtes convoqué-e à l'Ofpra pour passer votre entretien
3. Vous avez une réponse négative
4. Vous envoyez une demande d'aide juridictionnelle à la CNDA pour avoir un-e avocat-e gratuit-e



- **Causes fréquentes de rejet à l'Ofpra** : mise en lumière des erreurs courantes (parcours mal compris, réponses hors sujet, manque de détails). L'objectif est de sensibiliser aux attentes des institutions en matière d'expression et de clarté.
- **Documents à fournir à la CNDA** : démystification de la notion de « preuve » et clarification sur les documents utiles (certificats médicaux, attestations) et ceux à éviter (articles de presse, avis de recherche souvent jugés peu crédibles).

- **Organisation d'une audience** : comment aller à la CNDA ? Quels sont les acteur·rice·s d'une audience ? À quoi sert le ou la rapporteur·e ? Qui pose les questions et sur quels sujets ? Comment intervient l'avocat·e ? Il s'agit aussi de largement démystifier l'audience en elle-même, l'occasion également de leur expliquer qu'il ne s'agit pas d'un procès, et que, si quelque chose est jugé lors de ce court moment, c'est en quelque sorte la décision de l'Ofpra.
- **Attentes des juges** : insistance sur l'importance des détails, des précisions et des exemples concrets lors des réponses, à travers des exercices collectifs.



Si l'Ardhis proposait un accompagnement individualisé aux requérant·e·s devant la CNDA dans la première moitié des années 2010, le recours devant la CNDA est la première étape à avoir été délaissée par l'accompagnement individualisé, estimant que ce rôle revenait aux avocat·e·s.

En 2017, quelques bénévoles ont initié des actions complémentaires, suivies en 2018 par une séquence collective sur la CNDA lors des réunions d'accueil.

Après la crise Covid et avec l'ouverture d'un nouveau local rue Henri-Chevreau, l'atelier a été entièrement repensé pour être plus accessible.

En 2025, 25 ateliers de deux heures ont été organisés, accueillant 1315 personnes (52 personnes par atelier en moyenne). Chaque session a été animée par un groupe de trois, puis deux bénévoles. Tous les ateliers sont dispensés en français et en anglais.

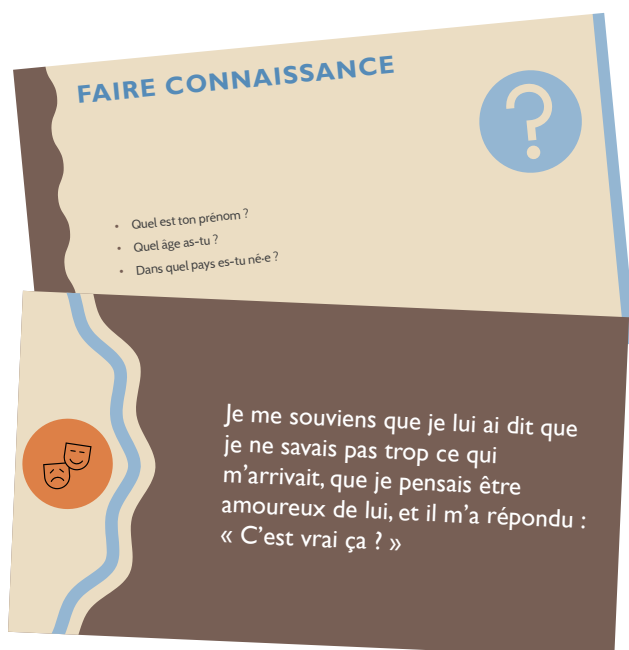
Les ateliers attirent des participant·e·s régulier·ère·s, qui y trouvent à la fois un espace d'information et de convivialité. Certain·e·s réfugié·e·s y contribuent activement en aidant à l'organisation. La répétition des sessions permet de renforcer la compréhension des enjeux, tout en créant un moment d'échange et de solidarité.

Atelier d'expression orale

L'atelier d'expression orale a commencé en mai 2023, pensé comme complémentaire aux ateliers Ofpra et CNDA, et avec pour objectif de tenter d'aider à la levée de certains freins à l'expression et à la montée en confiance des participant·e·s. Il s'organise en séquences :

- **Une longue séquence de plusieurs « tours de table » avec des questions anodines** (prénom, âge, pays de naissance, ethnie, langues parlées à la maison, scolarité, villes de résidence successives, découverte de l'Ardhis...) posées à certain·e·s participant·e·s, tandis que d'autres sont invité·e·s à commenter et à faire des remarques : la réponse était-elle suffisamment claire ? des précisions auraient-elles pu être apportées, qui auraient permis de mieux comprendre encore la situation de la personne ?
- Il est à noter que proposition est faite aux participant·e·s qui hésitent à se dévoiler au sein du groupe, à inventer une autre réponse ou à ne pas participer – avec pour rappel qu'à

l'Ofpra ou à la CNDA, il convient cette fois de dire la vérité.



- **Une séquence « jeu des statues »** est proposée pour aider à détendre l'atmosphère : les participant-e-s sont invité-e-s à déambuler en rythme et à s'immobiliser complètement au signal donné par le bénévole animateur, ce dernier passant alors de participant-e-s en participant-e-s, les fixant quelques instants et les libérant lorsqu'un contact visuel a pu être maintenu. L'objectif de cette séquence est en tout premier lieu de proposer un changement de rythme pour rompre la monotonie possible de l'atelier, mais aussi d'introduire une différence interculturelle : le fait que les juges de la CNDA, qui ne sont pas toujours sensibilisés à cette différence, puissent s'attendre à ce que les demandeur-se-s d'asile les regardent dans les yeux tout en répondant, exercice particulièrement difficile pour nombre de demandeur-se-s d'asile, notamment subsaharien-ne-s, qui se sont sociabilisé-e-s avec l'idée

que regarder quelqu'un dans les yeux constitue une flagrante manifestation d'impolitesse, plus encore face à quelqu'un de plus âgé.

- **Une séquence du « jeu du téléphone »** bien connu : le bénévole animateur propose une phrase un peu longue au premier membre d'une rangée et laisse simplement la phrase se dégrader tout au long de sa traversée de la rangée. C'est une séquence très appréciée des participant-e-s qui finit généralement de les détendre. Elle est généralement un point de bascule, même pour les participant-e-s très timides qui, à partir de cette séquence, commencent à davantage participer. Cette séquence permet en outre d'illustrer de façon ludique le risque qu'un message délivré puisse être détérioré lors de sa réception par le destinataire (officier de protection, interprète ou juge) et qu'il convient de surveiller les marques d'incompréhension qui peuvent apparaître sur un visage, de ne pas hésiter à reformuler si l'on craint de ne pas avoir été compris, d'intervenir auprès de l'interprète si l'on croit deviner une déformation du message... Sont également évoqués quelques mots qui, dans l'espace francophone, ne se définissent pas toujours de la même façon (« embrasser », « en bas âge »...).
- **Une séquence « jeu du vocabulaire »**, au cours de laquelle quelques concepts-clés de la demande d'asile LGBTI+ sont soumis aux participant-e-s invité-e-s à les définir et à les illustrer d'un exemple (« mesures de précaution », « prise de conscience », « fréquence », « relation »...).
- **Une séquence pour illustrer l'importance de donner des détails** lors de la description d'une situation critique. Pour ce faire, le bénévole animateur décrit une situation (imaginaire)

de la découverte par autrui de son orientation sexuelle, en des termes si généraux que la situation en devient invraisemblable, ce que reconnaissent généralement les participant·e·s qui sont invités à donner leur avis. Puis il recommence la description de la même scène, cette fois en donnant les détails qui font que la situation est totalement vraisemblable, et invite les participants, d'une part, à prendre conscience qu'à chaque fois, ils ont imaginé une scène en écoutant la description, et, d'autre part, à analyser les différences entre les deux narrations – l'idée est évidemment qu'il·elle·s mesurent toute l'importance des détails.

- **Une séquence est dédiée à l'importance des précisions quant aux émotions** ressenties et expressions visibles, notamment lors de la description d'une conversation qui a eu lieu (par exemple, dans une situation de séduction).
- **Une séquence, constituée de deux petites scènes filmées**, est l'occasion d'une mise en pratique : un·e participant·e est invité à décrire ce qu'il voit à l'écran tandis que tous les autres participants ferment les yeux. L'extrait est projeté à nouveau et chacun·e est invité·e à expliquer ce qui lui manquait dans la description du premier participant pour imaginer précisément ce qui se passait.

La dernière séquence montre une petite scène de séduction entre deux femmes et le bénévole animateur demande quelles ont été les manifestations de la séduction entre deux femmes. L'Ardhis a en effet noté que les mesures de précaution à l'œuvre dans les situations de séduction étaient parfois tellement intériorisées par les demandeur·se·s d'asile qu'il·elle·s peinaient à expliquer leur façon de

se rapprocher de quelqu'un dans un contexte hostile, ce qui constitue pourtant un des nombreux attendus des instances de l'asile.

En 2025, 15 ateliers ont accueilli 444 demandeur·se·s d'asile francophones (30 personnes en moyenne). Là encore, certain·e·s ont pu revenir à plusieurs reprises, notamment parce que cet atelier de plus de deux heures propose de nombreux contenus et que les participant·e·s estiment important de bien en mesurer la portée.

Il est à noter que cet atelier est animé par un seul bénévole, mais qu'il a pu se faire remplacer à deux occasions. Tout comme pour l'atelier CNDA, il n'est pas rare que des personnes réfugiées viennent prêter main-forte à l'organisation. Cet atelier a pris fin en juillet 2025 suite au départ de ce bénévole, sans relève à ce jour.

Ateliers pour les personnes originaires du sous-continent indien (Bangladesh, Pakistan, Inde, Sri Lanka)

En 2025, environ 210 personnes originaires du Bangladesh ont été accueillies à l'Ardhis, soit une augmentation d'environ 70 % par rapport à 2024.

Face à cette réalité, l'Ardhis a consolidé un dispositif d'accompagnement spécifique pour les personnes bangladaises. Dès leur arrivée, chaque personne se voit attribuer un·e bénévole référent·e unique, garantissant un point de contact stable. Elle est ensuite orientée vers l'atelier collectif mensuel de préparation aux entretiens à l'Ofpra et aux audiences de la CNDA, spécifiquement conçu pour les personnes du Bangladesh.

En 2025, onze ateliers collectifs bilingues anglais / bengali ont été organisés,

rassemblant en moyenne 26 participant-e-s par séance, soit 289 participations cumulées au cours de l'année.

Ces ateliers, coanimés par un-e bénévole de l'Ardhis et une personne bangladaise réfugiée ou demandeuse d'asile, constituent un espace essentiel :

- de compréhension des attentes de l'Ofpra et de la CNDA ;
- de mise en mots du vécu homosexuel dans un contexte de dissimulation forcée ;
- d'analyse des mécanismes de honte intériorisée et de stigmatisation familiale ;
- de partage d'expériences entre pairs.

Aux personnes les plus vulnérables sont également proposés des accompagnements individualisés : en 2025, environ 70 personnes bangladaises ont bénéficié d'entretiens individuels avec un-e bénévole de l'Ardhis, en présence d'un-e interprète lorsque nécessaire. Ces entretiens permettent d'approfondir le récit de vie, de travailler la cohérence chronologique, mais aussi d'accompagner la reconstruction psychologique de personnes marquées par des violences répétées et une invisibilisation prolongée.

Enfin, un groupe WhatsApp dédié réunit aujourd'hui environ 250 personnes bangladaises demandeuses d'asile. Cet espace permet la diffusion d'informations en anglais et en bengali, la facilitation de l'accès aux ressources associatives et la constitution d'un réseau de solidarité favorisant les échanges entre pairs.

L'ensemble de ces dispositifs constitue un soutien moral essentiel pour les personnes bangladaises, souvent isolées et contraintes à la discrétion. En effet, la majorité des personnes bangladaises doivent continuer à dissimuler leur orientation sexuelle ou leur identité de

genre après leur arrivée en France. Elles partagent fréquemment leur logement avec des membres de leur communauté susceptibles de réagir négativement à une révélation, prolongeant ainsi sur le territoire français des mécanismes de contrôle social et d'invisibilisation déjà à l'œuvre dans leur pays d'origine.

En 2025, l'Ardhis a accueilli environ 25 personnes originaires du Pakistan et a mis en place un dispositif inspiré de celui développé pour les personnes bangladaises. Des ateliers collectifs bilingues anglais / ourdou ont été organisés, coanimés par des bénévoles de l'association, dont un bénévole pakistanais réfugié. Cette coanimation permet un accompagnement culturellement et linguistiquement adapté, favorisant un climat de confiance et une meilleure compréhension des enjeux liés à la procédure d'asile.

Par ailleurs, un groupe WhatsApp dédié, réunissant les personnes pakistanaises demandeuses d'asile accompagnées par l'Ardhis, a été créé en 2025. Cet espace permet la diffusion d'informations en anglais et en ourdou, tout en facilitant l'entraide solidaire et les échanges



entre pairs, contribuant ainsi à rompre l'isolement et à renforcer le soutien communautaire.

Le nombre plus restreint de personnes originaires d'Inde (six personnes) et du Sri Lanka (seize personnes) accueillis par l'Ardhis en 2025 ne justifie pas, à ce stade, la mise en place de dispositifs collectifs spécifiques. Ces personnes sont donc orientées vers les ateliers existants pour les bénéficiaires anglophones de l'Ardhis, notamment les ateliers collectifs de préparation aux entretiens Ofpra et aux audiences de la CNDA. Elles peuvent également bénéficier, lorsque nécessaire, d'accompagnements individualisés.

Mais pour 2026, l'association prévoit la mise en place d'ateliers collectifs en cinghalais afin d'offrir un soutien linguistiquement accessible aux personnes sri-lankaises non ou faiblement anglophones et de renforcer l'inclusivité de ses dispositifs.

TÉMOIGNAGE DE M. I. S. T.

À mon arrivée en France, je me suis senti extrêmement seul et vulnérable. Je ne savais pas où aller ni comment avancer. Confronté à de nombreuses difficultés, notamment la barrière de la langue, j'avais véritablement besoin d'accompagnement et d'un espace sécurisé.

Dès ma première visite à l'Ardhis, j'ai ressenti de la chaleur humaine, du respect et de la sincérité. Pour la première fois, j'ai découvert un lieu où je pouvais m'exprimer librement, sans peur ni jugement – ce que je n'avais jamais connu dans mon pays d'origine.

Lors d'un atelier, j'ai appris à aborder mon entretien à l'Ofpra avec davantage de sérénité et de clarté. J'ai mieux compris le déroulement de la procédure et l'importance de raconter mon parcours de manière sincère et structurée. Cette préparation m'a donné confiance et a considérablement réduit mon anxiété.

Lorsque j'ai une question et que je contacte l'Ardhis via WhatsApp, je reçois une réponse très rapidement. Cette réactivité me rassure et je sens que je peux réellement compter sur l'association. L'engagement constant auprès des personnes demandeuses d'asile me rassure profondément. Le soutien social, l'accompagnement psychologique et les conseils juridiques que j'ai reçus m'ont donné la force nécessaire pour traverser ma procédure d'asile. Je suis sincèrement reconnaissant envers l'Ardhis pour son engagement auprès des personnes demandeuses d'asile LGBTI+ et pour aider des personnes comme moi à se sentir moins seules.

Atelier en lingala (République démocratique du Congo et Congo-Brazzaville)

L'histoire de cet atelier est indissociable du parcours de son initiateur au sein de l'Ardhis. Arrivé en 2019 comme demandeur d'asile, il a gravi toutes les étapes : d'abord bénéficiaire, puis interprète, et enfin bénévole accompagnant. Poussé par la volonté de « tendre la main » à son tour, il a concrétisé un projet de longue date, né de l'analyse des décisions de rejet et de la nécessité de lever la peur liée aux interprètes. Ce vécu est le moteur de l'atelier, lancé officiellement en mars 2025. S'inspirant des ateliers en français et du modèle bengali, ce rendez-vous mêle présentations théoriques sur le déroulement des entretiens à l'Ofpra et des audiences à la CNDA, tout en intégrant la question complexe du réexamen.

Avec 17 ateliers organisés en 2025 (soit deux par mois depuis le lancement) et 756 présences sur l'année, cet atelier a dès le début trouvé ses publics. Environ 15 à 25 nouvelles personnes assistent à chaque séance, ce qui démontre une capacité constante à accueillir de nouveaux et nouvelles bénéficiaires tout

en maintenant un noyau de personnes régulières.

Ce dispositif dépasse la simple aide administrative : il agit comme un espace de déconstruction de l'homophobie internalisée. En utilisant la langue maternelle et l'humour communautaire, l'animateur aide les personnes à évacuer la honte. Certaines transformations sont observables : de plus en plus de bénéficiaires s'approprient les codes (arc-en-ciel, maquillage, style vestimentaire, droits) et découvrent la « liberté queer ». L'objectif est également de garantir que la langue ne soit plus une barrière : parler la langue maternelle permet d'éviter les malentendus et de déconstruire les a priori sur les institutions de l'asile.

Pour répondre à la densité des besoins de ce public, en 2026, le format a évolué avec l'ajout de rencontres groupées distinctes selon l'étape de la procédure. Pour la CNDA, l'accent est mis sur la prise de parole publique via des questions banales pour « s'entendre parler ». Pour l'Ofpra, des créneaux individuels de 30 minutes permettent d'aborder plus sereinement des sujets intimes.



Le développement de liens d'amitié et de solidarité est devenu un rempart contre l'isolement et les risques extérieurs.

En rappelant sans cesse la gratuité de l'aide, l'atelier protège les personnes contre les réseaux de trafic d'aide contre argent, permettant à l'association de garder une visibilité sur ces enjeux.

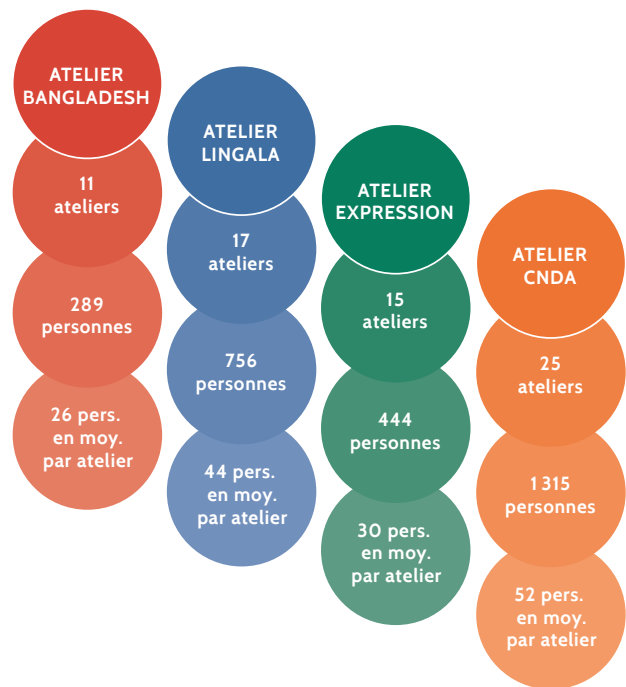
Cette solidarité active se traduit par des actes concrets, comme l'accompagnement collectif pour porter plainte suite à des agressions.

Avant chaque séance, un temps convivial est instauré pour garantir un climat serein. Au gré de ces discussions, nous constatons que des rencontres entre personnes d'origines diverses se créent par le biais de l'association, qui évitent ainsi l'enfermement communautaire. Ces liens se prolongent en dehors des activités de l'Ardhis.

Enfin, la question de l'intimité du récit reste centrale face au défi du nombre. Le succès de l'atelier, porté par un bouche-à-oreille efficace, fait venir des personnes de très loin, créant une charge administrative lourde qui a pu mener à une grande fatigue de l'animateur. Malgré la force du collectif, le besoin de partager son parcours unique reste la préoccupation des personnes. Nous constatons que beaucoup assistent aux deux ateliers (français et lingala) pour multiplier les manières d'appréhender les étapes de la procédure.

En conclusion, l'atelier en lingala est une réussite : les bénéficiaires témoignent d'une meilleure compréhension des instances et la honte recule au profit de la fierté.

Cependant, le dispositif repose encore trop sur une seule personne. L'enjeu de 2026 sera de constituer une petite équipe de bénévoles autour de l'animateur



réfèrent, pour pérenniser cette action et partager la joie des statuts obtenus.

Limites et perspectives des ateliers collectifs de préparation à l'entretien à l'Ofpra et à l'audience à la CNDA

La première des limites identifiées est linguistique. En effet, si ces ateliers sont susceptibles d'avoir un impact positif sur les locuteur·trice·s du français, de l'anglais, du bengali et du lingala, force est de constater que les demandeur·se·s d'asile qui ne maîtrisent pas ces langues – ou qui les maîtrisent mal, par exemple du fait d'une scolarité courte, voire inexistante – sont à la peine.

On peut donc considérer que certain·e·s usager·e·s de l'association conservent des difficultés d'accès à une information adaptée et se trouvent ainsi pénalisé·e·s. C'est le cas, par exemple, d'un certain nombre de locuteur·trice·s du soninké (Mali, Sénégal, Mauritanie principalement), souvent originaires de zones rurales où le taux de scolarisation est parfois faible.

Peut-être serait-il donc opportun de proposer des versions doublées et adaptées de ces ateliers, dans différentes

langues (lingala, soussou, soninké...), peut-être organisés un peu moins fréquemment, mais en présence de bénévoles qui pourraient répondre aux questions posées, et peut-être avec l'aide d'un-e interprète présent-e ou joint-e par téléphone. Autre possibilité, mobiliser des bénévoles ayant des compétences linguistiques plus rares. Ce sera le cas prochainement, avec le démarrage d'un atelier collectif en wolof.

Autre difficulté, celle de l'éloignement géographique. En effet, dans un contexte de transfert en région d'un grand nombre de demandeur-se-s d'asile, il n'est pas rare que certain-e-s viennent assister à ces ateliers au terme d'un voyage depuis l'Oise ou le Loiret – voire de bien plus loin –, ce qui n'est pas sans conséquence sur le plan social (coût du voyage, amende éventuelle, nuit passée dehors faute de train ou d'hébergement), et ceci, même si l'Ardhis s'efforce de soutenir les personnes identifiées comme les plus fragiles.

Sans doute l'Ardhis pourrait-elle former les associations hors Île-de-France qui le souhaitent à l'animation d'ateliers, ce d'autant que beaucoup témoignent d'un épuisement bénévole consécutif à l'accompagnement individualisé. Malheureusement, de nombreuses « zones blanches », c'est-à-dire sans associations LGBTI+ à moins de 100 km existent, pour espérer que tous les demandeur-se-s d'asile puissent bénéficier d'une aide efficace de la part d'associations communautaires (voir « Pôle Formation »).

L'Ardhis est également attentive aux risques spécifiques pouvant émerger dans les espaces d'accompagnement collectif, notamment les ateliers communautaires. Si ces espaces constituent des lieux essentiels de soutien, d'expression et de reconstruction, ils peuvent aussi, du fait de la proximité entre les personnes, de

situations de dépendance et de l'existence de liens communautaires préexistants, exposer à des risques accrus d'extorsion financière ou de violences sexuelles. Ces enjeux appellent une vigilance particulière, tant dans l'encadrement des activités que dans la sensibilisation des personnes accompagnées et des bénévoles.

Les coachings ponctuels : un équilibre fragile face à l'urgence

Le coaching ponctuel et individuel, tel qu'il s'est développé depuis deux ans, constitue une voie médiane entre le suivi au long cours et les ateliers collectifs. Si ces derniers facilitent indéniablement l'expression et la compréhension des attentes pour une majorité de demandeur-se-s d'asile, ils ne répondent pas toujours aux besoins des personnes les plus en difficulté, notamment en raison de fragilités psychologiques. Or, l'accompagnement strictement individualisé a montré ses limites par le passé en créant un lien de dépendance exclusif et une surcharge bénévole.

Le coaching ponctuel devait ainsi offrir une plus-value individuelle sans peser durablement sur les intervenant-e-s, puisqu'un-e bénéficiaire peut théoriquement être coaché-e par plusieurs bénévoles successif-ve-s selon les étapes de sa procédure.

Cependant, la pérennisation de ce coaching individuel se heurte aujourd'hui à des défis majeurs, à commencer par une charge invisible de coordination.

Pour que ce passage de relais fonctionne, un travail de l'ombre conséquent est indispensable : identifier les urgences de calendrier, mettre en lien les intervenant-e-s, assurer la transmission des dossiers et vérifier que chaque binôme dispose des informations nécessaires.

Cette mission de pivot, souvent portée par un·e unique bénévole, devient une source de surcharge critique qui fragilise la continuité de l'action.

Cette complexité logistique est d'autant plus marquée que le coaching sert de levier de formation interne, les séances étant idéalement animées par un·e bénévole expérimenté·e accompagné·e d'un·e nouvel·le arrivant·e. Si ce compagnonnage assure la montée en compétences de l'équipe, il démultiplie le besoin de coordination en exigeant une synchronisation fine des agendas de deux bénévoles aux profils complémentaires.

Par ailleurs, l'efficacité de ce coaching ponctuel est souvent mise à mal par des contraintes de calendrier trop serrées. En cas d'urgence, lorsqu'une personne nous sollicite seulement trois jours avant son entretien ou son audience, il devient extrêmement difficile d'apporter un conseil approfondi. Dans ces délais restreints, il nous est impossible de mener le travail de fond nécessaire pour soutenir sereinement le ou la bénéficiaire, ce qui génère une frustration partagée.

De plus, le passage à un format individuel crée un lien de proximité immédiate où le·la bénéficiaire, ayant accès au numéro de contact, sollicite naturellement le·la bénévole pour des questions annexes. Il devient alors humainement difficile de ne pas répondre, recréant une charge mentale que le format initial était censé atténuer.

Pour adapter et pérenniser ce dispositif, la réalisation d'une étude qualitative de ces interventions apparaît désormais indispensable.

Une telle analyse permettrait de redéfinir notre cadre d'intervention pour atteindre un double objectif : protéger les bénévoles de la surcharge et de l'essoufflement, mais aussi garantir que nous intervenons

au moment le plus opportun auprès des bénéficiaires.

L'enjeu est de s'assurer, lorsque la situation l'exige, d'un temps d'intervention suffisant sur la durée pour ne plus subir l'urgence, mais bien accompagner le parcours de manière qualitative.

L'accompagnement des demandeur·se·s d'asile placé·e·s en procédure Dublin

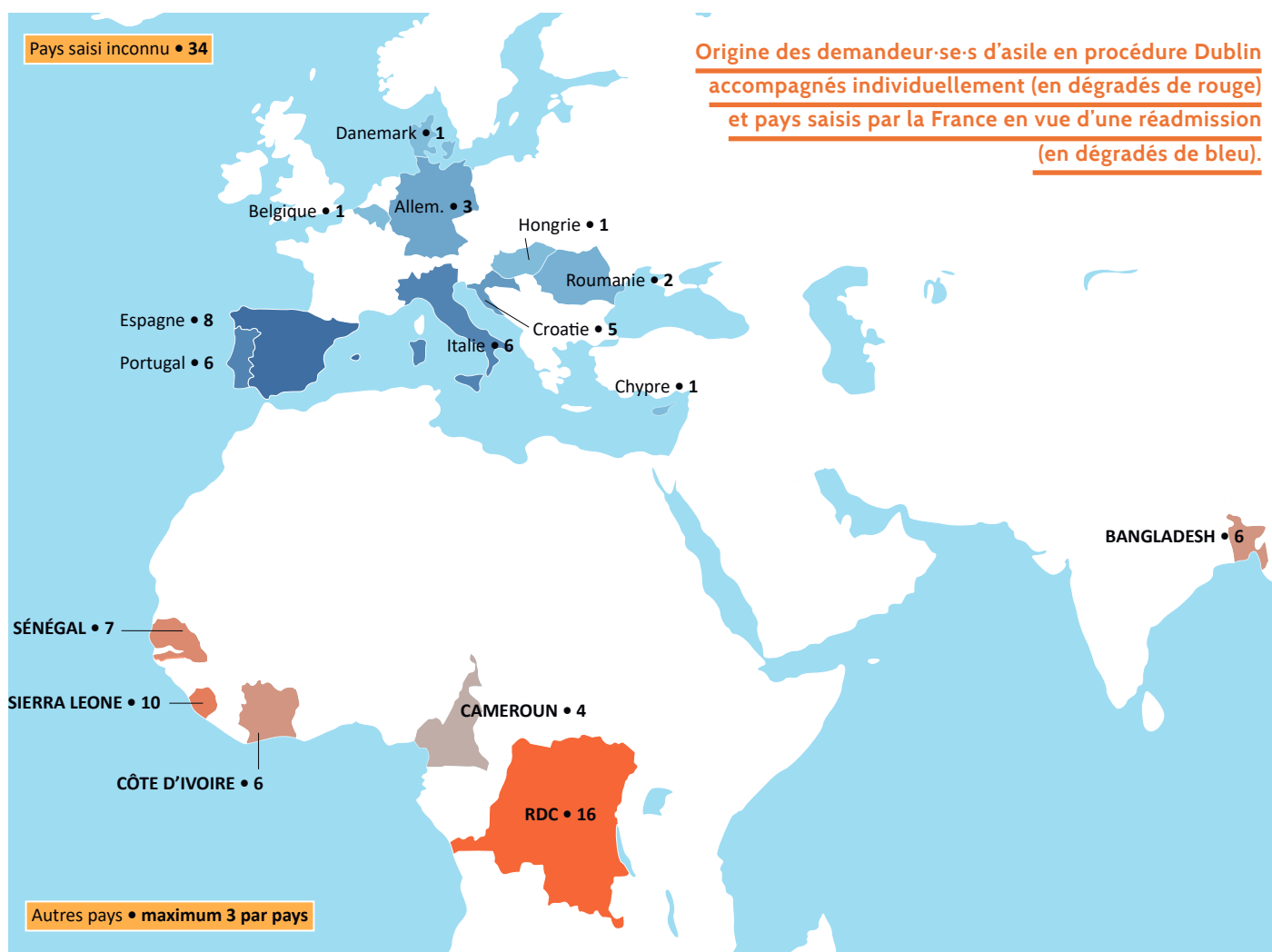
En 2025, 67 nouveaux·elles demandeur·se·s d'asile en procédure Dublin ont été accueilli·e·s en permanence d'accueil et ont au minimum bénéficié d'un rendez-vous avec un bénévole spécialiste de cette procédure.

Les principales nationalités représentées parmi les demandeurs d'asile en procédures Dublin sont, par ordre décroissant :

- République démocratique du Congo : 16
- Sierra Leone : 10
- Sénégal : 7
- Bangladesh : 6
- Côte d'Ivoire : 6
- Cameroun : 4
- Autres pays : maximum 3 par pays

De façon très ciblée, des recours contre des décisions de transfert auprès d'un tribunal administratif sont effectués avec l'aide d'avocat·e·s spécialisé·e·s. Nous avons ainsi obtenu en 2025 au tribunal administratif de Paris :

- l'annulation d'une décision de transfert vers l'Espagne pour un demandeur d'asile algérien ;
- l'annulation d'une décision de transfert vers la Roumanie pour un demandeur d'asile sénégalais ;
- l'annulation d'une décision de transfert vers la Hongrie pour un demandeur d'asile chinois.



Dans les deux premiers cas, bien que le demandeur d'asile soit titulaire d'un visa délivré par le pays considéré comme responsable de la demande d'asile par la préfecture, valable ou périmé depuis moins de six mois au moment de l'enregistrement de la demande d'asile en France, le tribunal administratif a considéré que l'existence d'une relation de concubinage suffisamment ancienne et étayée par des éléments de preuves, dont une attestation de l'Ardhis, suffisait à motiver une annulation de la décision de transfert.

Dans le troisième cas, le tribunal administratif a motivé l'annulation sur «l'existence, depuis plusieurs années, et la persistance, en Hongrie, d'une privation, pour les demandeurs d'asile, des garanties de procédure ainsi que des conditions minimales d'accueil dont ils sont en droit

de bénéficier». Il est à noter que, bien que cette situation soit bien établie, la préfecture de police de Paris a pris une décision de transfert qu'il a fallu contester au tribunal administratif. Dans le cas d'espèce, le demandeur, effectivement titulaire d'un titre de séjour en cours de validité délivré par la Hongrie, présentait une vulnérabilité particulière.

L'Ardhis favorise la prise en compte par les préfectures, l'Ofii et les tribunaux administratifs des droits et vulnérabilités particulières des personnes LGBTI+ soumises à la procédure Dublin, en particulier pour convaincre de la réalité de la vie en couple des personnes de même sexe malgré l'impossibilité de produire un document tel qu'une preuve de mariage dans le pays d'origine.

L'Ardhis a poursuivi en 2025 l'accompagnement de certain·e·s demandeur·se·s d'asile dubliné·e·s accueilli·e·s avant 2025.

La procédure Dublin étant généralement associée à un risque majeur de précarité, le soutien aux personnes dublinées est primordial, même si la législation rend difficile la contestation des décisions de transfert. L'Ardhis réalise ainsi un suivi des demandeur·se·s d'asile dubliné·e·s sur les 18 mois du délai de transfert prolongé en cas de placement en fuite. À titre d'exemple représentatif, l'Ardhis a accompagné en 2025 un demandeur d'asile congolais âgé de 22 ans, débouté en Allemagne, dubliné avec l'Allemagne depuis fin 2024, souffrant d'une pathologie grave. La procédure d'asile étant bloquée jusqu'à l'expiration du délai de transfert, le suivi a consisté en un accompagnement pour favoriser la prise en charge médicale, la prise en charge psychologique, l'hébergement, ainsi qu'en une aide alimentaire et un soutien moral. À l'issue de la période de transfert, l'Ardhis aide les demandeur·se·s d'asile à obtenir la requalification de leur demande d'asile en procédure normale.

L'activité Dublin en 2025 continue d'être marquée par la situation particulière de l'Italie : fin 2022, le gouvernement italien a indiqué à ses homologues européens refuser de prendre en charge les demandeur·se·s d'asile dubliné·e·s. Comme en 2023 et 2024, les préfectures françaises ont continué à placer des demandeur·se·s d'asile en procédure Dublin dans le but de les transférer en Italie et à établir des décisions de transfert vers l'Italie.

Pourtant, comme en 2023 et 2024, nous n'avons pas observé de transfert vers l'Italie en 2025, et *a contrario*, nous avons observé que nombre de demandes relevant de la responsabilité de l'Italie ont été requalifiées en procédure normale ou accélérée sous six mois. ■



LES ACTIVITÉS DE SOCIABILITÉ, FACTEUR D'ÉQUILIBRE ET D'ÉMANCIPATION

Depuis de nombreuses années déjà, l'Ardhis s'efforce de proposer des activités de loisirs aux personnes fréquentant notre association. Dispensées aux quatre coins de l'Île-de-France, parfois au-delà, ces activités constituent autant d'occasions, pour les demandeur·se·s d'asile de se retrouver dans des espaces sécurisés et bienveillants.

Indéniablement, ces actions contribuent à l'amélioration de la santé mentale des personnes et à la constitution d'une famille choisie protectrice.

Activités culturelles, sorties et visites

Tout au long de l'année, l'Ardhis a proposé de nombreuses activités culturelles, sorties, visites et événements collectifs, avec un objectif central : rompre l'isolement, favoriser la découverte, créer du lien et soutenir les personnes dans



leur parcours d'exil. Ces temps, qui mêlent culture, loisirs, engagement et convivialité, constituent un complément essentiel à l'accompagnement juridique et social. Ils permettent de partager des moments de joie, de renforcer les solidarités et de construire un collectif.

Trois promenades ont été organisées en 2025, permettant à chaque fois de rassembler plus d'une centaine de participant-e-s autour de la découverte de quartiers emblématiques de Paris : en avril au Trocadéro et autour de la tour Eiffel, en mai autour du Louvre et des Tuileries, et en septembre dans le Marais. Ces temps permettent à la fois de découvrir la ville, son histoire et son patrimoine, tout en favorisant les échanges entre participant-e-s.

Les visites de musées et d'expositions occupent une place importante dans les activités proposées. Elles poursuivent plusieurs objectifs : permettre l'accès à la culture, créer des espaces de partage et encourager les échanges entre participant-e-s, dans un cadre gratuit et inclusif. Chaque visite fait l'objet d'une préparation en amont (informations, groupes de discussion, organisation logistique), et donne lieu à des retours et échanges collectifs.



En avril 2025, 40 participant-e-s ont assisté à deux visites de l'exposition « Joie collective » au Palais de Tokyo. En mai et juin, 75 participant-e-s ont pris part à trois visites de la collection permanente du musée du Quai Branly.

En mai, 25 personnes ont assisté à des projections dans le cadre du Festival Jean Rouch.

En juin, 120 participant-e-s ont visité le Musée national de l'histoire de l'immigration et l'exposition « Banlieues chéries ».

En juillet, 146 participant-e-s ont découvert l'aquarium tropical de la Porte Dorée.

En octobre, 90 participant-e-s ont visité l'exposition « Nous autres » au Bal.

Enfin, en novembre, 115 personnes ont participé à des visites de l'exposition Tyler Mitchell à la Maison européenne de la photographie.

Ces activités ont également donné lieu à des prolongements collectifs.

Le 1^{er} mars 2026, l'exposition « Nous autres, du Bal à la Bulle, miroir d'exil LGBTI+ » a été présentée à la Bulle, comme aboutissement d'un travail engagé à partir de la visite de l'exposition « Nous autres » au Bal en octobre 2025. Cette restitution réunissait une soixantaine de



photographies de bénéficiaires, réalisées en dialogue avec les œuvres découvertes. L'exposition initiale, consacrée notamment aux travaux de Donna Gottschalk, Carla Williams et Hélène Gianecchini, mettait en lumière des trajectoires de vie marginalisées et des luttes pour les droits des personnes LGBT+.

Les échos entre ces récits – en particulier ceux des lesbiennes des années 1960-1970 – et les parcours des personnes accompagnées par l'Ardhis ont suscité une forte résonance. Un climat singulier s'est ainsi instauré lors des visites, mêlant émotion, étonnement et reconnaissance d'expériences communes, malgré les distances géographiques et temporelles.

Dans ce contexte, les participant-e-s ont été invité-e-s à se faire photographier devant une œuvre de leur choix. Cette démarche, pensée non comme une production artistique mais comme une expérience collective, visait à créer un effet de miroir entre les images exposées et les trajectoires vécues. Elle a permis d'ouvrir un espace d'expression et de partage autour des parcours d'exil, où les visages et les histoires se répondent, révélant une humanité commune au-delà des contextes.

Certaines activités ont également permis d'inscrire les parcours individuels dans une mémoire collective.

Le 25 mai 2025, l'exposition « Constellations brisées », en partenariat avec Queer Code, a été inaugurée au Forum de la Bulle et présentée jusqu'au 4 juillet. À cette occasion, un groupe de bénéficiaires volontaires a été constitué et formé pour assurer des temps de médiation lors des « dimanches en famille », favorisant ainsi une appropriation collective des contenus de l'exposition.

Le 4 juillet 2025, environ 60 participant-e-s se sont réuni-e-s pour un temps de recueillement et de prises de parole, avant de se rendre ensemble au mémorial des victimes homosexuelles de la déportation et, plus largement, des victimes LGBTI+ à travers l'Histoire, situé au port de l'Arsenal à Paris. Ce moment, marqué par des dépôts de fleurs et des témoignages, a permis de relier les mémoires passées aux réalités contemporaines des persécutions.

L'intervention d'Oumar, rendant hommage à son compagnon décédé par suicide en raison des violences subies dans son pays d'origine, a particulièrement illustré la portée intime et politique de ce temps collectif, empreint d'émotion et de prise de conscience.





Le 13 juillet 2025, 50 participant-e-s ont assisté à la représentation du spectacle « Cosmogonies du monde » à la Bulle.

L'Ardhis a également participé ou été invitée à de nombreux événements extérieurs.

Parmi eux : le festival de danse contemporaine de Vanves le 27 mars 2025, un stand aux Dramagouines le 20 avril, la participation au festival Chéries-Chéries en novembre 2025 (avec implication directe de bénéficiaires dans l'organisation), ou encore une sortie au spectacle « IrréZIZEtible » à la Comédie Bastille le 23 décembre 2025.

Le 23 août 2025, une sortie plage à Deauville a réuni une centaine de personnes, avec la mise en place de deux cars, permettant de profiter de la plage et de visiter une exposition de Pierre et Gilles. Après une première édition en 2024, un deuxième car a été loué en 2025 pour permettre à deux fois plus de personnes de profiter de la sortie.

Enfin, de nombreuses invitations à des événements (places de spectacles, cinéma en plein air, théâtre à domicile) ont permis d'élargir l'accès à la culture pour les personnes accompagnées.

Cours de français

En 2025, plusieurs cours de français ont été proposés par l'Ardhis. L'aspect convivial est très important et les bénévoles s'efforcent de proposer un petit goûter pendant ces cours, répondent aux questions à l'issue des cours, et procèdent à certaines orientations (à l'intérieur de l'Ardhis ou à l'extérieur) – ces cours sont indéniablement des lieux de sociabilisation appréciés.

Les bénévoles qui animent ces cours accueillent inconditionnellement les bénéficiaires de l'association, quel que soit

leur niveau, mais à l'expérience, quatre grands profils se dégagent :

- des personnes originaires d'une aire géographique où l'alphabet latin n'est pas utilisé (principalement le sous-continent indien et l'Europe de l'Est);
- des personnes scolarisées dans des pays utilisant l'alphabet latin, n'ayant ni le français ni l'anglais pour langue officielle ou usuelle, mais ayant parfois suivi des cours dans l'une de ces deux langues au cours de leur scolarité (principalement l'Amérique centrale et du Sud);
- des personnes anglophones, mais plus fréquemment encore francophones, qui n'ont jamais été scolarisée ou ne l'ont été que très succinctement;
- des personnes francophones scolarisées plus longuement, voire de niveau universitaire, ainsi que quelques personnes ayant acquis un bon niveau en français, mais qui souhaitent consolider leur niveau.

L'Ardhis s'est donc efforcée jusqu'en septembre 2025 de proposer des cours adaptés à ces différents profils, certains proposés par des enseignant·e·s, d'autres par des bénévoles ayant acquis certaines compétences dans ce domaine par l'expérience ou des formations.

Toutefois, certains facteurs bien compréhensibles peuvent rendre un peu illusoire l'équation « un profil un cours ». En effet, les amitiés peuvent motiver des apprenant·e·s à renoncer à certains cours plus adaptés à leur niveau au profit d'un autre fréquenté par des proches. De même, des contraintes horaires peuvent également motiver le choix d'un cours plutôt qu'un autre.

En conclusion, la plupart des cours accueillent des apprenant·e·s de niveau très disparate auxquels les bénévoles s'adaptent.

Cours de français langue étrangère (Fle débutant)

Il s'agit d'un cours déjà ancien – il est proposé depuis 2020 – qui s'adresse aux grand·e·s débutant·e·s de français langue étrangère avec des niveaux très disparates. Compte tenu de la progression d'un certain nombre d'apprenant·e·s, le bénévole a divisé son cours pour permettre la progression des apprenants un peu anciens dans ce cours (de 16 h à 18 h), et l'accueil des très grands débutants (de 18 h à 19 h 30).

En 2025, 20 cours ont été organisés en tout, accueillant une moyenne de dix apprenant·e·s par session (minimum : 7 ; maximum : 16).

Les apprenant·e·s ont pour origine le Bangladesh, le Pakistan, le Sri Lanka, l'Inde, l'Égypte, la Sierra Leone, le Nigeria, l'Ouganda, le Kenya, la Russie, la Gambie.

La méthode consiste en de petits dialogues progressifs, adaptés au quotidien des demandeur·se·s d'asile. Des moments plus scolaires sont aussi proposés avant une mise en pratique au moyen de textes ou de dialogues adaptés. Certains temps très usuels ont pu être abordés (présent, futur proche, passé composé, mais aussi, avec quelques-uns, l'imparfait, le futur simple, le conditionnel).

Sont également abordées les expressions du quotidien (de divers niveaux de langage), le vocabulaire avec des imagiers. Des dialogues sont également élaborés à partir de situations de la vie courante, tandis que des textes écrits sont aussi proposés à celles et ceux qui ont le plus progressé.

Les cours sont envoyés par WhatsApp, avec de petits enregistrements.

Cours d'alphabétisation (niveau A2)

Le cours, ouvert jusqu'en septembre 2025 à la Bulle, accueille entre cinq et dix apprenant-e-s chaque semaine, avec un niveau de français s'étendant de l'alphabétisation au niveau A1-A2. Parmi ces apprenant-e-s, plusieurs parlent et comprennent le français plutôt aisément mais ont davantage de difficultés concernant le passage à l'écrit et la lecture, alors que d'autres parlent plutôt anglais, lisent correctement, mais ont davantage de difficultés de compréhension et de graphie.

Parmi les pays d'origine des apprenant-e-s, signalons le Sri Lanka, le Bangladesh, le Pakistan, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Angola, le Nigeria, la Mauritanie, la Géorgie, la Turquie et la Chine.

Concernant la méthode, et dans la mesure où il doit composer avec des niveaux très variés, le bénévole essaie d'aborder une thématique de « la vie quotidienne » par cours, ainsi qu'un point de grammaire.

Une activité mobilisant l'oral (compréhension et expression) est d'abord proposée, suivie d'une activité de lecture et d'écriture. Une différenciation selon les niveaux est opérée, avec du vocabulaire et des tournures de phrases plus complexes avec les apprenant-e-s plus à l'aise en français, et de l'entraide pour la compréhension.

Après chaque cours, un bilan écrit et audio de ce qui a été fait est partagé sur un groupe WhatsApp. Dans la mesure où il est parfois difficile de s'assurer de la présence des mêmes apprenant-e-s, le vocabulaire vu précédemment est repris au cours suivant, de même que certaines phrases rituelles, notamment de présentation.

Cours de mise à niveau perfectionnement

Ce cours, qui a repris en 2023 après une interruption de plusieurs années, se propose de consolider la maîtrise de la langue française et est destiné aussi bien à des apprenants allophones (niveaux B1, B2, C1, C2), qu'à des francophones désirant réviser certaines notions grammaticales, se confronter à des éléments de civilisation française ou soucieuses d'étendre encore leur vocabulaire.

Des documents authentiques ou semi-authentiques sont utilisés, le plus souvent en lien avec l'actualité, les grandes fêtes, des éléments historiques ou culturels français ou la culture LGBTI+, et qui servent d'appui à un point de vocabulaire et à un autre de grammaire. Généralement, le cours commence par une prise de connaissance du texte, chacun étant invité à relever les mots inconnus ou incertains rencontrés dans le texte, lesquels seront ensuite définis. Quelques questions permettent de s'assurer de la bonne compréhension du texte – autant d'occasions de débattre sur les contenus, de confronter les points de vue. Le point de grammaire est abordé le plus souvent par le truchement d'une invitation à en repérer les occurrences dans le texte. Faute de temps, la production écrite reste malheureusement le plus souvent marginale.

En 2025, 20 de ces cours ont été organisés, qui ont accueilli entre 3 personnes au minimum et 16 personnes au maximum, pour une moyenne de dix personnes. Parmi les nationalités représentées, on note des personnes originaires de République démocratique du Congo (Kinshasa), du Cameroun, de République de Guinée, de Côte d'Ivoire, du Bénin, d'Égypte, du Mali, du Nigeria,

du Niger, de Mauritanie, de République du Congo (Brazzaville).

Limites et perspectives

L'ensemble des bénévoles qui animent les cours témoignent du fait que, d'une séance à l'autre, les mêmes apprenant·e·s ne reviennent pas toujours. Sans régularité de présence, il est évidemment plus difficile de construire une progression sur l'année et les cours ont donc tendance à être indépendants les uns des autres.

Ces difficultés s'expliquent aisément par deux facteurs qui pèsent lourdement sur cette activité comme sur d'autres : d'une part, la nécessité pour nombre de demandeur·se·s d'asile d'avoir une activité rémunérée pour subvenir à leurs besoins les plus élémentaires ; d'autre part l'accès tardif à la complémentaire santé solidaire et donc à la solidarité transport ; or le coût des transports en Île-de-France, ou depuis les régions limitrophes, pèse lourdement sur les finances des demandeur·se·s d'asile.

Autre difficulté, la mobilisation des bénévoles sur des actions de ce type et,

surtout, notre difficulté à recruter des bénévoles sur certaines de ces missions (sorties, partenariats, promenades...). En effet, si l'Ardhis est relativement bien identifiée par les candidat·e·s bénévoles souhaitant proposer des cours, les personnes désirant investir de leur temps sur des activités de sociabilité n'identifieront peut-être pas en priorité l'Ardhis pour s'y épanouir. L'arrêt de ces cours en septembre 2025 en est la terrible illustration.

La participation des membres de l'association

L'Ardhis est une association communautaire qui compte de nombreux·ses membres qui demandent l'asile – des personnes directement concernées par les combats de l'association donc. Elles ont toutes leur place dans l'animation de la vie de l'association. Cela se décline par la participation active et l'animation de certaines activités.





Les Dimanches en famille (Queer Family Sunday) et le Dancing Bulle

Depuis septembre 2023, l'Ardhis organise, au sein de la Bulle, des événements festifs réguliers à destination des personnes accompagnées. Cette initiative s'inscrit dans une volonté de recréer les moments de convivialité collective qui existaient avant la période de la pandémie de Covid-19, durant laquelle les rassemblements avaient été fortement limités.

Ces événements prennent la forme des « Dimanches en famille » ou « Queer Family Sunday » et des « Dancing Bulle ». Les premiers constituent des espaces de partage, de solidarité et d'entraide, comparables à des réunions familiales, tandis que les seconds sont des moments festifs centrés sur la musique, la danse et l'expression personnelle.

Les rencontres poursuivent plusieurs objectifs : renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté bienveillante, lutter contre l'isolement social des personnes qui demandent l'asile, favoriser les échanges interculturels, offrir un espace d'expression libre et sécurisant, valoriser les parcours individuels et encourager la reconstruction personnelle après des parcours migratoires souvent difficiles. Les bénéficiaires sont directement impliqués-e-s dans l'organisation, pour développer leur autonomie et leur confiance en eux et elles, et mettre en avant leurs compétences et leurs talents.

Un groupe tournant d'environ quinze demandeur-se-s d'asile coorganise chaque événement. Ce fonctionnement permet une rotation des responsabilités, une meilleure appropriation du projet et une dynamique collaborative inclusive.

Chaque participant·e contribue selon ses compétences, ses savoir-faire et ses centres d'intérêt.

À chaque édition, un maître ou une maîtresse de cérémonie est désigné·e pour animer l'événement, coordonner les activités et proposer le programme, avec une grande liberté dans le choix des jeux, de la musique, des temps de parole et des thématiques abordées.

Les activités proposées varient selon les éditions : animations musicales et danse, jeux collectifs, prises de parole spontanées, témoignages sur les parcours de demande d'asile, ainsi que des moments d'échange et de discussion. Les initiatives individuelles sont encouragées afin de renforcer l'expression personnelle et la valorisation des expériences vécues.

Ces événements rassemblent régulièrement plus de 100 personnes à la Bulle. En 2025, sept « Dimanche en famille » ont été organisés.

Un « Dancing Bulle » s'est tenu en août 2025, et un second temps fort a eu lieu à l'occasion du réveillon de fin d'année, le 27 décembre 2025, organisé en partenariat avec la « Marmite arc-en-ciel » et avec le soutien de la Fondation de France dans le cadre du projet « Réveillons la solidarité ». Cette soirée a été marquée par une forte participation, des prises de parole et une ambiance particulièrement chaleureuse, et s'est conclue par un chant collectif de l'équipe des « Dimanche en famille » (« We are the world »).

Le 27 juillet 2025, le grand pique-nique annuel de l'Ardhis s'est tenu au parc de Bercy, rassemblant plus de 200 personnes sur les pelouses toute l'après-midi pour manger, danser, jouer et échanger.

Par ailleurs, l'assemblée générale organisée en avril 2026 à la Flèche d'Or

prendra une forme particulièrement festive, portée notamment par l'équipe des « Dimanche en famille ».

L'ensemble de ces événements est organisé sous la responsabilité d'une réfugiée membre du conseil d'administration, qui assure la coordination générale, le suivi organisationnel et la supervision du bon déroulement des activités, tout en garantissant un cadre respectueux, inclusif et sécurisant. Son rôle est essentiel pour maintenir l'équilibre entre liberté d'expression, organisation collective et respect des valeurs de l'association.

Depuis leur mise en place, les « Dimanche en famille » et les « Dancing Bulle » contribuent à renforcer les liens entre les personnes accompagnées, à améliorer leur bien-être psychosocial, à encourager la prise de parole et la confiance en soi, et à créer un espace d'expression communautaire positif.

Ces rencontres sont devenues des temps forts attendus, participant pleinement au soutien moral proposé par l'Ardhis.

La Marmite arc-en-ciel

La première édition de la Marmite arc-en-ciel a eu lieu le 30 décembre 2023, à l'occasion d'un réveillon solidaire, dans le prolongement de l'engouement suscité par les ateliers de médiation thérapeutique autour de la cuisine.

L'idée d'un grand repas partagé et solidaire a été proposée par une petite équipe de bénéficiaires, à l'origine de la « Marmite garnie », devenue par la suite « Marmite arc-en-ciel ». Cet événement est entièrement porté par les personnes accompagnées par l'Ardhis.

Une équipe se constitue en amont, se réunit pour définir l'organisation, choisit les chef·fe·s et les recettes, réalise les courses



et les préparations la veille, puis cuisine collectivement plusieurs plats. Cette initiative vise à valoriser les compétences et savoir-faire des participant·e·s, leur capacité d'initiative et leur pouvoir d'agir, dans un cadre collectif et convivial.

La Marmite arc-en-ciel a été reconduite en décembre 2025 à l'occasion du réveillon de fin d'année, avec le soutien de la Fondation de France. Le repas a été préparé dans les cuisines de Basile dans le 18^e arrondissement (de l'association Basiliade) et transporté à la Bulle pour être partagé lors de la soirée du réveillon fin décembre. ■

LE PROFIL DES USAGER·E·S

Aux 333 demandeur·se·s d'asile accompagné·e·s individuellement, s'ajoutent les plus de 1200 personnes accueillies lors de permanences d'accueil ou d'ateliers collectifs, que nous avons pu recenser cette année grâce à la mise en place, en 2023, d'un logiciel de suivi des personnes accompagnées, Reconnect.

En plus de prendre en charge la question du stockage des données personnelles, cet outil a permis cette année de produire quelques données sur l'ensemble des personnes accueillies à l'Ardhis, qui ont le mérite d'être plus statistiquement significatives que celles de l'accompagnement individualisé.

Toutefois, nous remarquons que les données de l'accompagnement individuel et celles de l'accueil collectif ne diffèrent pas significativement, ce qui laisse penser que les premières conservent tout leur intérêt en termes d'analyse de la demande d'asile LGBTI+ en France.



PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES INDIVIDUELLEMENT PAR LE PÔLE ASILE

Situation administrative des demandeur·se·s d'asile à leur arrivée à l'Ardhis

Lors de leur enregistrement au guichet unique (Guda), et plus spécifiquement au terme de l'entretien avec l'agent·e de la préfecture, les demandeur·se·s d'asile sont susceptibles d'être placé·e·s en procédure normale, en procédure accélérée ou en procédure Dublin.

Premier cas de figure, le placement en **procédure Dublin**. Le cadre légal européen, à travers le règlement Dublin, prévoit un mécanisme de détermination de l'État responsable de l'examen de la demande d'asile d'un·e ressortissant·e d'un pays tiers. Lors du passage en Guda, une prise d'empreintes et une recherche dans

les bases Eurodac et Visabio permettent de déterminer si, d'emblée, la France est responsable de la demande d'asile ou si un autre pays de l'espace européen est susceptible de l'être. Cette dernière situation enclenche le placement de la demande d'asile en procédure Dublin.

Les règles relatives à la détermination de l'État responsable ainsi que la durée de cette procédure sont en passe de changer avec la mise en œuvre du Pacte européen sur l'asile et la migration, approuvé en 2024 et qui sera appliqué à partir de juin 2026. Au niveau national, les placements de demandeur·se·s d'asile en procédure Dublin ont encore baissé en 2025 par rapport à l'année précédente (-8,5 % ¹)

Deuxième cas de figure, le·la demandeur·se d'asile est placé·e en **procédure normale**.

Troisième cas de figure, la **procédure accélérée**, imposée aux demandeur·se·s d'asile qui :

- sont originaires de pays figurant sur la liste des pays d'origine dits sûrs (Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Géorgie, Inde, Kosovo, Macédoine du Nord, Maurice, Moldavie, Mongolie, Monténégro et Serbie) établie par le conseil d'administration de l'Ofpra, liste qui ne tient pas compte de la situation des personnes LGBTI+ dans ces pays; en principe, la loi autorise l'Ofpra à reclasser en procédure normale les personnes LGBTI+, mais dans les faits, cette possibilité n'est jamais mise en œuvre;
- font une demande considérée comme tardive, c'est-à-dire plus de 90 jours après leur entrée sur le territoire, le

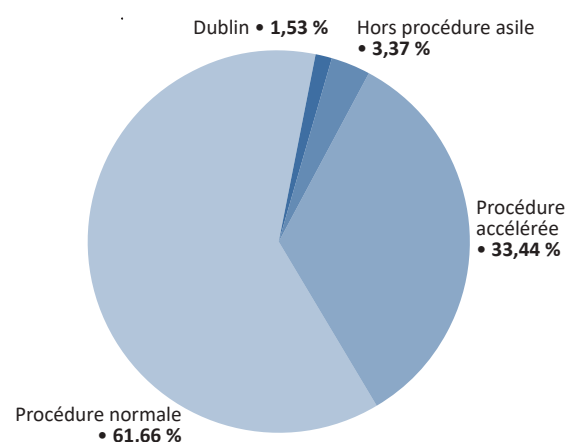
plus souvent faute d'une connaissance suffisante de leurs droits, d'une situation traumatique paralysant l'action ou de mauvais conseils reçus ;

- font une demande de réexamen après un rejet de leur demande d'asile ;
- plus rarement, ont refusé de donner leurs empreintes digitales, ont fourni de faux documents, ont dissimulé certaines informations, ont présenté plusieurs demandes d'asile sous des identités différentes.

Les chiffres de nouveaux·elles demandeur·se·s d'asile accompagné·e·s individuellement en procédure normale, en procédure accélérée, en procédure Dublin ou hors procédure d'asile sont en légère évolution.

Le nombre de personnes en procédure Dublin est en baisse à 1,5 % (contre 7 % en 2024), ce qui peut s'expliquer par le faible nombre d'accompagnant·e·s suivant individuellement des personnes placées dans cette procédure. Les nombres de procédures normales et accélérées sont stables.

Type de procédure dans lequel sont les personnes accompagnées



¹ « Les demandés d'asile en 2025 », Direction générale des étrangers en France, ministère de l'Intérieur, <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/publications/chiffres-de-limmigration-en-france/demandes-dasile-pour-lannee-2025> [consulté le 6 avril 2026]

Une nouvelle catégorie « hors procédure d'asile » est utilisée depuis 2025 et comptabilise 3,69 %.

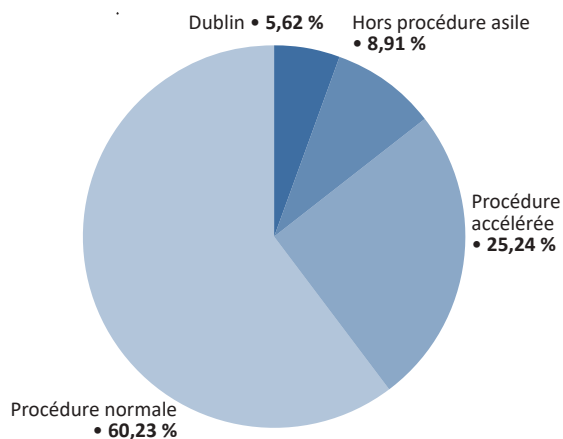
Le type de procédure n'est pas connu pour sept personnes (non comptabilisé).

Si l'on compare aux personnes reçues lors de la permanence, on constate que l'échantillon des personnes accompagnées individuellement est représentatif pour la procédure normale mais moins pour les trois autres types de procédure.

On peut en conclure que les personnes hors procédure asile ou placées en procédure Dublin suscitent moins un accompagnement individualisé par une bénévoles, au contraire des personnes placées en procédure accélérée qui le sont plus volontiers.

À noter que le type de procédure n'est pas connu pour 274 personnes, soit 22,51 % des cas.

Type de procédure dans lequel sont les personnes se présentant à la permanence



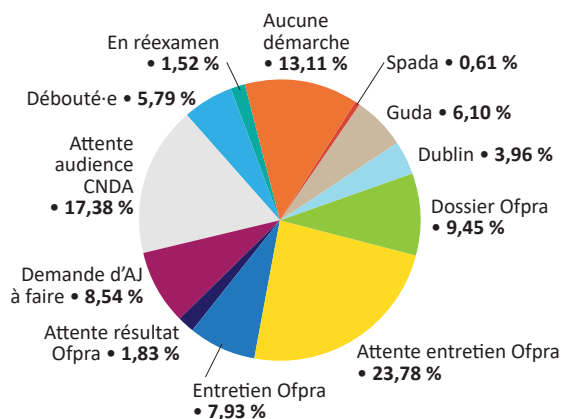
Étapes de la procédure auxquelles le pôle Asile initie un accompagnement individualisé

Les demandeur-se-s d'asile sont susceptibles de se manifester auprès de l'Ardhis tout au long de leur procédure.

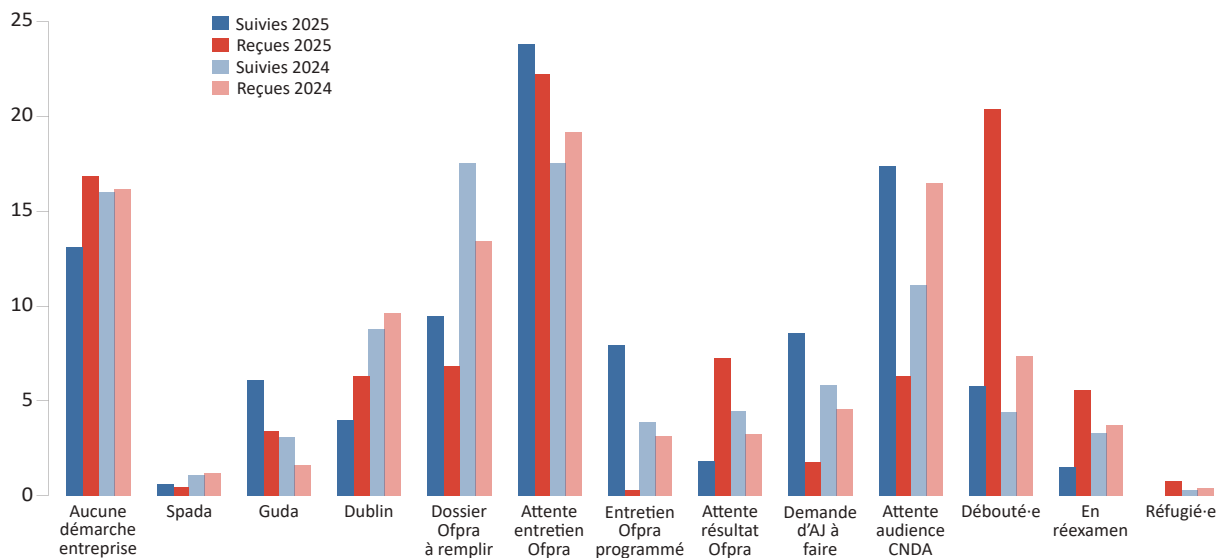
La taille de la ville dans laquelle il-elle-s vivent et celle de la ville où il-elle-s vivaient dans leur pays d'origine, la qualité de l'information délivrée en France par des tiers, leur éloignement de Paris, leurs difficultés sociales, leurs traumatismes, la durée de leur scolarité dans leur pays d'origine et leur accès à la lecture, leur potentiel militantisme passé... sont autant de facteurs qui peuvent influencer la vitesse à laquelle les demandeur-se-s d'asile prennent contact avec notre association.

Dans un contexte d'augmentation constante de la demande d'aide, l'association a été amenée à établir certaines priorités dans l'accompagnement. Ainsi, sont généralement priorisées, pour des raisons évidentes, les personnes qui ne sont pas hébergées et qui ne bénéficient pas d'accompagnement social. Parmi ces personnes, malheureusement nom-

Stade de la procédure auquel se sont présentées les personnes accompagnées par l'Ardhis en 2025



Comparaison (2024/2025 et personnes reçues / personnes accompagnées) du stade de la procédure pour les demandeur·se·s d'asile accompagné·e·s individuellement à leur arrivée à l'Ardhis (en %)



breuses², l'accompagnement des personnes ayant un dossier à envoyer à l'Ofpra ou un entretien Ofpra programmé est considéré comme prioritaire.

Le nombre d'accompagnements individuels débutés avant même le passage en structure de premier accueil pour demandeur·se·s d'asile (Spada) reste, comme l'année précédente, plutôt élevé (13,11 %), mais en baisse par rapport à 2024.

Les personnes sont plus volontiers accompagnées au moment du Guda que lors des démarches qui le précèdent (aucune démarche, Spada), comme en 2024.

Après deux ans de stabilité, la proportion de personnes qui sont accompagnées individuellement pour préparer leur entretien à l'Ofpra est en légère augmentation, mais le nombre d'accompagnements démarrés par le

remplissage d'un dossier Ofpra baisse de moitié.

17,38 % des personnes suivies individuellement l'ont été pendant leur attente d'audience à la CNDA, souvent orientées par des avocat·e·s ou par les professionnel·le·s des Cada et Spada. Si l'on ajoute au nombre de personnes accompagnées dès leur demande d'aide juridictionnelle, 8,54 % (qui fait directement suite à la décision de rejet de l'Ofpra) cela représente près d'un quart des personnes accompagnées, en nette augmentation par rapport à 2024, où cette proposition était de 16 %. Cela représente une évolution sensible par rapport à une époque où l'accompagnement lors du recours était volontiers confié à des avocat·e·s de confiance.

Si l'on compare ces chiffres avec ceux des personnes qui se présentent à l'Ardhis (et qui ne feront pas tou·te·s l'objet d'un accompagnement individualisé), l'on

² Du fait de la politique de restrictions importantes d'accès aux conditions matérielles d'accueil, accentuées par les dispositions de la loi Asile et immigration promulguée en janvier 2024 ; du fait également des propositions d'hébergement moins faites aux hommes seuls.

observe des proportions relativement semblables. Les différences évoquent peut-être les priorités données à certaines étapes.

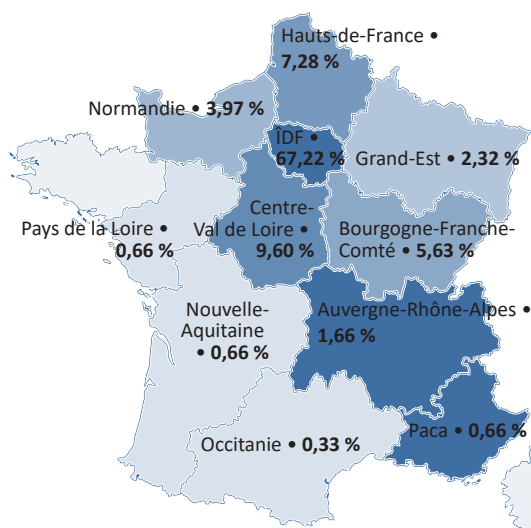
Ainsi, et à titre d'illustration, les personnes ayant un entretien Ofpra programmé lors de leur arrivée à l'Ardhis représentent seulement 0,28 % de l'ensemble des personnes venues, mais 7,93 % des personnes finalement accompagnées individuellement.

Il en va de même, toujours à titre d'exemple, pour les personnes déboutées (20,35 % des personnes reçues) qui représentent finalement une proportion moindre des personnes accompagnées individuellement (5,79 %), dans la mesure où l'Ardhis n'est pas toujours en mesure de leur proposer un accompagnement utile. Enfin, la proportion est plus faible également pour les personnes étant en attente d'un entretien Ofpra ou d'une audience à la CNDA, plus volontiers orientées vers les ateliers collectifs. À noter que le stade de la procédure n'est pas connu pour cinq personnes suivies (soit 1,5 % des cas) et 136 personnes reçues (soit 11,18 % des cas).

Situation géographique des personnes accompagnées individuellement par le pôle Asile

Compte tenu de son implantation géographique, près de 67 % des demandeur-se-s d'asile accompagné-e-s individuellement par l'Ardhis continuent d'être – au moins sur le plan administratif – en Île-de-France, une proportion stable par rapport à 2024. À noter qu'il s'agit de la donnée la moins bien renseignée car 31 départements de domiciliation ne sont pas connus (soit près de 9,3 % des cas) pour les personnes accompagnées. Cette

Région de vie des demandeur-se-s d'asile (en %)



donnée est absente dans 75 % des cas pour les personnes sans accompagnement individualisé.

L'Ardhis a toujours eu une vocation nationale, même si, depuis plusieurs années, la stratégie est plutôt de s'appuyer sur des associations LGBTI+ en région, notamment celles qui ont été formées. Des exceptions peuvent toutefois survenir :

- bien qu'en dehors d'Île-de-France, un-e demandeur-se d'asile a l'opportunité de venir en Île-de-France – c'est principalement le cas pour les régions limitrophes de l'Île-de-France et dès lors qu'il-elle-s vivent à proximité de moyens de transport; si l'on inclut les régions limitrophes de l'Île-de-France, la proportion de personnes accompagnées atteint en effet presque 89 %;
- un-e demandeur-se d'asile a pu entrer en contact avec l'Ardhis, y avoir obtenu un suivi individuel par un-e bénévole, ceci avant son passage en Pada ou au Guda – donc avant son orientation en région par l'Ofii – et continuer à bénéficier du suivi après son orientation;

- l'expérience passée d'un·e travailleur·se social·e en Cada, en Huda ou en Pada avec un·e bénévole de l'Ardhis peut l'avoir incité·e à reprendre contact avec l'association pour un autre dossier et obtenir l'aide d'un·e bénévole ;
- un·e bénévole a spontanément décidé d'accompagner un·e demandeur·se d'asile en région qui nous avait sollicité·e-s par courriel ou qui était le compagnon ou la compagne d'un·e demandeur·se d'asile précédemment accompagné·e.

En région, des associations dédiées aux demandeur·se-s d'asile LGBTI+ – ou des actions spécifiques développées dans les Centres LGBTI+ – garantissent parfois un accompagnement des demandeur·se-s d'asile LGBTI+. De même, nos actions de formation à destination des personnels de certaines Spada et Cada leur permettent de mieux accompagner ces publics.

Depuis quelques années, la politique dite d'orientation directive a pour but de désengorger l'Île-de-France, qui concentre 23,6 % de la demande d'asile en 2024, selon le rapport d'activité de l'Ofpra. Ainsi, pour ne pas risquer de perdre l'accès aux conditions matérielles d'accueil qui leur permettent de survivre pendant l'examen de leur demande, certain·e-s demandeur·se-s d'asile se retrouvent géographiquement éloigné·e-s du tissu associatif LGBTI+.

Une privation navrante lorsque, de surcroît, les juges de la CNDA (bien plus souvent que les officier·e-s de protection de l'Ofpra) leur reprochent à mi-mots de ne pas fréquenter des associations qui – de fait – n'existent pas ou sont bien trop éloignées ; un frein aussi, peut-être, à la restauration de la confiance en soi qui, pour certain·e-s demandeur·se-s d'asile, passe par l'échange avec la communauté LGBTI+ française, aussi éloignée culturellement soit-elle parfois de leur vécu jusqu'alors.

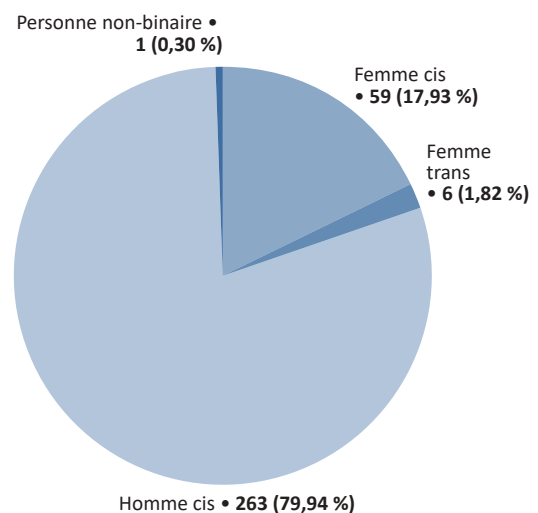
Genre des personnes accompagnées individuellement

L'Ardhis a accompagné individuellement 59 femmes cis et seulement 6 femmes trans en 2025, ce qui représente en tout un peu moins de 20 % de l'ensemble des demandeur·se-s d'asile, une proportion en baisse par rapport à l'année précédente, qui traduit surtout le net recul du nombre de femmes trans accompagnées, la proportion de femmes cis restant stable.

Si on prend les chiffres de l'accueil global, la proportion de femmes atteint les 24 % du total des personnes accueillies à l'Ardhis dont 21,33 % de femmes cis et 2,25 % de femmes trans.

Pour la première fois, les personnes non binaires (une personne non binaire accompagnée en 2025) apparaissent dans nos statistiques.

Genre des personnes accompagnées individuellement en 2025 (information manquante pour quatre personnes).



L'écart de la répartition genrée des publics de l'Ardhis avec les statistiques globales reste important. Les femmes constituent en effet plus de la moitié des personnes

en situation de migration dans le monde et 43,4 % des demandes d'asile en France sont déposées par des femmes selon le rapport d'activité de l'Ofpra en 2024. Après plusieurs années d'augmentation, on constate que le nombre de femmes accompagnées passe à nouveau sous la barre des 20 %.

On ne peut que formuler certaines hypothèses, à savoir que certaines femmes peuvent prétendre à une protection pour d'autres motifs, qui pourraient leur paraître plus accessibles de prime abord (risque d'excision, mariage forcé, violences de genre dans leur globalité enfin reconnues par la jurisprudence, etc.) et leur évitent d'évoquer leur orientation sexuelle, ou encore du fait d'une contrainte encore plus forte à l'hétérosexualité chez les femmes dans des sociétés fortement marquées par le patriarcat.

Il convient de souligner, en complément, que certaines associations de solidarité s'adressent seulement aux demandeuses d'asile lesbiennes (comme Les lesbiennes dépassent les frontières à Paris ou le Front d'Habitat Lesbien), même si cela ne suffit pas à expliquer l'anomalie statistique, confirmée chaque année par l'Ofpra dans ses rapports d'activité.

En ce qui concerne la baisse du nombre de femmes trans accompagnées, on peut formuler l'hypothèse que plusieurs organisations communautaires trans comme le Flirt ou Acceptess-T ont développé la compétence asile en interne, ce dont on peut se réjouir. Une hypothèse plus pessimiste serait que l'association n'est plus aussi accueillante pour les personnes trans, et singulièrement pour les femmes. Cette crainte confirme la nécessité du plan d'action pour un accompagnement adapté et transversal des personnes trans adopté en 2025, avec comme action prioritaire

la formation obligatoire de tou-te-s les bénévoles.

Un point d'attention doit être porté sur la question du genre dans son articulation avec les faits interculturels : cette catégorisation dépend de découpages occidentaux dans lesquels « doivent » entrer les personnes qui demandent l'asile en France. Il ne s'agit pas de réalités uniformes : la diversité de genre et ses perceptions sont à contextualiser socio-culturellement et linguistiquement. Ainsi, ces données sont à remettre dans ce contexte. Il est très probable que bon nombre de personnes accueillies à l'association ne se retrouvent pas dans ces catégorisations du genre, voire que d'autres découvrent et explorent le concept de transidentité « occidental » bien longtemps après avoir été protégé-e-s en temps que personne cis homosexuelle ou bisexuelle.

Pour explorer ces questionnements très importants, un atelier à destination des personnes accompagnées par l'association est en cours de coconstruction par les psychologues de l'Ardhis, le Flirt, association d'auto-support pour personnes transféminines, et Espace santé trans, par ailleurs associations fondatrices de la Bulle.

Âge des personnes accompagnées individuellement

En 2025, l'âge moyen des demandeur-se-s d'asile nouvellement accompagné-e-s est de 30 ans, donnée très stable dans le temps.

56,8 % des personnes accompagnées individuellement par l'Ardhis en 2025 avaient 30 ans ou moins ; 91,3 % avaient 40 ans ou moins.

La plus jeune personne avait 18 ans et la plus âgée 53 ans. ■

PLAN D'ACTION POUR UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ ET TRANSVERSAL DES PERSONNES TRANS

En 2025, un groupe de travail constitué de bénévoles des pôles Asile et Couples, et coordonné par Camille, s'est penché sur l'accueil et l'accompagnement des personnes trans à l'association. Identifiant plusieurs manquements et points d'amélioration dans les outils et pratiques existants, le groupe a élaboré un plan d'action pour un accompagnement adapté et transversal des personnes trans qui, soumis au conseil d'administration, a été formellement adopté le 15 mai 2025 et diffusé à l'ensemble de l'association.

Le plan d'action part du postulat que l'accueil d'une personne trans exilée à l'association requiert, de la part des bénévoles accompagnant·e-s, des compétences spécifiques et transversales qu'il est nécessaire d'identifier et de transmettre. Il met également en avant la nécessité de lutter contre le racisme sous toutes ses formes – y compris par la compréhension du genre et de la transitude sous un prisme plus large que le seul modèle occidental – ainsi que contre les violences sexistes et sexuelles, auxquelles les personnes trans sont particulièrement exposées.

Trois axes d'action sont identifiés et développés dans le plan d'action :

■ La création et partage d'expertises

L'association travaille à développer et améliorer ses ressources (outils internes, formations, journées d'étude ou réunions thématiques dédiées) pour assurer la montée en compétence de l'ensemble des bénévoles concernant l'accompagnement des personnes trans dans leurs démarches d'asile et/ou de séjour, mais aussi plus largement. Ce travail se fait en collaboration avec des associations, chercheur·se-s et militant·e-s trans et afrotrans.

■ La prévention et la protection

L'association travaille activement sur ses pratiques d'accueil et d'accompagnement des personnes trans par la création d'un groupe de travail dédié et la mise en place de garde-fous en termes de recrutement de nouveaux·elles bénévoles et de prévention des comportements transphobes, y compris par des sanctions et/ou exclusions de l'association quand nécessaire. Le travail sur la prévention des comportements discriminatoires et la protection des personnes trans accueillies et/ou accompagnées par l'Ardhis doit s'accompagner par un travail plus large de lutte contre les discriminations sous toutes leurs formes, et notamment le racisme.

■ L'évaluation et la participation des personnes trans

L'association évalue régulièrement ses pratiques d'accueil des personnes trans et adapte ses dispositifs en fonction des retours des personnes accompagnées et des bénévoles. Ces retours peuvent être exprimés, y compris de manière anonyme, et sont présentés sous forme de bilans au conseil d'administration, comprenant si besoin des présentations anonymisées de cas de transphobie recensés, des actions correctives entreprises et des résultats obtenus par ces ajustements. La participation des personnes accompagnées est recherchée en continu, et l'association veille à ce que des personnes trans soient incluses et accueillies dans les instances et temps dédiés à cela.

Les actions spécifiques identifiées dans le plan seront à développer et mettre en place au long des mois et années à venir, afin d'assurer un accueil bienveillant et adapté de toute personne poussant la porte de l'Ardhis et de réaffirmer, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la place pleine et entière des personnes trans au sein de l'association. Enfin, des besoins concernant l'accueil et l'accompagnement des personnes intersexes ont également été soulevés et devront faire l'objet d'un travail spécifique. ■



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES INDIVIDUELLEMENT PAR LE PÔLE ASILE

En 2025, 47 pays différents ont été représentés parmi les accompagnements individuels.

Europe centrale et de l'Est

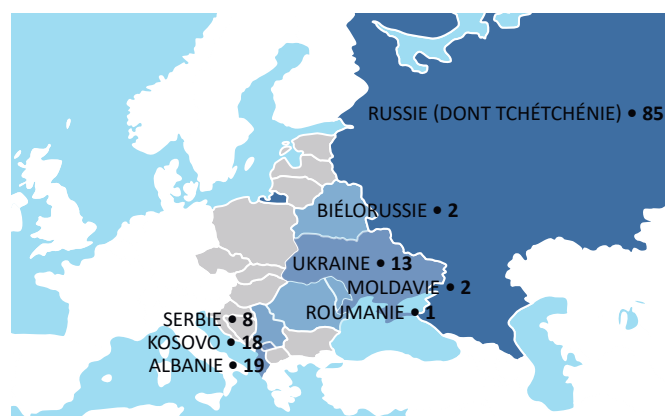
Depuis 2005 148 personnes de cette région ont été accompagnées par l'Ardhis, ce qui ne représente que 2,13 % du total des personnes accompagnées par l'association.

En 2025, l'Ardhis a accompagné trois personnes originaires d'Europe centrale ou de l'Est, dont une originaire de la Fédération de Russie, pays largement surreprésenté parmi les personnes originaires de cette région du monde accompagnées par notre association depuis 2005.

Les dernières années ont été marquées par de fortes régressions, en Russie, en

matière de droits des personnes LGBTI+. Dans un contexte généralisé d'atteinte aux droits et libertés, et d'autoritarisme conservateur, les personnes LGBTI+ sont particulièrement ciblées. D'autre part, l'invasion de l'Ukraine, et surtout la conscription obligatoire qui l'avait suivie quelques mois plus tard et continue sous forme de campagne d'enrôlement, avait déclenché des départs d'hommes russes, l'armée étant un milieu très homophobe. Le nombre de personnes concernées semble en recul cette année.

Demander-se-s d'asile originaires d'Europe centrale et de l'Est depuis 2005



Demander-se-s d'asile originaires d'Europe centrale et de l'Est en 2025



Les deux autres pays représentés en 2025 sont le Kosovo et l'Albanie, deux pays où les LGBTIphobies sont bien documentées, mais qui sont considérés comme « sûrs » par le Conseil d'administration de l'Ofpra, malgré les tentatives régulières de l'Ardhis et de ses partenaires d'abolir la liste où ces deux pays figurent, ou plus modestement, de la réduire.

En Albanie, le débat public sur les questions LGBTI+ s'est fortement durci, alimenté par des campagnes de désinformation présentant une proposition de réforme sur l'égalité de genre comme une menace pour les valeurs familiales. Ce contexte a favorisé la diffusion de discours stigmatisants et de campagnes hostiles, visant également des militant·es dont les données personnelles ont été exposées en ligne, sans réponse judiciaire effective. Les données confirment l'ampleur des violences : 61 % des personnes interrogées déclarent avoir subi ou été témoins de discriminations, principalement dans l'espace public et en ligne. La police reste perçue comme une institution dangereuse

pour les personnes LGBTI+ : près de 90 % des personnes interrogées déclarent ne pas faire confiance aux forces de l'ordre.

Au Kosovo, le cadre juridique formel est relativement protecteur mais les discriminations restent fréquentes dans les faits, notamment dans l'accès à l'emploi, au logement et aux services. Les personnes LGBTI+ continuent de faire face à un environnement social marqué par des normes conservatrices et des risques de rejet familial, de violences ou de harcèlement ³.

Asie centrale

Depuis 2005, l'Ardhis a accompagné 298 personnes originaires d'Asie centrale, ce qui ne représente guère que 4,30 % du total de personnes accompagnées par l'Ardhis, toutes périodes et continents confondus.

En 2025, l'Ardhis a accompagné dix personnes originaires du Pakistan individuellement. Le nombre de Pakistanais·e-s accompagné·e-s entre 2005 et 2025

Demander·se·s d'asile originaires
d'Asie centrale depuis 2005



Demander·se·s d'asile originaires
d'Asie centrale en 2025



³ « Annual Review 2026 », Ilga Europe, <https://www.ilga-europe.org/report/annual-review-2026/> [consulté le 7 avril 2026].

représente toujours un peu plus de 50 % du nombre total de personnes LGBTI+ originaires d'Asie centrale accompagnées individuellement par l'Ardhis sur la même période.

La situation des personnes LGBTI+ au Pakistan demeure particulièrement préoccupante. L'homosexualité reste pénalement réprimée dans le cadre hérité du droit colonial ; à cela s'ajoutent des violences dites « d'honneur », une forte pression religieuse et sociale, ainsi qu'une protection institutionnelle largement insuffisante, exposant les personnes concernées à des risques graves et persistants.

La loi de 2018 visant à renforcer les droits des personnes trans a fait l'objet d'une vive contestation de la part de courants religieux conservateurs. En mai 2023, la Cour fédérale de la charia a remis en cause plusieurs de ses dispositions, fragilisant leur protection juridique. Dans ce contexte, les militant·e·s signalent une augmentation inquiétante des attaques visant cette communauté.

Aucune personne originaire d'Afghanistan n'a été accompagnée en 2025, même si cela reste la deuxième nationalité la plus représentée dans les accompagnements de cette région.

Une personne de Géorgie a été accompagnée individuellement. La situation des personnes LGBTI+ s'y est particulièrement dégradée ces dernières années dans un contexte de restrictions croissantes pesant sur la société civile et les organisations de défense des droits et un environnement politique de plus en plus défavorable. La suspension du processus d'adhésion à l'Union européenne en est la meilleure preuve. Le conseil

d'administration de l'Ofpra a pourtant décidé de maintenir la Géorgie sur la liste des pays dits « sûrs », décision pour laquelle le recours devant le Conseil d'État est toujours pendant.

Une personne accompagnée est originaire d'Arménie, où l'on relève une persistance de l'absence de cadre législatif de protection des personnes LGBTI+. Le projet de loi sur l'égalité, en discussion depuis plusieurs années, n'a pas été adopté en 2025 et demeure incomplet, n'intégrant pas explicitement l'orientation sexuelle et l'identité de genre parmi les motifs de discrimination interdits. Ce blocage législatif laisse les personnes concernées sans protection juridique claire, malgré les annonces répétées de réforme. Dans ce contexte, l'accès à des recours effectifs reste très limité et contribue à une situation d'impunité qui renforce la vulnérabilité des personnes LGBTI+. Malgré l'absence de législation protectrice, l'Arménie est toujours considérée comme un pays d'origine dit « sûrs ».

En Azerbaïdjan, d'où une personne accompagnée est originaire en 2025, les discours de haine visant les personnes LGBTI+ sont largement diffusés et banalisés, comme le montre le rapport « Licence to Hate » du collectif azerbaïdjanais QueeRadar⁴. Ces discours s'inscrivent dans un contexte plus large de stigmatisation, où les identités LGBTI+ sont régulièrement présentées comme contraires aux valeurs nationales ou comme une menace pour la société. Cette normalisation de la haine en ligne, combinée à un manque de régulation effective et à une faible réaction des autorités, contribue à renforcer un climat d'hostilité et d'insécurité pour les personnes concernées.

⁴ « Licence to hate », 27 décembre 2025, QueeRadar, <https://queeradar.com/en/licence-to-hate/> [consulté le 7 avril 2026].

En Ouzbékistan, d'où une personne accompagnée est originaire, les relations entre hommes sont toujours criminalisées et exposent directement à des arrestations et des peines de prison. Des témoignages récents⁵ font état de détentions arbitraires, de violences et d'extorsions visant des hommes perçus comme homosexuels, souvent arrêtés sur la base de soupçons liés à leur orientation sexuelle. Ces pratiques s'inscrivent dans un contexte plus large de répression et d'impunité, où la criminalisation favorise les abus de la part des forces de l'ordre et limite fortement les possibilités de recours, contribuant à un climat de peur et de clandestinité pour les personnes LGBTI+.

Asie de l'Est et du Sud-Est

Depuis 2005, l'Ardis a accompagné 740 personnes originaires d'Asie de l'Est et du Sud-Est, ce qui représente 10,67 % de la totalité des personnes accompagnées, toutes périodes et tous continents confondus.

En 2025, les personnes originaires de cette région représentent plus de 23,12 % du total des personnes accompagnées individuellement par l'association.

Parmi elles, les personnes bangladaises représentent toujours l'écrasante majorité, soit 77 % des personnes accompagnées originaires de cette région en 2025. Le nombre de ces personnes est marqué par une importante augmentation par rapport aux toutes dernières années. En effet, l'accompagnement des personnes originaires du Bangladesh a fait l'objet d'une attention particulière avec une restructuration de l'accompagnement spécifique et des ateliers de préparation à l'Ofpra et à la CNDA dédiés qui ont permis à 210 personnes d'être accueillies à l'association et 67 accompagnées individuellement.

Cette progression ne relève pas d'un phénomène conjoncturel isolé, mais s'inscrit dans un contexte géopolitique profondément instable. Le soulèvement populaire de juillet 2024, ayant conduit à la démission et à la fuite de Sheikh Hasina le 5 août 2024 après plusieurs

Demandeur-se-s d'asile originaires d'Asie de l'Est et du Sud-Est depuis 2005.



Demandeur-se-s d'asile originaires d'Asie de l'Est et du Sud-Est en 2025.



⁵ « Ouzbékistan : témoignages de trois hommes détenus parce que LGBT », <https://novastan.org/fr/ouzbekistan/ouzbekistan-temoignages-hommes-detenus-parce-que-lgbt/> [consulté le 7 avril 2026].

années de gouvernance autoritaire, a suscité un important espoir démocratique. Toutefois, cette transition s'accompagne d'une recomposition des rapports de force internes, marquée notamment par la montée en visibilité et en influence de courants politico-religieux conservateurs, tels que le parti islamiste Jamaat-e-Islami (interdit sous le précédent gouvernement), qui considère l'homosexualité comme un péché grave et une déviance morale incompatible avec l'ordre social islamique. Dans ce climat de recomposition politique, la situation des personnes LGBTI+ au Bangladesh demeure marquée par la peur, l'invisibilité contrainte, la surveillance sociale et les violences.

Les Sri-Lankais-e-s et les Indien-ne-s constituent la deuxième population représentée.

Si le contexte juridique indien a connu certaines évolutions ces dernières années, notamment avec la décriminalisation des relations entre personnes de même sexe, les discriminations sociales, les violences familiales et les pressions communautaires demeurent importantes.

Au Sri Lanka, si des discussions parlementaires récentes ont porté sur une éventuelle dépénalisation des relations entre personnes de même sexe, les dispositions pénales héritées de la période coloniale restent en vigueur et continuent d'entretenir un climat d'insécurité et de stigmatisation.

Les discriminations et persécutions visant les personnes LGBTI+ dans le sous-continent indien ne sont ni résiduelles ni marginales. Elles s'inscrivent dans des dynamiques politiques et idéologiques profondes, où les minorités sexuelles sont

régulièrement instrumentalisées comme boucs émissaires dans des contextes de recomposition identitaire et religieuse.

En Chine, d'où une personne accompagnée est originaire, les espaces d'expression et de sociabilité des personnes LGBTI+ se réduisent fortement sous l'effet d'un contrôle croissant des autorités. Cette fermeture progressive s'est traduite par l'arrêt d'événements emblématiques, comme la Shanghai Pride, mais aussi par la disparition d'associations, de groupes étudiants et de lieux de rencontre. Plus récemment, la censure s'est étendue aux espaces numériques, avec le retrait d'applications de rencontre utilisées par les personnes homosexuelles, limitant encore davantage les possibilités de se rencontrer et de s'organiser⁶. L'Ardhis a eu connaissance d'une décision favorable de l'Ofpra, reconnaissant de facto l'existence d'un groupe social des personnes LGBTI+ en Chine susceptible d'obtenir l'asile.

Au contraire, le Népal, d'où une personne est originaire, a l'une des législations les plus progressistes d'Asie du Sud en matière de droit des personnes homosexuelles et trans, dont des réformes fondatrices datant de 2007 qui interdisent la discrimination de genre ou fondée sur l'orientation sexuelle. Une avancée notable a été enregistrée avec la reconnaissance officielle, en novembre 2023, du premier mariage d'un couple LGBTI+, à la suite d'une décision provisoire de la Cour suprême permettant l'enregistrement de ces unions⁷.

Une personne d'Indonésie a été accompagnée (pour un total de quatre

⁶ «De la Pride à la censure d'applis de rencontre : comment la Chine ferme ses espaces LGBT+», *France 24*, 14 novembre 2025, <https://www.france24.com/fr/asi-pacifique/20251114-de-la-pride-%C3%AO-la-censure-d-applis-de-rencontre-comment-la-chine-ferme-ses-espaces-lgbt> [consulté le 7 avril 2026].

⁷ «Le Népal reconnaît officiellement un premier mariage LGBT +», *L'Obs*, 30 novembre 2023, <https://www.nouvelobs.com/monde/20231130.OBS81511/le-nepal-reconnait-officiellement-un-premier-mariage-lgbt.html> [consulté le 7 avril 2026].

depuis 2005). En Indonésie, si les relations entre personnes de même sexe ne sont pas formellement criminalisées au niveau national, elles peuvent être sanctionnées dans certaines régions, comme à Aceh, où la charia prévoit des châtiments corporels. Des cas récents de flagellation publique d'hommes accusés d'homosexualité illustrent la persistance de ces pratiques, dénoncées par les organisations de défense des droits humains⁸. Par ailleurs, des dispositions pénales floues relatives à la « décence » ou à la pornographie sont régulièrement utilisées pour cibler les personnes LGBTI+, dans un climat marqué par la montée des discours conservateurs et des politiques discriminatoires.

Pour la première fois depuis 2005, une personne des Philippines a été accompagnée au sein de l'Ardhis. La Cour suprême y a reconnu en février 2026 des droits de copropriété pour les couples de même sexe vivant en union libre⁹, marquant une avancée importante dans un pays où ni le mariage ni les unions civiles ne sont reconnus. Cette décision permet de sécuriser partiellement les droits des couples LGBTI+, notamment en matière d'accès à la propriété. Elle s'inscrit toutefois dans un contexte d'absence persistante de cadre législatif global, les différentes propositions de loi visant à reconnaître ces couples n'ayant pas abouti à ce jour.

Il peut sembler étonnant que d'autres nationalités ne soient pas davantage représentées compte tenu des législations répressives (Birmanie, Malaisie, Brunei). Parmi les hypothèses qui peuvent être

évoquées, signalons la probable attraction exercée par des pays plus proches, géographiquement, que ne peut l'être la France.

Amériques

Depuis 2005, l'Ardhis a accompagné 105 personnes originaires des Amériques, ce qui ne représente guère que 1,51 % de la totalité des personnes accompagnées, toutes périodes et tous continents confondus.

Une personne originaire des États-Unis a été accompagnée dans sa demande d'asile en 2025 (six autres ont été reçues lors des

**Demandeur·se·s d'asile originaires
des Amériques depuis 2005**



⁸ « Indonésie. La flagellation d'hommes gays est un horrible acte de discrimination », Amnesty International, 27 février 2025, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2025/02/indonesia-flogging-of-gay-men-a-horrifying-act-of-discrimination/> [consulté le 7 avril 2026].

⁹ « Philippine Supreme Court Grants Property Rights to Same-Sex Couples », Human Right Watch, 17 février 2026, <https://www.hrw.org/news/2026/02/17/philippine-supreme-court-grants-property-rights-to-same-sex-couples> [consulté le 7 avril 2026].

permanences). Bien que minoritaires, ces sollicitations constituent un fait notable de l'année et témoignent des évolutions préoccupantes de la région. Elles traduisent un recul des droits des personnes LGBTIQ+, et plus particulièrement des personnes trans, depuis l'accession à la présidence de Donald Trump. L'Ofpra a refusé de reconnaître les personnes LGBTIQ+ comme un groupe social susceptible d'obtenir l'asile.

Les trois autres personnes accompagnées sont originaires d'Haïti, de Colombie et du Venezuela.

Demander-se-s d'asile originaires des Amériques en 2025



En Haïti, le groupe social des personnes LGBTIQ+ est reconnu depuis plusieurs années. Le pays a été marqué par l'assassinat en 2019 du militant LGBTIQ+ Charlot Jeudy, resté à ce jour non élucidé.

Par ailleurs, plusieurs régions du pays, dont celle de Port-au-Prince, sont aujourd'hui confrontées à une situation de violence généralisée et indiscriminée, qui justifie l'octroi de la protection subsidiaire pour les personnes qui en sont originaires¹⁰, ce qui en fait l'une des nationalités les plus protégées ces deux dernières années.

En Colombie, où le mariage entre personnes de même sexe est autorisé depuis 2016, les personnes LGBTIQ+ restent exposées à des niveaux élevés de violences. En 2023, 159 personnes ont été tuées selon Colombia Diversa, dont une partie en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre, conduisant à la création d'une unité spécialisée au sein du parquet pour enquêter sur ces crimes¹¹.

Au Venezuela, les personnes LGBTIQ+ évoluent dans un contexte de désengagement de l'État marqué par l'absence de protection juridique et une forte violence institutionnelle. Comme le souligne l'Observatoire vénézuélien des violences LGBTIQ+¹², cette situation s'inscrit dans une « architecture de l'omission », où le défaut de reconnaissance des droits favorise l'impunité et les abus. Les violences sont fréquentes et peuvent impliquer directement des agents de l'État, dans

¹⁰ « Haïti : le pays connaît une situation de violence aveugle en raison du conflit armé interne qui s'y déroule. À Port-au-Prince et dans les départements de l'Ouest... », CNDA, jurisprudence, 5 mars 2024, <https://www.cnda.fr/decisions-de-justice/jurisprudence/decisions-jurisprudentielles/haïti-le-pays-connaît-une-situation-de-violence-aveugle-en-raison-du-conflit-armé-interne-qui-s-y-déroule.-a-port-au-prince-et-dans-les-departeme> [consulté le 7 avril 2026].

¹¹ « Columbia. Events of 2024 », Human Right Watch, <https://www.hrw.org/world-report/2025/country-chapters/colombia> [consulté le 7 avril 2026].

¹² « Venezuela : La arquitectura del odio y la deuda histórica que asfixia a la población LGBTIQ+ », OVV LGBTIQ+, <https://nomasdiscriminacion.org/notas-de-prensa/venezuela-la-arquitectura-del-odio-y-la-deuda-historica-que-asfixia-a-la-poblacion-lgbtqi/> [consulté le 7 avril 2026].

un contexte de répression politique accrue depuis 2024, incluant détentions arbitraires, extorsions et menaces.

Après plusieurs années d'augmentation, aucune personne brésilienne n'a été accompagnée en 2025. Rappelons que, malgré un cadre juridique et législatif très progressiste, le Brésil reste, pour la 18^e année consécutive, le pays qui assassine le plus de personnes trans dans le monde, et particulièrement des femmes trans¹³.

Asie de l'Ouest

Depuis 2005, l'Ardhis a accompagné 129 personnes originaires d'Asie de l'Ouest, ce qui ne représente guère que 1,86 % de la totalité des personnes accompagnées, toutes périodes et tous continents confondus. Cette proportion est finalement faible en regard des lois très répressives qui existent dans la quasi-totalité des pays d'Asie de l'Ouest.

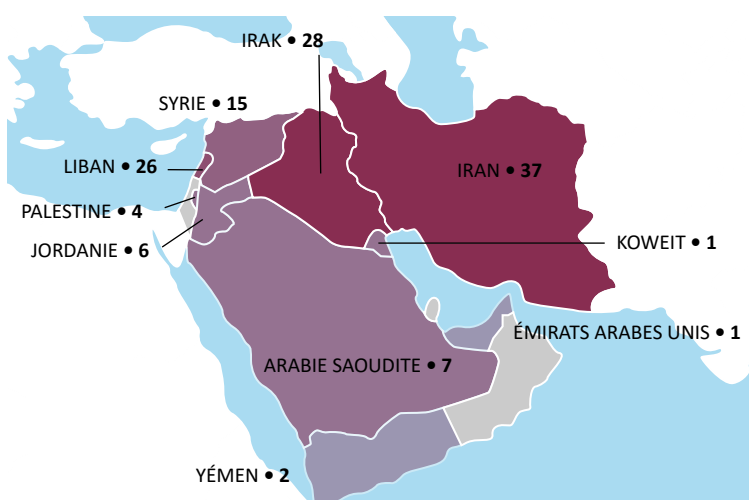
L'Iran reste le pays le plus représenté

à l'Ardhis depuis 2005 avec 28,6 % des personnes d'Asie de l'Ouest accompagnées, suivie de l'Irak (21,7 %) et du Liban (20,1 %). Une personne yéménite a été accompagnée en 2025 (trois depuis 2005).

L'Iran et le Yémen font partie des sept pays dans le monde qui punissent de mort les relations homosexuelles. L'homosexualité et les transitions de genre sont aussi pénalisées en Irak, où des dispositions adoptées en 2024 prévoient des peines de dix à quinze ans de prison pour les relations homosexuelles et d'un à trois ans de prison pour les transitions de genre.

À noter que dans le cadre de son implantation à la Bulle, l'Ardhis travaille en étroite collaboration avec Wassla, une association d'entraide par et pour les personnes LGBTI+ des mondes arabes et arabophones, notamment pour les personnes originaires du Liban, mais aussi de l'Irak.

Demander-se-s d'asile originaires
d'Asie de l'Ouest depuis 2005



Demander-se-s d'asile originaires
d'Asie de l'Ouest en 2025



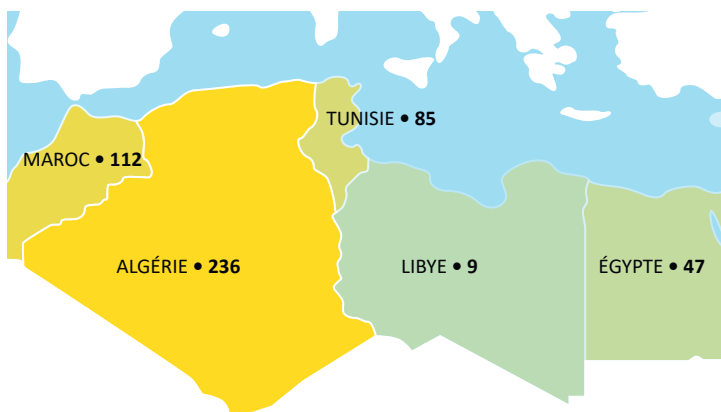
¹³ « Assassinatos e violências contra travestis e transexuais brasileiras em 2025 », <https://antrabrazil.org/wp-content/uploads/2026/01/dossie-antra-2026.pdf> [consulté le 7 avril 2026]; « Trans Murder Monitoring 2025 reveals new trend in anti-trans violence: Systematic targeting of activists and movement leaders », TGEU, <https://tgeu.org/trans-murder-monitoring-2025-reveals-new-trend-in-anti-trans-violence-systematic-targeting-of-activists-and-movement-leaders/> [consulté le 7 avril 2026].

Afrique du Nord

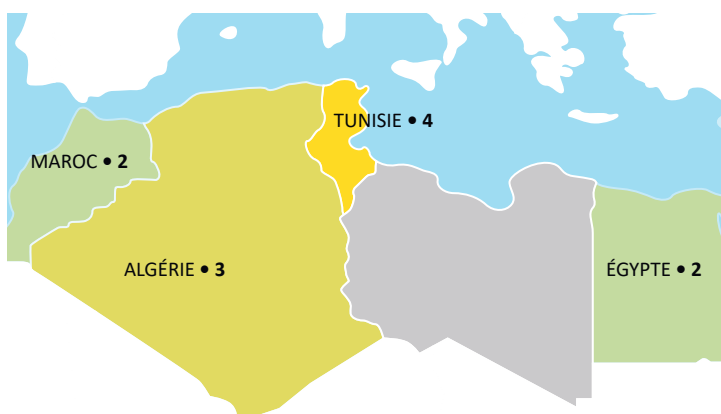
Depuis 2005, l'Ardhis a accompagné 493 personnes originaires d'Afrique du Nord, ce qui représente 7,11 % de la totalité des personnes accompagnées, toutes périodes et tous continents confondus.

Contrairement aux années précédentes, la répartition par nationalité est plutôt équilibrée entre le Maroc (deux personnes en 2025), la Tunisie (quatre personnes), l'Algérie (trois personnes) et l'Égypte (deux personnes).

Demandeur-se-s d'asile originaires d'Afrique du Nord depuis 2005



Demandeur-se-s d'asile originaires d'Afrique du Nord en 2025



Aucune personne de Libye n'a été accompagnée en 2025.

Depuis 2005 en revanche, les Algérien-ne-s constituent la nationalité la plus représentée (48,2 %), suivi-e-s des Tunisien-ne-s (22,9 %) puis des Marocain-es (17,3 %), des Égyptien-ne-s (9,6 %) et des Libyen-ne-s (1,8 %).

Quatre de ces pays punissent les relations homosexuelles de peines de prison jusqu'à deux ou trois ans de prison. En Égypte, bien que les actes sexuels entre personnes du même sexe ne soient pas spécifiquement incriminés par la législation égyptienne, des lois d'application générale sont utilisées pour réprimer pénalement les relations homosexuelles, comme la loi de 1961 sur la lutte contre la prostitution et celle de 2018 contre la cybercriminalité. Le Conseil d'État a par ailleurs rappelé dans une décision de mars 2025 concernant une personne égyptienne que l'absence de pénalisation ne saurait suffire à apprécier l'existence ou non de persécutions¹⁴, une jurisprudence bien établie en France depuis au moins 2012, et confirmée par la jurisprudence européenne.

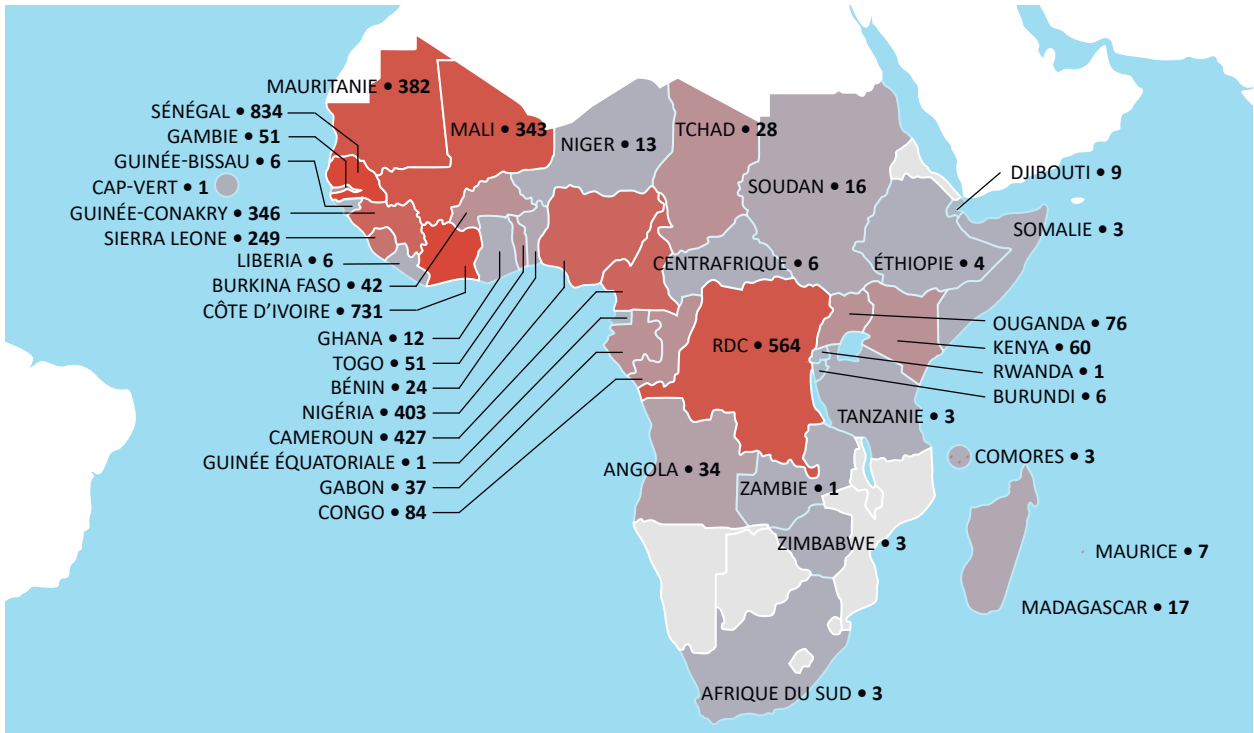
Plusieurs personnes arabes ou arabophones ont été orientées par l'Ardhis vers l'association Wassla afin de recevoir un accompagnement sur mesure.

Afrique subsaharienne

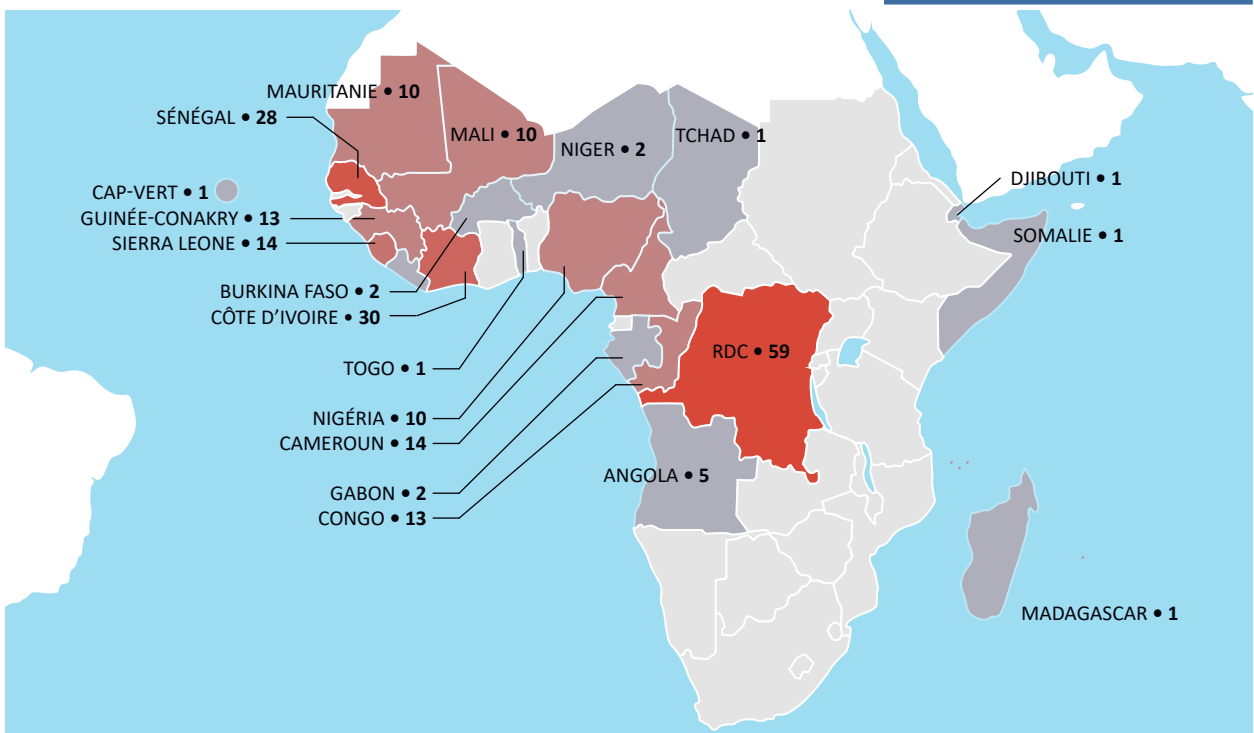
L'Afrique subsaharienne est, de loin, la zone géographique la plus représentée, puisque l'Ardhis a accompagné individuellement, depuis 2005, 5 020 personnes, soit 72,41 % de la totalité des personnes accompagnées individuellement sur cette période.

¹⁴ Décision n° 489258 du Conseil d'État, <https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2025-03-13/489258>

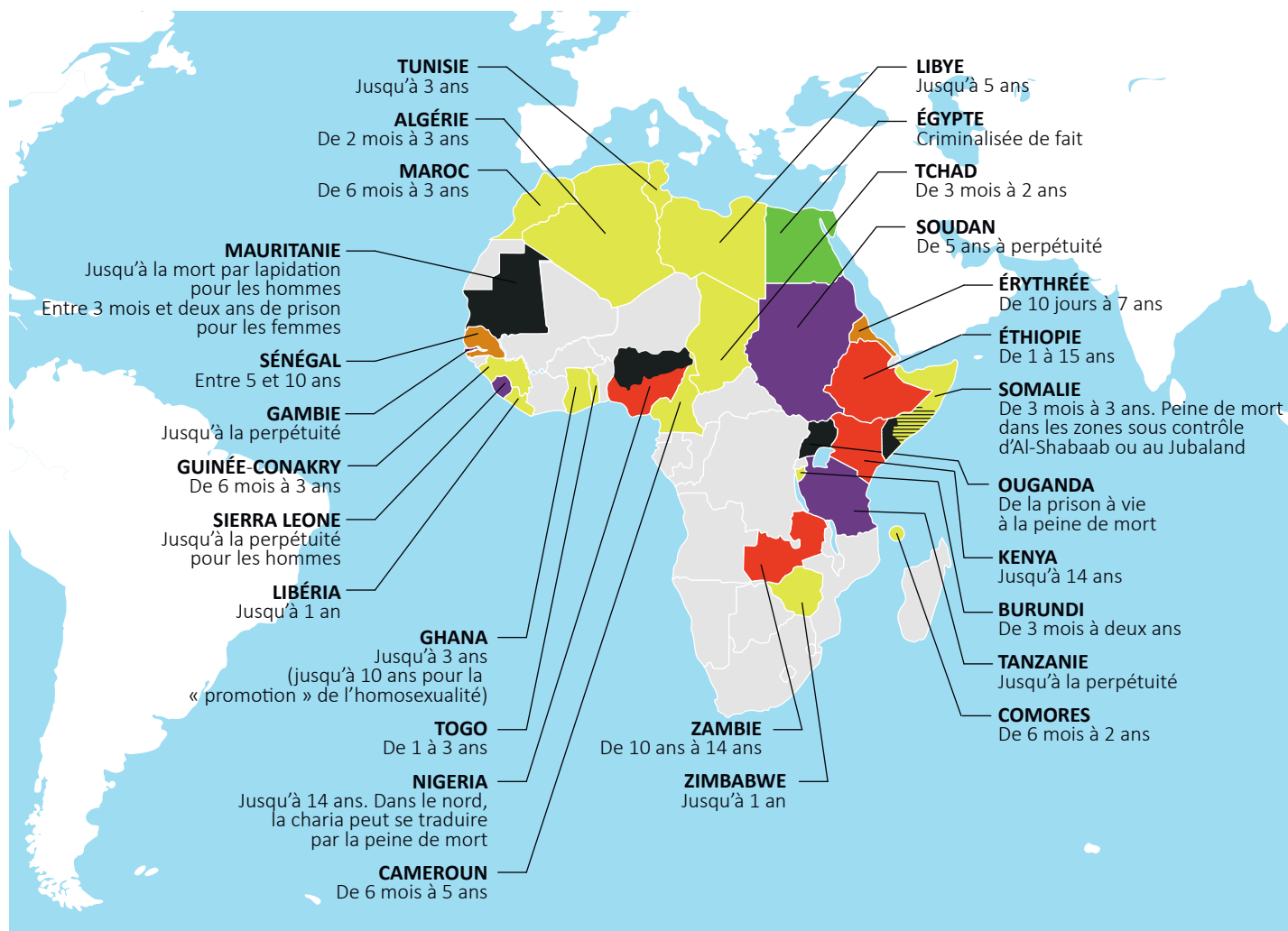
Demandeur-se-s d'asile originaires d'Afrique subsaharienne depuis 2005.



Demandeur-se-s d'asile originaires d'Afrique subsaharienne en 2025



Risques de prison et de peines de mort en Afrique



Les causes en sont multiples. L'on peut songer au passé colonial de la France et à la langue souvent demeurée en partage, l'un comme l'autre jouant un rôle déterminant auprès des personnes francophones, de loin les plus nombreuses. Peut-être également qu'en dépit de ses risques inouïs et des violences liées aux parcours migratoires, le trajet jusqu'en Europe de l'Ouest est jugé plus réalisable que d'autres.

Il est indéniable par ailleurs que le bouche-à-oreille communautaire a rendu notre association particulièrement connue des personnes de certaines nationalités, dont les cinq plus représentées à l'association se répètent d'année en année.

L'année 2025 a continué à voir se détériorer la situation des personnes LGBTI+ sur le continent africain, ce qui vient s'ajouter à un contexte sécuritaire également très dégradé avec des conflits majeurs dans la région. Ainsi, la répression s'est intensifiée dans plusieurs pays : à ce jour, sur le continent, 31 pays criminalisent l'homosexualité, dont plusieurs depuis 2025.

La rhétorique nationaliste, selon laquelle l'homosexualité serait importée de l'Occident, est souvent convoquée pour appuyer les discours homophobes, afin d'obtenir un soutien populaire, ce qui rend l'intervention des pays ou des associations occidentales souvent contre-productives.

Deux pays notamment ont adopté en 2025 des dispositions punitives contre l'homosexualité.

Le Burkina Faso (deux personnes accompagnées en 2025) s'est doté d'une législation réprimant l'homosexualité par le vote d'une loi, le 1^{er} septembre 2025, alors que celle-ci n'était pas formellement interdite auparavant. Le Niger (deux personnes accompagnées en 2025) a déclaré les relations homosexuelles punies par la loi dans la Charte de la refondation, adoptée en mars 2025, sans que l'on sache comment.

Le 30 mars 2026, le Sénégal (28 personnes accompagnées en 2025) a renforcé la pénalisation de l'homosexualité. Alors que les relations entre personnes de même sexe étaient déjà criminalisées, les nouvelles dispositions portent les peines encourues de cinq à dix ans d'emprisonnement, accompagnées d'amendes particulièrement élevées. La loi étend en outre la répression aux formes de soutien, de promotion ou d'organisation en lien avec les personnes LGBTI+. Ce renforcement de la pénalisation, adopté grâce à un large consensus politique, a des conséquences directes sur la vie des personnes LGBTI+, comme en témoignent les nombreuses sollicitations reçues par l'Ardhis et ses partenaires de la part des personnes sénégalaises en danger. Dans ce contexte, l'Ardhis a appelé les instances de l'asile à renforcer leur prise en compte de ces évolutions et délivrer des visas au titre de l'asile pour permettre aux personnes en danger de venir chercher protection en France¹⁵.

En République démocratique du Congo (59 personnes accompagnées en 2025), malgré l'absence de loi criminalisant l'homosexualité, les persécutions à l'encontre de la communauté LGBTI+ sont nombreuses. Mi-2024, l'ancien ministre de la Justice a proposé une loi pour poursuivre les actes homosexuels et a depuis reçu le soutien de plusieurs responsables politiques. Le poids des églises évangéliques dans la volonté de renforcement de l'arsenal répressif est bien identifié.

En Côte d'Ivoire (30 personnes accompagnées en 2025), le pays a été marqué en septembre 2024, par une vague d'incitations à la violence homophobe sur les réseaux sociaux. Les campagnes de haine en ligne se sont traduites par des attaques physiques et des discriminations accrues, rendant la situation de plus en plus précaire pour les personnes concernées en Côte d'Ivoire mais aussi en France.

Au Cameroun (14 personnes accompagnées en 2025), le contexte demeure particulièrement défavorable. Le coming out de la fille du président en juillet 2024 n'a pas donné lieu à des évolutions positives, et les personnes LGBTI+ continuent de faire face à une forte répression. L'exil de figures militantes, notamment de personnes trans comme Shakiro, illustre la persistance des risques et l'absence de protection effective.

En Sierra Leone (14 personnes accompagnées en 2025), le cadre juridique reste particulièrement répressif. La législation en vigueur prévoit des sanctions très lourdes à l'encontre des relations entre hommes,

¹⁵ «Sénégal : un durcissement majeur de la répression des personnes LGBTQI+», Communiqué de presse, 30 mars 2026, site de l'Ardhis, <https://ardhis.org/senegal-un-durcissement-majeur-de-la-repression-des-personnes-lgbtqi-communique-de-presse/>

pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement à perpétuité, exposant les personnes LGBTI+ à des risques graves et durables.

Le Congo-Brazzaville, longtemps considéré à tort comme un pays relativement tolérant, notamment en comparaison avec son voisin et presque homonyme la RDC, connaît en 2025 une augmentation notable des demandes. 13 personnes accompagnées en sont originaires cette année, soit environ 15 % de l'ensemble des demandes enregistrées depuis 2005.

En Guinée (13 personnes accompagnées en 2025), l'homosexualité demeure pénalisée et expose les personnes concernées à des poursuites. La nouvelle Constitution adoptée en 2025 renforce ce cadre en consacrant le mariage comme l'union entre un homme et une femme, confirmant le maintien d'un environnement juridique excluant.

Au Mali (10 personnes accompagnées en 2025), en novembre 2024, le nouveau Code pénal a introduit la criminalisation de l'homosexualité, renforçant ainsi la répression contre l'ensemble de la communauté LGBTI+. Cette législation s'inscrit dans un contexte de durcissement général des lois restreignant les libertés individuelles, alimenté par une montée du conservatisme religieux et politique¹⁶.

En Mauritanie, pour les hommes seulement (10 personnes accompagnées en 2025), et en Ouganda (aucune personne accompagnée en 2025), l'homosexualité

est passible de la peine de mort. Au Nigeria (10 personnes accompagnées en 2025) et en Somalie (une personne accompagnée en 2025), la peine de mort est possible dans certaines régions. Si l'association accompagne régulièrement des personnes d'origine nigériane, elle a accompagné seulement trois personnes somaliennes depuis 2005, alors même que le pays est classé bon dernier dans l'index Equaldex¹⁷.

En Angola, bien que l'homosexualité ait été dépénalisée en 2019, des difficultés persistantes demeurent. En 2025, cinq personnes originaires du pays ont été accompagnées, portant à 34 le nombre total depuis 2005, ce qui témoigne du décalage entre les évolutions législatives et les réalités vécues par les personnes LGBTI+.

Au Gabon (deux personnes accompagnées en 2025), si l'homosexualité est dépénalisée, le cadre juridique demeure restrictif. La Constitution entrée en vigueur en avril 2025 interdit explicitement le mariage entre personnes de même sexe¹⁸.

En 2025, des accompagnements plus ponctuels concernent également des personnes originaires de Djibouti, de Madagascar, du Tchad et du Togo (une personne pour chacun de ces pays). Si l'homosexualité n'est pas pénalisée à Djibouti et à Madagascar, ces sollicitations – inédites depuis plusieurs années pour Djibouti – témoignent néanmoins de difficultés persistantes. Au Tchad et au Togo, où, à l'inverse, les relations entre personnes de même sexe sont pénalisées, les personnes

¹⁶ « Le Mali annonce criminaliser l'homosexualité dans son nouveau code pénal », RFI, 3 novembre 2024, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20241103-mali-annonce-criminaliser-homosexualit%C3%A9-lgbtq-code-penal> [consulté le 7 avril 2026]

¹⁷ « LGBT Equality Index. The most LGBT-Friendly Countries in the World », Equaldex, <https://www.equaldex.com/equality-index> [consulté le 7 avril 2026]

¹⁸ *Idem*

concernées restent exposées à des persécutions récurrentes.

Pour la première fois depuis 2005, une personne du Cap-Vert a été accompagnée par l'association. Considéré comme un pays d'origine dit « sûr » par le conseil d'administration de l'Ofpra, le Cap-Vert est le pays le moins hostile aux personnes LGBTI+ du continent africain, selon l'indice Equaldex.

En 2025, 69 % des nouveaux·elles demandeur·se·s d'asile accompagné·e·s par l'Ardhis sont originaires du continent africain, ce qui marque une légère hausse par rapport à 2024, mais reste en baisse par rapport aux dix années précédentes, où cette proportion dépassait 80 %. Cela se doit notamment à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement

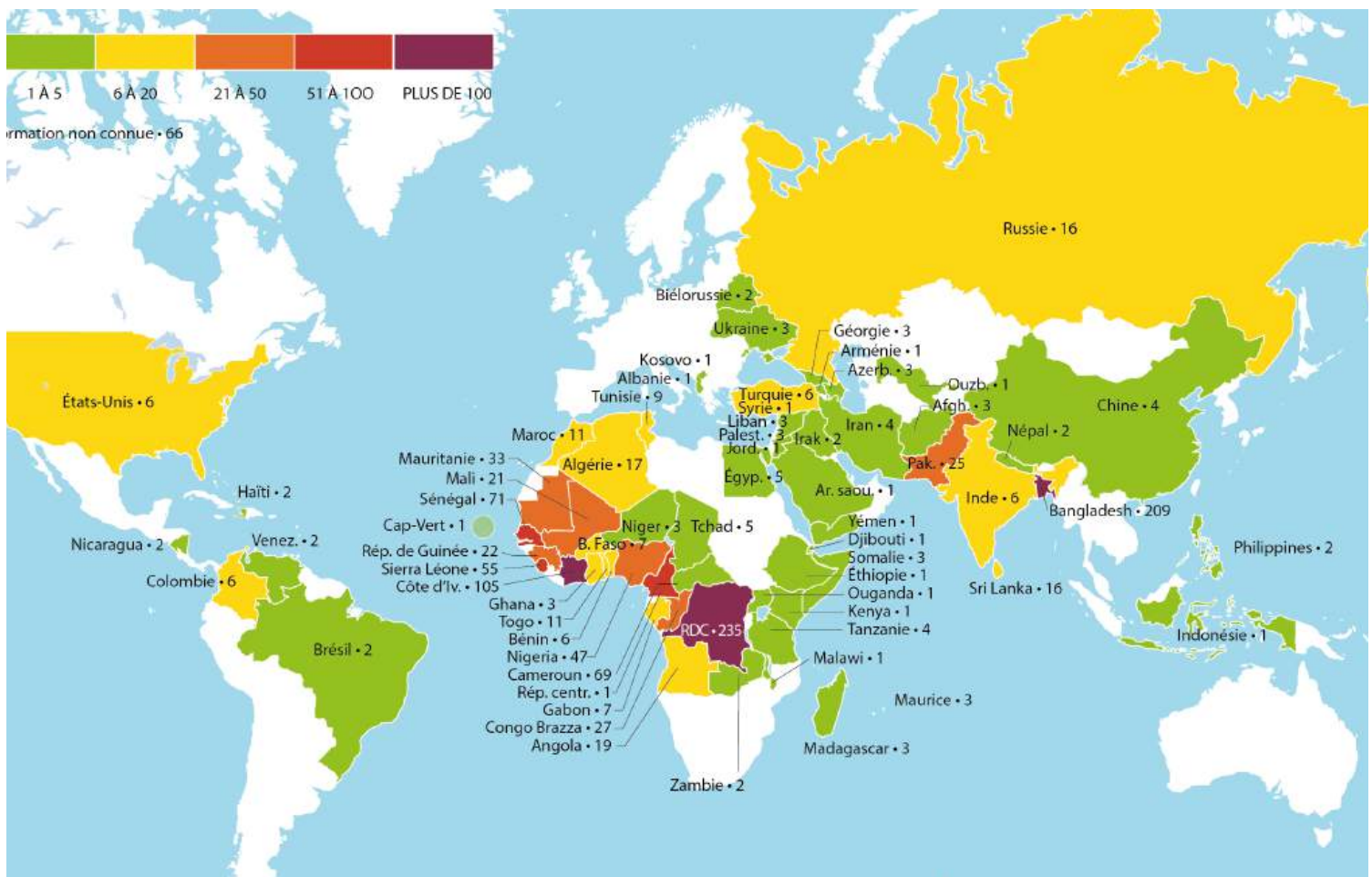
spécifique pour les personnes originaires du Bangladesh.

Des limites statistiques ?

Du fait des mutations progressives de l'accompagnement et de l'augmentation importante des sollicitations, les chiffres de l'accompagnement individualisé ne sont pas toujours représentatifs de l'activité réelle de l'association, dont les actions collectives touchent beaucoup plus largement que les seules personnes qui bénéficient d'un accompagnement individualisé sur l'ensemble de leur procédure.

Depuis 2024, grâce à la mise en place d'un outil sécurisé numérique de suivi des

Nationalité des personnes reçues en permanence en 2025



actions Reconnect Pro, nous disposons de données qui dépassent les dossiers pris en charge individuellement par les bénévoles afin d'espérer donner un meilleur aperçu de la demande d'asile LGBTI+ en France, ou en tout cas de l'accueil global à l'Ardhis.

En 2025, 1217 personnes ont ainsi été accueillies et enregistrées à l'Ardhis à l'occasion des permanences d'accueil, des ateliers collectifs ou des accompagnements ponctuels. Toutes ces personnes ont donc été reçues au moins une fois à l'Ardhis et ont bénéficié d'une orientation adaptée.

On remarque alors que les cinq premières nationalités représentées dans l'accueil global sont quasiment identiques aux données de l'accompagnement individualisé.

De la même façon que si l'on compare ces données avec celles des années précédentes (basées uniquement sur

l'accompagnement individualisé), on voit que les principaux pays d'origine des nouveaux-elles demandeur-se-s d'asile reçu à l'Ardhis en 2025 ont finalement peu évolué par rapport aux années précédentes.

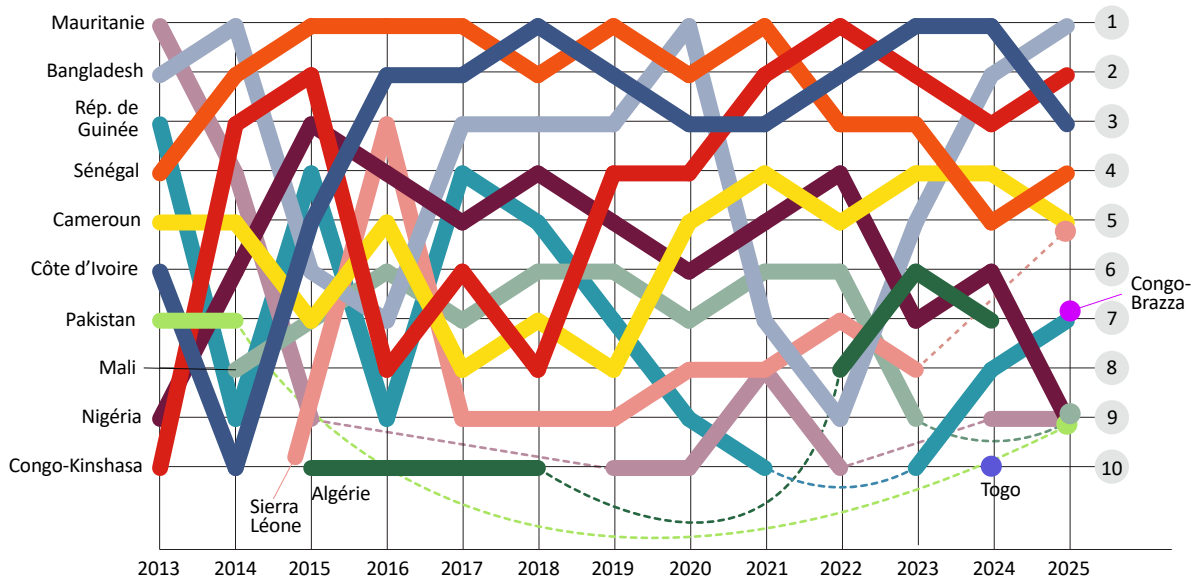
La liste des cinq premiers pays est relativement stable depuis 2015, avec le retour du Bangladesh en tête de classement (c'était déjà le cas en 2014 et 2020). Un nouveau pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est apparaît dans les dix premières nationalités, que ce soit pour les personnes accompagnées ou simplement reçues, le Pakistan. Les autres pays sont du continent africain.

Parmi les dix premiers pays, deux disposent d'un arsenal législatif rendant possible la condamnation à mort de personnes reconnues coupables d'actes jugés contre nature ou d'homosexualité

Comparaison des dix premières nationalités reçues (en 2025)
et accompagnées (en 2025 et 2024)

NATIONALITÉ DES PERSONNES...			
	reçues en 2025	accompagnées en 2025	accompagnées en 2024
1 ^{er}	Rép. dém. du Congo	Bangladesh	RDC
2 ^e	Bangladesh	Rép. dém. du Congo	Bangladesh
3 ^e	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire
4 ^e	Sénégal	Sénégal	Cameroun
5 ^e	Cameroun	Cameroun Sierra Léone	Sénégal
6 ^e	Sierra-Léone		Nigéria
7 ^e	Nigeria	Congo-Brazzaville Rép. de Guinée	Algérie
8 ^e	Mauritanie		Rép. de Guinée
9 ^e	Congo Brazzaville	Mali / Mauritanie Nigeria / Pakistan	Mauritanie
10 ^e	Pakistan		Togo

**Évolution de la liste des dix premiers pays représentés à l'Ardhis (pôle Asile) entre 2013 et 2025. Lire :
la Mauritanie occupait la 1^{re} place en 2013, la 4^e en 2014, la 9^e en 2015, puis elle a disparu
du classement jusqu'en 2019 où elle est revenue en 10^e position...**



(Nigeria – dans certains états – et Mauritanie – exclusivement pour les hommes); six pays les condamnent à des peines de prison (Sénégal, République de Guinée, Cameroun, Bangladesh, Sierra Leone, Pakistan; ainsi que Mauritanie – pour les femmes –, Nigeria dans le reste du pays).

Enfin, et il est important de le rappeler, même lorsqu'un pays ne criminalise pas l'orientation sexuelle – ce qui est le cas de la République démocratique du Congo (RDC), de la Côte d'Ivoire, du Mali, de la République du Congo (Congo-Brazzaville) – la stigmatisation sociale y est considérable et les violences exercées à l'encontre des personnes LGBTI+ ne font l'objet d'aucune criminalisation.

Si l'on met en miroir ces données avec celles du ministère de l'Intérieur concernant les cinq premières nationalités ayant demandé l'asile en 2025 (tous motifs confondus), on retrouve seulement la République démocratique du Congo (2^e nationalité) ¹⁹. ■

¹⁹ Les cinq principales nationalités parmi les premières demandes d'asile au Guda au niveau national en 2025 sont l'Ukraine, la République démocratique du Congo, l'Afghanistan, Haïti et le Soudan. <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/publications/chiffres-de-limmigration-en-france/demandes-dasile-pour-lannee-2025> [consulté le 7 avril 2026]



LES USAGER·E·S DU PÔLE COUPLES

Une activité en progression par rapport à 2024

En 2025, des permanences d'accueil de couples ont eu lieu selon un rythme mensuel jusqu'en mars, puis à raison de deux permanences par mois à compter du mois d'avril. Comme les années précédentes, les personnes accompagnées ont bénéficié d'un entretien confidentiel dans les locaux associatifs de l'Ardhis, ou en visioconférence.

Nous avons dénombré 150 demandes d'inscription aux permanences, dont 114 demandes de premier rendez-vous (contre 107 en 2024 et 80 en 2023).

Sur les 150 personnes inscrites, 119 couples ont effectivement été reçus, soit 31 couples qui ne se sont pas présentés à l'entretien prévu. Cette situation s'explique en partie par un dysfonctionnement important de la boîte mail du pôle survenu en novembre 2025, qui a empêché de nombreux couples

d'être reçus dans des délais satisfaisants.

La progression continue ces dernières années du nombre de demandes de premier rendez-vous traduit à la fois la meilleure visibilité du pôle et une gestion des demandes facilitée par le nombre de bénévoles disponibles, ainsi que la mise en place, à partir d'avril, d'une deuxième permanence mensuelle, chaque premier mercredi du mois.

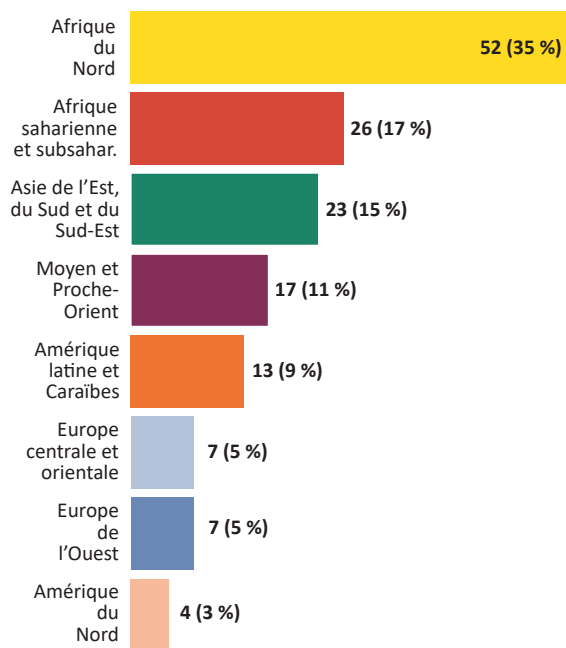
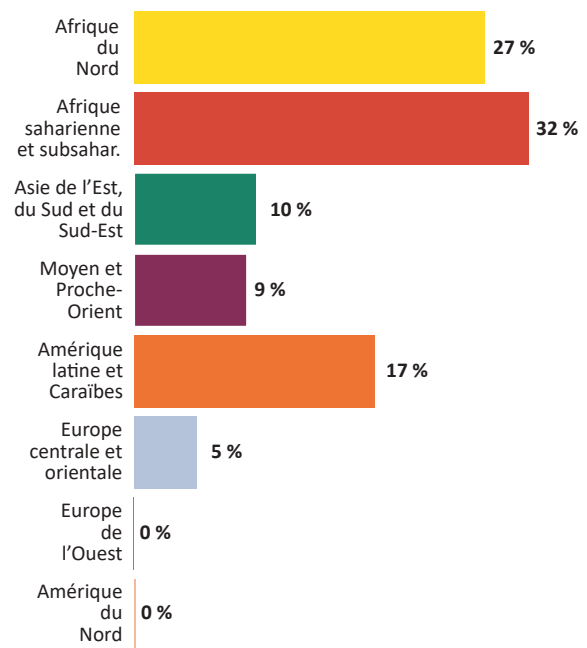
L'ensemble des données statistiques présentées ci-après sont calculées à partir des 114 couples reçus pour la première fois par le pôle Couples au cours de l'année. Pour une meilleure compréhension des statistiques présentées ci-dessous, il importe de relever que les méthodes de recueil et de consolidation des données ont évolué entre 2020 et aujourd'hui, ce qui peut complexifier l'établissement de comparaisons d'une année sur l'autre. En revanche, aucun changement majeur n'étant intervenu en cours d'année 2025, il est tout à fait loisible de mettre ces données en regard de celles de l'année 2024.

Nationalité et origine géographique des bénéficiaires

Répartition par aire régionale

En 2025, 35 % des requérant·e·s étaient originaires d'Afrique du Nord (52 personnes) et 17 % d'Afrique saharienne et subsaharienne (26 personnes), contre respectivement 27 % et 32 % en 2024.

Si la part des ressortissant·e·s d'Afrique du Nord est en progression notable, celle des ressortissant·e·s d'Afrique subsaharienne et saharienne est en recul relatif, même si cette communauté demeure la deuxième population accueillie par le pôle.

Aire régionale d'origine en 2025²⁰À titre de comparaison, aire régionale d'origine en 2024

La prédominance des ressortissant·e·s d'Afrique du Nord – et notamment des ressortissant·e·s algérien·ne·s, marocain·e·s et tunisien·ne·s – atteste des difficultés persistantes que rencontrent ces personnes tant pour obtenir un visa que pour régulariser leur situation en France, difficultés s'expliquant notamment par les relations diplomatiques tendues entre la France et les pays du Maghreb, ainsi que par le durcissement législatif récent qui précarise les conditions de séjour des personnes étrangères.

La répartition entre les autres régions est plus homogène qu'en 2024 : 15 % des requérant·e·s sont originaires d'Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est (23 personnes), 11 % du Moyen et Proche-Orient (17 personnes), 9 % d'Amérique latine et des Caraïbes (13 personnes), 5 % d'Europe centrale et orientale (7 personnes) et 5 % d'Europe de l'Ouest (7 personnes). Cette répartition plus équilibrée pourrait s'expliquer par la précarisation des conditions d'accueil en

France, mais aussi par les conflits en cours au Proche et Moyen-Orient, ainsi que par la dégradation des conditions de vie des personnes LGBTI+ dans de nombreux pays.

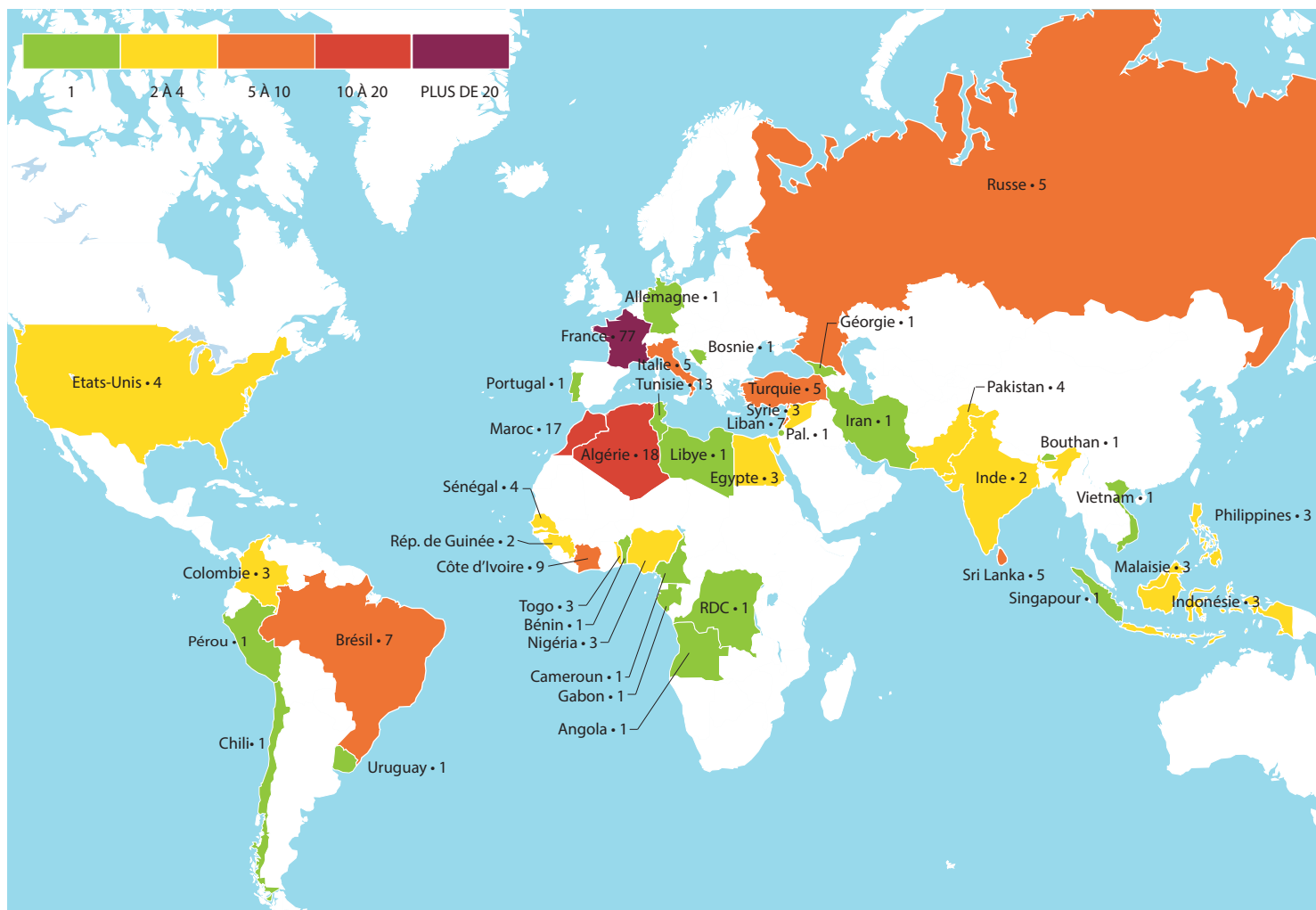
En 2025, quatre requérant·e·s sont originaires d'Amérique du Nord, contre un·e seul·e en 2024 (Canada). Cette augmentation est à mettre en relation avec le changement de présidence aux États-Unis intervenu en début d'année 2025, qui a conduit des personnes LGBTI+ américaines à chercher des solutions pour s'établir en France. Il convient également de noter que le pôle Couples reçoit régulièrement des demandes de personnes LGBTI+ aux États-Unis qui ne résident pas encore en France et auxquelles l'association n'est pas en mesure d'apporter une aide directe.

Répartition par nationalité

Parmi les nationalités les plus représentées en 2025, on retrouve en tête les ressortissant·e·s d'Afrique du Nord : les

²⁰ Les personnes de nationalité française ne sont pas prises en compte dans ces statistiques.

Pays d'origine des personnes ayant sollicité
le pôle Couples en 2025



nationalités algérienne (18 personnes), marocaine (17 personnes) et tunisienne (13 personnes) occupent les trois premières places. Ce constat atteste des difficultés persistantes que rencontrent ces ressortissant·e·s tant pour obtenir un visa que pour régulariser leur situation en France, difficultés qui s'expliquent notamment par les relations diplomatiques tendues entre la France et les pays du Maghreb.

La nationalité ivoirienne arrive en quatrième position (9 personnes), suivie des nationalités brésilienne et libanaise (7 personnes chacune).

On notera par ailleurs la présence, parmi les nationalités les plus représentées, de

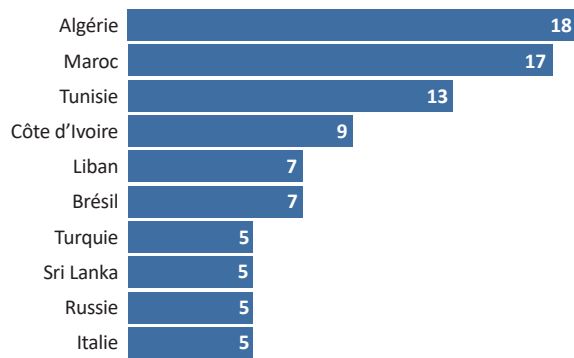
ressortissant·e·s italien·ne·s (5 personnes), ce qui pourrait être mis en lien avec le durcissement du climat politique en Italie à l'égard des droits des personnes LGBTI+.

De même, la présence de ressortissant·e·s russes (5 personnes) s'inscrit dans un contexte de répression accrue des droits des personnes LGBTI+ en Russie, particulièrement depuis la décision de la Cour suprême russe de 2023 qualifiant le « mouvement LGBTI+ international » d'organisation extrémiste.

Enfin, la présence de ressortissant·e·s états-unien·ne·s (5 personnes) est à mettre directement en relation avec le changement de présidence aux États-Unis intervenu

en début d'année 2025 et les menaces que celui-ci fait peser sur les droits des personnes LGBTI+, conduisant certaines d'entre elles à envisager un établissement en France.

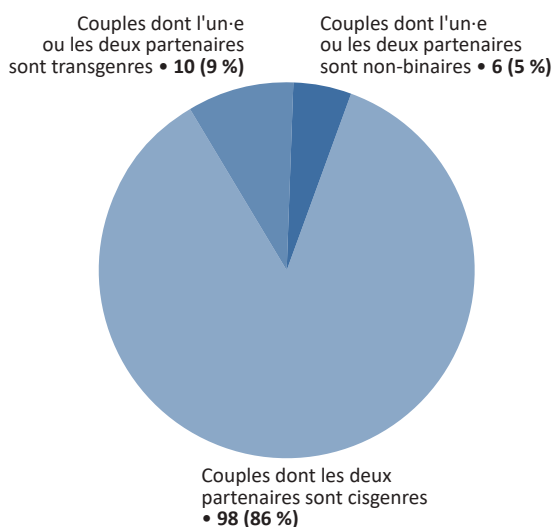
Dix pays les plus représentés en 2025



Répartition par identité de genre

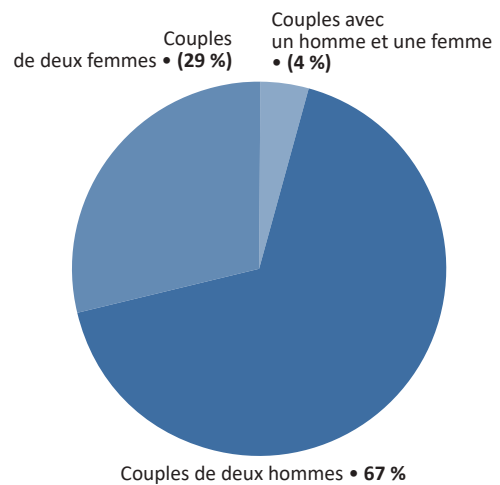
En 2025, une très large majorité des couples accueillis était cisgenre (98 couples sur 114, soit environ 86 %), dix couples comptaient une ou deux personnes transgenres (9 %) et six couples comprenaient une ou deux personnes non binaires (5 %).

Composition du couple



Le pôle Couples accueille de plus en plus des couples non cis qui ont des questions spécifiques. Cela semble être gage d'une meilleure visibilité de l'Ardis auprès des personnes trans et cela représente un nouveau besoin de formation des bénévoles du pôle Couples afin de répondre convenablement à leurs besoins, au-delà de la thématique du droit au séjour.

Composition genrée du couple



Parmi les 108 couples cisgenres et transgenres, on dénombre 30 couples de deux femmes, 70 couples de deux hommes et 4 couples comprenant un homme et une femme.

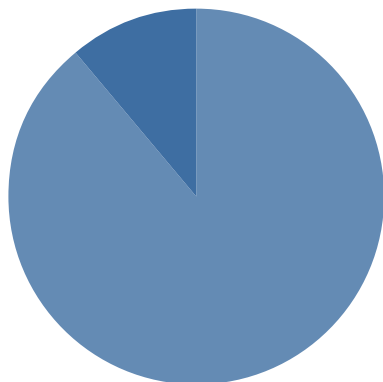
La part de couples féminins, en augmentation depuis plusieurs années (10 % avant 2020, 20 % en 2023, 33 % en 2024), semble se stabiliser autour de 28 % en 2025, ce qui reste significativement plus élevé que les années antérieures à 2020.

Statut des couples accueillis

La plupart des couples reçus par le pôle ne comptaient pas de réfugié-e en leur sein.

Proportion de personnes réfugiées / non réfugiées

Couples dont aucun-e des deux partenaires n'est réfugié-e • (11 %)



Couples dont l'un-e ou les deux partenaires ont le statut de réfugié-e • 89 %

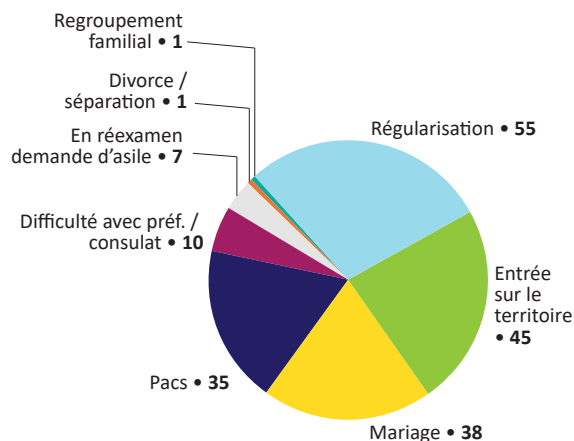
Motifs des entretiens

La lecture des comptes-rendus de permanence permet d'observer que les couples qui font appel à l'Ardhis ont souvent plusieurs problématiques à évoquer, même s'ils n'en indiquent qu'une seule dans le formulaire de mise en relation. Ce n'est qu'une fois l'échange amorcé que d'autres questions jaillissent et donnent lieu à de nouveaux questionnements.

Les motifs ont été classés selon la hiérarchie suivante :

- Motif 1 : motif principal indiqué par le couple dans le formulaire d'inscription à la permanence ;
- Motif 2 et 3 : autres motifs apparus lors des échanges pendant la permanence.

Motifs évoqués pendant l'entretien



Motif principal

Par ordre de fréquence, les motifs principaux sont les suivants :

- Régularisation : la personne souhaite obtenir des informations pour régulariser sa situation administrative, en faisant valoir le fait qu'elle est en couple, par l'obtention d'un titre de séjour vie privée et familiale (VPF). Cela concerne des personnes dont le titre de séjour arrive à échéance ou qui sont en situation irrégulière, mais aussi les changements de statut ou les renouvellements de titre de séjour.
- Entrée sur le territoire : l'un-e des partenaires, étranger-ère non communautaire, souhaite rejoindre l'autre membre du couple, Français-e ou étranger-ère en situation régulière, en France.
- Mariage.
- Pacs.
- Difficultés avec la préfecture ou le consulat : cela concerne des personnes confrontées à des difficultés administratives pour obtenir un rendez-vous en préfecture ou au consulat, qui n'ont pas reçu leur titre de séjour dans les délais légaux, ou dont la mairie refuse de prendre en charge le dossier de mariage.

Ensemble des motifs évoqués

Motifs	Motif 1	Motif 2	Motif 3	Total	Pourc.
Régularisation	23	28	4	55	29 %
Entrée sur le territoire	32	13	-	45	23 %
Mariage	24	14	-	38	20 %
Pacs	22	11	2	35	18 %
Difficultés avec la préfecture ou le consulat	6	3	1	10	5 %
Réexamen de la demande d'asile	4	1	2	7	4 %
Divorce ou séparation	1	-	-	1	0,5 %
Regroupement familial	1	-	-	1	0,5 %
Total	113	70	9	192	99,8 %

- Réexamen de demande d'asile : concerne des personnes qui se sont vu refuser leur demande d'asile et qui souhaitent voir leur dossier réexaminer par l'Ofpra, suite à un mariage ou un Pacs avec un·e Français·e ou un·e étranger·ère en situation régulière.
- Divorce et séparation : des personnes détentrices d'un titre de séjour VPF souhaitent être informées de leurs droits au séjour après une séparation ou un divorce et/ou cherchent d'autres voies de régularisation.

On note que la régularisation constitue, en cumulant l'ensemble des motifs, le premier sujet abordé lors des permanences, ce qui traduit la dégradation de la situation des personnes étrangères en France. Le grand nombre de mentions relatives aux difficultés avec la préfecture ou le consulat confirme cette tendance.

Le sujet du mariage prend une place plus importante. Les difficultés administratives (avec la préfecture ou le consulat) constituent également une préoccupation croissante, révélatrice des obstacles pratiques que rencontrent les bénéficiaires dans leurs démarches. ■

PÔLE FORMATION



LA FORMATION DES BÉNÉVOLES DE L'ARDHIS

La formation en interne de ses bénévoles est une vieille tradition de l'Ardhis qui a placé la transmission de compétences au cœur de son expertise et de son dispositif de formation. Si les connaissances et les savoir-faire ont été développés en interne tout au long de ces années, certaines compétences ont pu bénéficier d'apports extérieurs et toutes les modalités de transmission ont gagné en professionnalisation.

Comprendre la procédure d'asile, les publics trans et les risques liés aux violences sexuelles

Au pôle Asile, trois parcours de formation interne ont été organisés en février, mai et décembre 2025 pour répondre aux besoins consécutifs à la vague de recrutements de nouveaux et nouvelles bénévoles. Au total, 46 bénévoles ont participé à au moins une formation interne de l'Ardhis en 2025 (hors sessions thématiques).

Ces parcours comportent cinq modules obligatoires :

- **Procédures.** Ce module, très généraliste mais également très dense, couvre la totalité des étapes de la demande d'asile et propose donc une vue d'ensemble du parcours typique du-de la demandeur-se d'asile, en soulignant les particularités pour les personnes LGBTI+.
- **Rédaction du récit Ofpra.** Quels sont les grands principes du récit de vie à adresser à l'Ofpra ? Quel niveau de détail ? Quelle longueur ? Quelles difficultés compte tenu du temps disponible pour sa rédaction ?
- **Préparation à l'entretien Ofpra.** Quelles sont les questions susceptibles d'être posées pendant l'entretien à l'Ofpra ? Quels sont les réflexes que les demandeur-se-s d'asile doivent avoir acquis en matière de verbalisation et de niveau de détail ? Quels sont les écueils ?
- **Recours à la CNDA.** Dans quelle mesure un-e bénévole de l'Ardhis peut aider un-e demandeur-se d'asile au stade de la CNDA ? Quels sont les documents intéressants ? Quels écrits ? Comment se déroule une audience ?
- **Violences sexuelles et sexistes.** Quel historique à l'Ardhis ? Quels rapports de pouvoir dans la relation entre demandeur-se-s d'asile et bénévoles ? Pourquoi un consentement éclairé est impossible ? Que dit la loi ? Comment réagir quand... ?

Un module sur la procédure Dublin a eu lieu en décembre 2025.

Le module sur les transidentités et les spécificités de la demande d'asile trans n'a pas été animé en 2025 malheureusement, ce qui devrait évoluer en 2026, car cette

formation devient obligatoire pour tou-te-s les bénévoles.

Par ailleurs, en complément de ce parcours de formation initiale, l'Ardhis a organisé des sessions thématiques avec des intervenant-e-s extérieur-e-s, des restitutions animées par des bénévoles de l'Ardhis et des ateliers d'échange de pratiques, ceci pour assurer une formation continue des bénévoles.

Enfin, en complément de ce parcours de formation initiale, l'Ardhis a organisé neuf sessions thématiques avec intervenant-e-s extérieurs et ateliers d'échange de pratiques afin d'assurer une formation continue des bénévoles. Plus de 70 bénévoles ont participé à ces sessions.

Les bénévoles ont, par exemple, été formé-e-s ou ont échangé autour des réexamens, des refus de conditions matérielles d'accueil, de la prise en charge de la santé mentale au sein de l'association, du rôle des opérateurs de l'État, des recours contre les obligations de quitter le territoire français (OQTF), de la traite des êtres humains ou de l'insertion professionnelle des réfugié-e-s.

La formation par la pratique

Au pôle Asile, l'assiduité aux formations et l'accompagnement de demandeur-se-s d'asile auprès de bénévoles plus expérimenté-e-s conditionnent de longue date l'autonomisation des nouveaux-elles bénévoles.

Ainsi, depuis des années, et dans une perspective de formation, nombre de demandeur-se-s d'asile sont à la fois accompagné-e-s par un-e bénévole autonome ou expérimenté-e (dit en suivi 1) et par un-e bénévole en cours d'apprentissage (dit en suivi 2). D'abord observateur-trice-s, les bénévoles deviennent ainsi tour à tour

bénévoles en initiation, bénévoles en apprentissage, bénévoles autonomes et bénévoles expérimenté-e-s.

Toutefois, et comme indiqué précédemment, les mutations des formes d'accompagnement rendent peut-être plus rares ces possibilités d'accompagnement en binôme : les nouveaux-elles bénévoles sont nombreux-ses, et les bénévoles expert-e-s ou autonomes moins enclin-e-s, peut-être, à accompagner de nouveaux-elles demandeur-se-s d'asile (en binôme ou non) et moins disposé-e-s à tenter de caler des agendas à trois personnes. Rappelons que, pour la plupart, les bénévoles de l'Ardhis ont une activité professionnelle par ailleurs.

De fait, de nouvelles voies sont possibles et sont d'ailleurs en cours d'exploration.

D'une part, nombre de nouveaux-elles bénévoles prennent part aux permanences d'accueil qui sont l'occasion de découvrir la multiplicité des situations – même si le temps de l'urgence n'est pas toujours propice à la formation et qu'il n'est pas toujours possible de rester aux séances de débrief qui leur font suite.

Autre piste, la coanimation des ateliers de préparation à l'entretien à l'Ofpra ou aux audiences à la CNDA permet de mettre en pratique les connaissances acquises lors des formations, car les demandeur-se-s d'asile partagent volontiers leurs expériences vécues à l'Ofpra ou à la CNDA, ou posent des questions auxquelles les bénévoles plus expérimenté-e-s répondent.

Enfin, les actions de coaching en binôme devraient également être l'occasion de confronter la théorie et la mise en pratique. ■



L'OFFRE DE FORMATION EXTERNE

L'Ardhis a continué en 2025 de proposer une offre de formation pour faire bénéficier les acteur·trice·s de l'asile en France de son expérience et de son expertise en matière d'accompagnement de demandeur·se·s d'asile LGBTI+. Après un audit de surveillance passé haut la main en 2025, notre certification Qualiopi, labellisation qualité qui permet aux structures formées de bénéficier des droits à la formation, sera continue jusqu'en avril 2027.

Nécessités et besoins identifiés

Depuis 2021, différents acteurs et actrices ont été plus particulièrement ciblé·e·s.

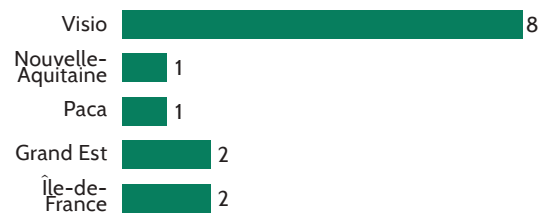
Les intervenant·e·s sociaux·ales accompagnant des demandeur·se·s d'asile LGBTI+ (en Cada ou Spada)

La demande principale pour nos formations vient en très grande majorité d'intervenant·e·s sociaux·ales ayant déjà

une formation initiale sur la demande d'asile généraliste, mais voulant compléter leur expertise sur les spécificités de la demande d'asile LGBTI+.

En 2025 encore, nous avons formé plus de 300 intervenant·e·s sociaux·ales qui accompagnent des demandeur·se·s d'asile dans le dispositif national d'accueil (DNA) ou d'autres structures d'accueil (898 depuis le début de notre activité de formation). Nous avons notamment formé des professionnel·le·s de France Terre d'Asile, Coallia, Adoma, AIEM (Metz), Tremplin (Saintes), ALC (Nice), Appuis (Mulhouse), Habitat & Humanisme et du groupe SOS.

Répartition régionale de nos formations données auprès des intervenant·e·s sociaux·ales



La formation des équipes à la demande d'asile LGBTI+ est en effet cruciale afin de pouvoir bien accueillir ces nouveaux publics en situation de double vulnérabilité. Les intervenant·e·s sociaux·ales en centres d'accueil et d'hébergement pour demandeur·se·s d'asile sont les premiers acteurs dans la constitution des dossiers d'asile, donc les cibles principales de notre offre de formation.

La formation des équipes à la demande d'asile LGBTI+ est cruciale afin de pouvoir bien accueillir ces nouveaux publics en situation de double vulnérabilité. Les intervenant·e·s sociaux·ales en centres d'accueil et d'hébergement pour demandeur·se·s d'asile sont les premiers acteurs dans la constitution des dossiers d'asile, donc les cibles principales de notre offre de formation.

des réductions ou exemptions financières pour les associations en ayant besoin. Grâce aux subventions publiques et privées, nous espérons pouvoir repasser à un parcours 100 % gratuit.

La demande est énorme de la part de ces bénévoles, qui n'ont aucune formation initiale en droit d'asile, mais sont pourtant des relais essentiels de l'accès au droit des demandeurs·ses d'asile LGBTI+.

Interprètes et entreprises prestataires d'interprétariat

Contrairement à toutes les années précédentes depuis le début de notre activité de formation, nous n'avons pas organisé de sessions de formation aux interprètes de l'entreprise cette année.

Au total, nous avons donc formé des interprètes qui interviennent à l'Ofpra et à la CNDA au quotidien, et qui seront désormais mieux outillé·e·s pour traduire les récits de demandeur·se·s d'asile. Le contenu de la formation abordait le contexte culturel et les réalités sociales des personnes LGBTI+ dans leur pays d'origine, ainsi que le parcours d'exil et leur vie en France.

Cette année, une diminution de nos ressources humaines dans l'équipe bénévole, couplée avec une demande existante mais réduite, nous a amené à déprioriser ces formations. Nous avons formé presque tou·tes les interprètes d'ISM intervenant à l'Ofpra et à la CNDA, et nous avons élargi la formation aux interprètes intervenant à la frontière et dans le secteur médico-social. À ce stade, le travail de plaidoyer auprès de l'État et de l'Ofpra, afin renforcer la dynamique en cours et ne pas perdre les fruits du travail accompli en cas de changement d'entreprise mandatée nous semble essentiel : tout·e acteur ou

entreprise missionnée par l'État pour des actions d'interprétariat doit former ses professionnel·le·s aux enjeux culturels et linguistiques spécifiques aux personnes exilées LGBTI+.

Professionnel·le·s de santé et santé mentale, psychologues, médecins

Pour des raisons de diminution de nos ressources humaines, ces formations ont été dépriorisées en 2025 malgré leur succès en 2023 et 2024. La formation reste intégrée à notre catalogue en 2026 et proposerons des sensibilisations pour différents centres de santé.

L'idée est de transmettre quelques informations sur les réalités des personnes exilées LGBTI+ et d'offrir un espace de dialogue et d'échange aux professionnel·le·s de santé sur leurs difficultés et leur pratique.

Parmi les sujets évoqués, nous pourrions échanger sur la terminologie et les bases concernant les réalités LGBTI+ (les transidentités par exemple); le contexte des parcours d'exil LGBTI+ et des attentes des institutions de l'asile vis-à-vis des personnes, ainsi que leurs conséquences sur la santé des personnes (résurgence traumatique, haine de soi et homophobie intériorisée, isolement...); l'élaboration de certificats médicaux liés à la demande d'asile LGBTI+.

Volontarisme et résistances

Nous notons l'indéniable politique volontariste de certaines structures gestionnaires dans le cadre de marchés publics (hébergement, accompagnement à l'asile...) qui manifestent leur claire volonté de former leurs salarié·e·s à l'accueil et à l'accompagnement des demandeur·se·s d'asile LGBTI+.

En revanche, de nombreuses résistances semblent demeurer. Dans le cadre de la territorialisation de la CNDA, il nous paraît essentiel que les acteurs et actrices appelé·e·s à intervenir en région (Bordeaux, Lyon, Nancy et Toulouse) soient formé·e·s aux particularités de la demande d'asile LGBTI+. Une formation à destination des avocat·e·s est en cours d'élaboration avec le soutien du barreau de Paris.

Dans la même perspective, un plaidoyer en faveur de la « Formation des acteurs et actrices de l'asile aux vulnérabilités liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre » a été adressé à la Direction générale des étrangers en France (DGEF), ainsi qu'à la Dilcrah. Force est de constater que les réponses des institutions ne sont pas à la hauteur des enjeux soulevés par cette question. ■



PERSPECTIVES

De manière générale, cette année nous a permis de confirmer l'ampleur de la demande de formation sur la demande d'asile LGBTI+. Nos formations sont appréciées pour l'interactivité et la diversité des outils pédagogiques, la complémentarité des formateur·trice·s et l'importance accordée à la pratique.

Nous continuerons, au cours de 2026, à proposer régulièrement des parcours de formation pour intervenant·e·s sociaux·ales, en « inter » (avec des participant·e·s de structures différentes) et en « intra » (pour une seule et même structure), ainsi qu'à des interprètes intervenant auprès de demandeur·se·s d'asile LGBTI+.

Notre défi principal, en 2026, a été la diminution de nos ressources humaines suite au départ ou à la fatigue de certain·e·s bénévoles. Malgré la demande importante, les nombreuses requêtes de formations en intra dans différentes régions restent difficiles à satisfaire.

Parmi nos défis majeurs reste notre capacité à proposer des formations gratuites à des acteur·trice·s ayant des moyens limités comme les bénévoles de collectifs et associations LGBTI+. Avec l'aide de financeurs, nous espérons pouvoir répondre à la demande en répétant le parcours deux fois par an.

Un autre défi à soulever est un travail de plaidoyer afin d'élargir l'impact et les cibles de nos formations. En effet, si nous répondons à une demande déjà bien identifiée, il reste des acteurs et actrices non formé·e·s (intervenant·e·s sociaux·ales n'en faisant pas d'eux ou elles-mêmes la demande, entreprises d'interprétariat autres qu'ISM Interprétariat, juges et avocat·e·s...).

Une action plus contraignante et encourageante de la part de l'État à destination de ces acteurs et actrices institutionnel·le·s pourrait changer la donne.

Pour en savoir plus sur le contenu de nos formations, vous pouvez consulter notre site à l'adresse :

<https://ardhis.org/formations/> ■

PÔLE SANTÉ ET SOCIAL



L'ACCOMPAGNEMENT À LA SANTÉ

Compte tenu des persécutions vécues dans le pays d'origine, et de leurs répercussions mentales, des violences quasi-généralisées sur le parcours migratoire, la précarité lors de la demande d'asile et souvent les nuits à la rue, l'accès à la santé dans sa globalité des personnes accompagnées par l'Ardhis est un enjeu important.

Accès aux soins

Les problèmes médicaux des usager-e-s de l'association peuvent être de différentes natures.

Tout d'abord, les violences liées aux persécutions subies dans leurs pays d'origine ont parfois entraîné des blessures peu ou mal soignées, ou nécessitant malgré tout un suivi. Pour soigner leurs pathologies, quelle que soit leur gravité, ou pour effectuer certaines actions de prévention, les demandeur-se-s sont souvent en butte – en plus des difficultés rencontrées par la population générale en France dans

l'accès aux soins (pénurie de médecins dans certaines spécialités, en médecine générale et en psychiatrie en particulier, accès à un médecin traitant, dépassements d'honoraires) –, à leur méconnaissance du fonctionnement du système de santé, à leurs difficultés à rechercher des praticien-ne-s, à leur non-maîtrise du numérique, à la barrière de la langue.

Il peut être par ailleurs nécessaire de faire établir des certificats médicaux attestant de la compatibilité des blessures constatées avec le récit des persécutions subies, l'Ofpra comme la CNDA étant susceptibles de se montrer sensibles à une attestation objective et motivée des blessures rapportées. L'Ardhis recherche toujours des praticien-ne-s familier-e-s des exigences rédactionnelles concernant les certificats médicaux.

Ainsi, le pôle Santé-social et les bénévoles aident les personnes à accéder à des soins en recherchant des praticien-ne-s (médecins, dentistes...) ou en prenant des rendez-vous (dépistage, Prep, TPE), et lorsqu'elles ne disposent pas de droits ouverts à l'assurance maladie, en montant des dossiers de demande de complémentaire santé solidaire (CSS) ou d'aide médicale d'État (AME) et en les orientant vers les permanences d'accès aux soins de santé (Pass).

Sur les questions de santé, le pôle Santé-social travaille étroitement avec les centres médicaux sociaux parisiens (CMS) qui permettent aux personnes primo-arrivantes sans couverture médicale de bénéficier d'un bilan global (Cegidd, vaccination, psy).

Actions de prévention en santé sexuelle

Les actions de prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST) et des

infections sexuellement transmissibles (IST) sont également très importantes. En effet, les publics de l'Ardhis n'ont pas toujours pu accéder aux moyens de protection nécessaires et ont donc pu avoir ou se voir imposer des rapports sexuels non protégés dans leurs pays d'origine.

De même, leur arrivée en France s'accompagne parfois d'une exposition inédite ou plus importante aux risques de transmission d'IST et de MST du fait d'une plus grande facilité à trouver des partenaires, ou de rapports sexuels transactionnels non protégés, du fait de la grande précarité imposée aux demandeurs et demandeuses d'asile.

L'association Aremedia est le partenaire privilégié de l'Ardhis depuis 2017. L'Ardhis échange également régulièrement avec Vers Paris sans sida, et plus ponctuellement avec d'autres organisations telles que Act Up, Aides ou Actions traitements.

Les actions de dépistage menées en partenariat avec Aremedia ont lieu pendant les permanences d'accueil et pendant les « Dimanches en famille », temps conviviaux organisés une fois par mois.

L'objectif est de profiter de la venue des bénéficiaires à l'association pour leur proposer un dépistage ainsi qu'un entretien avec un médecin et réduire le délai d'accès des personnes arrivées sur le territoire à des actions de dépistage et de prévention contre les IST et MST.

L'association porte une vision de la santé globale, c'est-à-dire qui tient compte de l'ensemble des facteurs qui affectent la santé et est donc en ce sens une alliée précieuse pour l'accompagnement et l'orientation des personnes dans la complexité du système de soins en France.

Quarante actions de dépistage ont été menées avec Aremedia entre janvier et décembre 2025, soit une augmentation de 15 % par rapport à l'année dernière, après une augmentation de 200 % en 2024 par rapport à 2023. Ces actions se sont matérialisées par des entretiens avec 466 personnes parmi lesquelles 450 ont été dépistées, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2024. Environ 12 personnes sont dépistées à chaque session.

Les personnes accompagnées par le pôle Santé-social sont aussi fréquemment orientées vers le Cegidd Fernand-Widal.



À ces actions de dépistage s'ajoutent des actions de prévention par la diffusion de messages en plusieurs langues lors des permanences, sur les canaux de communication de l'association et lors des activités conviviales. ■



Prise en charge de la santé psychique

Depuis septembre 2021, l'Ardhis compte une psychologue à temps partiel (40 %). Depuis avril 2025, elle accueille une deuxième psychologue, ancienne stagiaire, à temps partiel également (40 %) pour un an et demi.

L'accueil de personnes LGBTI+ persécutées dans leur pays d'origine, qui ont parfois intériorisé l'homophobie dont elles ont été victimes, les traumatismes vécus sur le parcours de l'exil, les nombreuses violences, souvent à caractère sexuel, qu'elles ont vécues, y compris sur le territoire français, la précarité de leur situation, l'attente et l'incertitude en tant que demandeuses d'asile, qui se poursuit parfois une fois réfugiées, rend cette prise en charge spécifique nécessaire.

Si les psychologues s'appuient sur de nombreux partenariats, leur présence au sein de l'association et leur spécialisation sur la clinique de l'exil et du trauma et les questions LGBTI+ sont précieuses pour accélérer la prise en charge des personnes reçues à l'Ardhis, même comme passerelle vers des dispositifs de droit commun.

Durant l'année 2025, ces deux psychologues ont été secondées par quatre stagiaires psychologues.

L'équipe de psychologues propose des rendez-vous individuels pour des thérapies courtes ou des permanences d'évaluation et d'orientation vers d'autres structures.

En 2025, 660 séances d'entretien individuel ont été proposées, dont 415 effectivement réalisées. 40 permanences ont eu lieu.

En parallèle, les psychologues ou les stagiaires qu'elles encadrent proposent aussi des activités de groupe, comme les ateliers à médiations thérapeutiques hebdomadaires



(arts plastiques, jeux de société, yoga et sport, théâtre, maquettes). En 2025, 40 ateliers ont eu lieu à la Bulle. On compte 1292 participations accumulées (soit 20 % de plus qu'en 2024), avec 32,3 personnes en moyenne par atelier. Quatre ateliers thématiques pour 46 personnes au total ont été animés par le planning familial, sur la santé sexuelle ou les violences sexuelles et sexistes.

Les psychologues et stagiaires de l'Ardhis travaillent en étroite collaboration avec le CPOA, le Comede, le Centre Minkowska, le Centre Primo Levi, et le Parcours d'exil. L'objectif est de construire un savoir spécifique sur les questions croisées d'exil et LGBTI+.

En outre, des réunions avec des associations partenaires comme le Front Transfem et l'Espace Santé Trans ont été organisées par les psychologues de l'Ardhis. Une série d'ateliers sur les thématiques genre et transidentités est en cours de construction. ■



PROBLÉMATIQUES SOCIALES

Les demandeur-se-s d'asile, ainsi que les réfugié-e-s, se trouvent généralement dans une situation sociale très difficile.

Les demandeur-se-s d'asile doivent attendre six mois avant de pouvoir demander une autorisation de travail, et les conditions d'accès au marché de l'emploi sont telles que le droit à travailler n'est pas effectif.

De fait, les demandeur-se-s d'asile sont donc privé-e-s de ce droit. Dès lors, il-elle-s sont supposé-e-s ne subvenir à leurs besoins qu'avec l'aide de l'État. Or le montant de l'allocation pour demandeur-se d'asile (Ada) – que tou-te-s ne perçoivent d'ailleurs pas – ne dépasse jamais les 14,20 € quotidiens par personne et il tombe à 6,80 € en cas d'hébergement. En outre, cette allocation ne commence à être versée que très tardivement – plus de quarante jours après avoir initié leurs démarches (le passage au Guda). Qui plus est, elle est fréquemment interrompue du fait des dysfonctionnements de l'Ofii

ou d'appréciations erronées des situations individuelles. Enfin, elle peut parfois être suspendue en cas de rejet de la demande d'asile par l'Ofpra et tant que le recours n'a pas été enregistré à la CNDA, et elle s'interrompt définitivement sitôt achevée la procédure de demande d'asile, quelle qu'en soit l'issue.

Il est évident que cette allocation ne permet pas aux demandeur-se-s d'asile d'accéder à un logement décent dans le parc privé, et l'État ne remplit pas sa mission de mise à l'abri et d'hébergement des demandeur-se-s d'asile par manque de volonté politique : moins de la moitié des demandeur-se-s d'asile se voient proposer un hébergement par l'État, et les hommes seuls, majoritaires parmi le public accompagné par l'association, ne sont pas prioritaires.

Celles et ceux qui sont toutefois accueilli-e-s dans les structures d'hébergement sont parfois confronté-e-s à des espaces très détériorés, voire insalubres.

Du fait de capacités d'accueil insuffisantes, un très grand nombre – sinon le plus grand nombre – est donc exposé aux marchand-e-s de sommeil, à la promiscuité de chambres sur-occupées, à l'accumulation de dettes liées à une sous- ou colocation, à la solidarité relative d'une communauté à laquelle il faut dissimuler les raisons du départ du pays.

Un nombre non négligeable de demandeur-se-s d'asile et de réfugié-e-s sont à la rue, soit parce qu'il-elle-s ne parviennent pas à trouver d'hébergement ou l'argent nécessaire au paiement d'un loyer, soit parce que leur orientation sexuelle ou leur expression de genre a été « découverte » par leurs hébergeur-se-s, entraînant leur expulsion.

Les difficultés financières sont également liées aux moyens de transport.

Il faut en effet compter trois mois après le passage en Guda pour qu'un-e demandeur-se d'asile bénéficie de la protection universelle maladie (Puma) et de la complémentaire santé solidaire. Or, le bénéfice de la solidarité transport, qui dans la région parisienne permet une réduction de 75 % du coût de l'abonnement mensuel (de base à 90,80 €), est conditionné par l'obtention de la CSS sans participation. Les bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME) peuvent eux aussi prétendre à une réduction – moins importante – de leur abonnement (50 %). Qu'il-elle-s bénéficient d'une réduction ou non, qu'il-elle-s perçoivent l'Ada ou non, les demandeur-se-s d'asile demeurent contraint-e-s à de nombreux déplacements dans le cadre de leurs démarches administratives, et il n'est pas rare qu'il-elle-s cumulent les amendes sans espérer pouvoir bénéficier de l'indulgence de la RATP ou de la SNCF – pour ne citer que les sociétés parisiennes de transport.

Les difficultés sociales ne s'arrêtent toutefois pas à l'obtention du statut de réfugié-e.

En effet, les réfugié-e-s rencontrent également de multiples défis. Tout d'abord, l'obtention d'une carte de résident-e peut nécessiter un délai extrêmement long, qui varie en fonction des préfectures. Pendant l'attente, les réfugié-e-s obtiennent une attestation de prolongation d'instruction (API), un document de remplacement qui leur permet de bénéficier de droits sociaux, en attendant d'obtenir une carte valable dix ans. Il existe toutefois de nombreux problèmes liés à ce document : tout d'abord, les institutions de droit commun en ignorent souvent le caractère officiel et le refusent donc comme document d'identité. Cela peut être le cas de la caisse des allocations familiales (Caf), de

la sécurité sociale, de France travail, etc. Une autre situation très courante est celle des employeurs qui refusent d'embaucher des personnes réfugiées munies d'une API comme pièce d'identité, bien que ce document indique clairement que celui-ci permet de prétendre à un emploi. Enfin, l'API est valable de 3 à 6 mois et doit être renouvelée par les préfectures. Souvent, les délais de renouvellement sont excessivement longs, ce qui entraîne l'interruption des droits sociaux, tels que les allocations familiales, les droits à la santé, et souvent aussi l'interruption des contrats de travail.

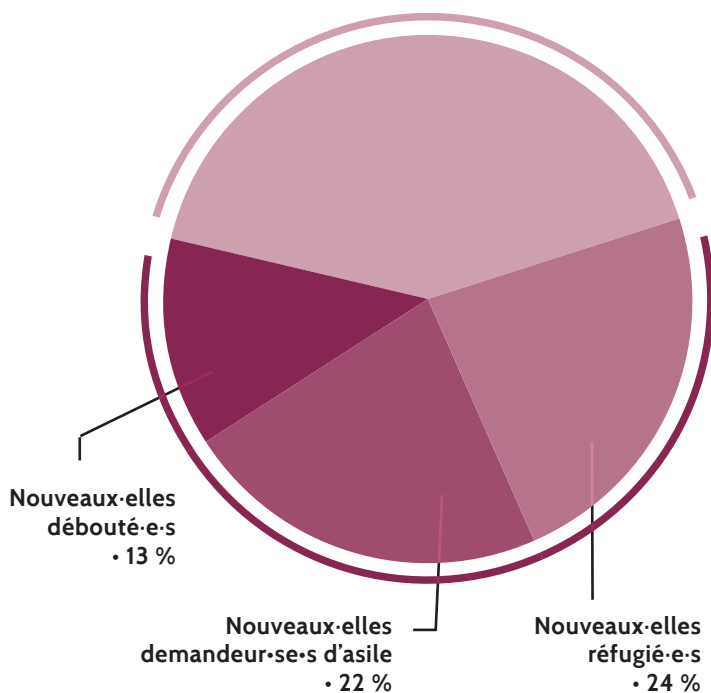
L'accès à un logement est également très complexe. Souvent, après l'obtention du statut, la plupart des personnes ne disposent d'aucune ressource pour accéder au parc privé. Pour les personnes âgées de plus de 25 ans et à la recherche d'un emploi, le revenu de solidarité active (RSA), reste une option valable ; pourtant, l'obtention de cette allocation peut prendre de deux à quatre mois et le montant s'élève à 652,33 €, qui rend difficile l'accès à un logement privé. Par conséquent, une solution envisageable consiste à s'adresser à un-e assistant-e social-e afin qu'il-elle puisse introduire une demande sur la plateforme d'hébergement d'urgence. Surtout, pour les personnes les plus isolées et en situation de rue, s'adresser à un-e assistant-e social-e n'est pas une possibilité évidente. Cela est encore plus vrai pour les réfugié-e-s non anglophones. Il est toutefois important de rappeler que, surtout pour les personnes transgenres, trouver un hébergement où pouvoir se sentir en sécurité est loin d'être simple, compte tenu du manque de structures spécialisées et du fait que les professionnel-le-s ne sont pas toujours formé-e-s aux transidentités.

L'accès à l'emploi reste malheureusement une autre difficulté très importante pour les réfugié·e·s LGBTQI+. En effet, ils et elles rencontrent déjà des difficultés liées à la barrière linguistique ou aux discriminations liées à l'origine réelle ou supposée, à la religion, réelle ou supposée, ou au statut administratif. L'isolement social et la crainte des nombreuses discriminations LGBTQIphobes, encore très présentes, sont deux facteurs qui rendent l'accès difficile au monde du travail pour ces personnes.

Contrairement à ce que la communication du gouvernement continue de laisser entendre et aux fausses informations propagées par les malhonnêtes opposant·e·s à la demande d'asile, la situation sociale des demandeur·se·s d'asile et des réfugié·e·s est extrêmement précaire et n'a donc bénéficié d'aucune embellie.

Peinant parfois à instaurer un rapport de force dans un contexte de défiance de la population à l'égard de la demande d'asile, les associations et les organismes privés continuent donc à devoir pallier l'inefficacité, voire la duplicité des pouvoirs publics sur les aspects sociaux comme sur d'autres. ■

File active (2023-2024) • 41 %



L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION

L'intervention de la coordinatrice sociale, en poste depuis août 2024, a permis tout au long de l'année 2025 de répondre à une forte demande des bénévoles souvent démun·e·s face aux problématiques sociales rencontrées par les personnes.

Dédiée en priorité à l'accompagnement de personnes ne bénéficiant d'aucun suivi social par ailleurs, la coordinatrice a pu accompagner un total de 170 personnes. De ces 170, 100 sont des nouvelles personnes, dont 40 des réfugié·e·s, 38 des demandeur·se·s d'asile et 22 des personnes déboutées de leur demande d'asile, le restant étant des personnes de la file active rencontrées entre 2023 et 2024.

Parmi les nouveaux bénéficiaires, 27 sont des femmes cis ou trans et 70 des hommes cis ou trans ; 3 personnes se définissent comme non-binaires.

La moyenne d'âge tourne autour de 32 ans, et les personnes sont originaires de 31 pays différents.

Tout comme l'année 2025, nous avons pu relever un besoin fort en accompagnement social pour les personnes réfugiées. Depuis 2023, la direction interrégionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Drieets) Île-de-France soutient un projet d'accompagnement global des personnes réfugiées LGBTI+ en faveur de leur insertion sociale.

En mai 2025, grâce également au soutien de la fondation Adecco, le pôle santé-social a décidé de recruter un prestataire spécialiste dans l'insertion professionnelle des personnes réfugiées, ce qui avait été identifié comme priorité en 2024. Cela a permis d'élargir la portée de l'accompagnement. Un autre aspect positif de ce recrutement a été le renforcement des ateliers collectifs, portant sur l'accès aux droits sociaux et sur l'accès à l'emploi.

La porte d'entrée de l'accompagnement social reste toujours la permanence du pôle Asile. Les bénévoles de l'asile signalent donc à la coordinatrice les personnes qui expriment des besoins sociaux ; ensuite, chacun-e est reçu-e en entretien individuel et soit pris-e en charge, soit orienté-e vers le prestataire d'insertion professionnelle ou vers d'autres structures.

Les missions de la coordinatrice sociale à l'Ardhis

La coordinatrice sociale a réalisé des signalements au service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), aux services de l'Ofii et à des associations partenaires pour l'hébergement. Elle a également effectué des démarches liées à l'accès

aux soins, telles que des demandes d'ouverture des droits santé. Elle a accompagné des personnes, récemment reconnues réfugiées, dans leurs premières démarches, vers l'accès à un hébergement ou un logement, à des aides sociales. Le prestataire a accompagné ces personnes vers l'accès à un emploi ou à une formation.

Une distribution de tickets services aux personnes sans ressources en situation de particulière précarité a également été effectuée.

Tout au long de l'année 2025, des efforts conséquents ont été fournis afin de renforcer le réseau de partenaires de l'Ardhis sur l'ensemble des problématiques sociales.

L'hébergement

L'outil principal pour la recherche d'hébergement reste le signalement au service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO).

Plusieurs partenariats noués ont facilité la mise en lien avec certaines structures spécialisées, notamment l'Escale (un dispositif de l'association Basiliade destiné aux jeunes LGBTI+ entre 18 et 35 ans), ou encore le Refuge qui dispose de places au SIAO pour les personnes LGBTI+ entre 18 et 25 ans. En 2025, 4 personnes ont été hébergées grâce au SIAO et orientées vers des centres d'hébergement d'urgence.

Les synergies avec les autres associations de la Bulle, notamment en matière d'hébergement avec l'association Wassla et le Flirt-Front Transfem, ont continué en 2025. La mise en commun des réseaux, des ressources et des compétences est précieuse et permet d'élargir les modes d'action de l'association. Par exemple, il n'est pas rare que le Flirt sollicite l'Ardhis pour porter des demandes SIAO pour des femmes trans en situation de rue ou en

squat, ou que l'Ardhis sollicite le Flirt pour des mises à l'abri ponctuelles.

Un réseau d'entraide s'est constitué autour de différentes associations et collectifs franciliens spécialisés, dans un objectif de partage de données et d'expérience sur la question de l'hébergement des personnes LGBTI+. Le travail de réflexion avec différentes associations LGBTI+ franciliennes sur les stratégies communes et le plaidoyer autour des spécificités de l'accueil du public LGBTI+ exilé piloté par la FAS va continuer en 2026.

En dehors du SIAO, la collaboration avec Jesuit Refugee Service (JRS), qui coordonne un réseau d'hébergement solidaire, s'est poursuivie. En 2025, une personne en demande d'asile a ainsi pu être hébergée pendant huit mois ; plusieurs sont sur la liste d'attente. Une personne a été hébergée dans une colocation du Front d'Habitat Lesbien (FHL), association avec laquelle le pôle social entretient également une bonne relation.

Pour les demandeur-se-s d'asile, un partenariat avec la maraude de France Terre d'Asile a permis de signaler des situations particulières à l'Ofii pour des personnes suivies par l'Ardhis qui bénéficient des conditions matérielles d'accueil.

En 2026, un partenariat avec Atoll 75 devrait permettre d'ouvrir une colocation pour quatre personnes réfugiées accompagnées par l'Ardhis.

Le logement

La recherche de logement pour les personnes réfugiées sans ressources se fait principalement via le SIAO vers des centres d'hébergement, des résidences sociales, intermédiation locative ou encore logement passerelle, en tenant compte des défis spécifiques auxquels est confrontée la communauté LGBTQI+. Trois personnes ont ainsi pu intégrer des résidences sociales.

De plus, un partenariat avec Bail pour Tous, association qui a pour objectif de permettre l'accès à un logement aux personnes en situation de précarité, a permis une entrée en logement à trois personnes réfugiées.

En matière de logement, il est également pertinent de spécifier que la coordinatrice a rencontré les référent-e-s d'AGIR 75 et 92, un dispositif d'accompagnement des réfugié-e-s bénéficiaires d'une protection internationale vers l'emploi et le logement développé par France terre d'asile.

Les droits sociaux

Domiciliation

La domiciliation est un préalable pour faire valoir ses droits et prestations sociales. Pendant la demande d'asile, les personnes bénéficient d'une domiciliation au sein de la Spada, mais une fois réfugiées ou déboutées, elles n'en bénéficient plus et se retrouvent fréquemment en rupture de droits. En effet, en Île-de-France, les organismes publics censés remplir cette mission fondamentale, les centres communaux d'action sociale (CCAS) sont sous-dotés par rapport aux besoins réels en domiciliation. Cela entraîne régulièrement des refus de domiciliation, notamment pour les personnes ne disposant pas de droit au séjour, ce qui constitue une pratique illégale ou bien un défaut d'accompagnement qui peut avoir des conséquences dramatiques pour les personnes. Ainsi, l'État délègue cette mission à des associations agréées qui sont plus de 150 en Île-de-France.

L'équipe sociale a donc orienté les personnes vers plusieurs associations parisiennes, parmi lesquelles la Croix-Rouge (unité du IV^e arrondissement) pour tout public et le ESI Agora pour les personnes en situation irrégulière. L'association Acceptess-T dispose aussi d'un agrément et a permis de débloquer des situations en

lien avec la domiciliation pour certaines femmes trans accompagnées par l'Ardhis, ainsi que l'association Act-Up pour les personnes vivant avec le VIH.

Aide au transport

En attendant que les demandeur·se·s d'asile bénéficient du dispositif de solidarité transport, l'Ardhis prend en charge le financement des billets de train, des abonnements RATP ou des tickets de transport pour les usager·e·s les plus en difficulté. Une note explicative a été rédigée par le trésorier pour encadrer ces dépenses. Le pôle Santé-social est régulièrement amené à assister les personnes dans leurs démarches pour obtenir la réduction solidarité transport.

Insertion professionnelle

47 personnes réfugiées ont été suivies dans le cadre de l'accompagnement à l'insertion professionnelle ; 26 personnes ont également été reçues en atelier collectif.

L'action d'insertion professionnelle s'est déroulée en deux temps :

- De mai à septembre 2025 : le chargé d'insertion professionnelle, a été recruté en qualité de prestataire, en mai 2025. L'action consistait, chaque mois, en une permanence d'une demi-journée et d'un atelier collectif de 1 h 30.
- D'octobre à décembre 2025 : le rythme a évolué pour atteindre une permanence d'une journée par semaine et un atelier collectif de 1 h 30 toutes les deux semaines.

Les permanences sur rendez-vous consistent, une fois par semaine, en des entretiens individuels. Le format est libre et personnalisé, mais il consiste la plupart de temps comme suit :

- Un premier rendez-vous en face à face permet de faire le point sur la situation de la personne, au niveau social et professionnel. On parle de ses expériences, de ses souhaits professionnels, de ses freins. On termine souvent ce premier entretien par des conseils stratégiques et, si la personne est en phase avec la stratégie, un plan d'action personnalisé (recherche d'information, levée des freins, réalisation de CV, orientations à prévoir, démarches à faire, compétences à acquérir, etc.).

- Les rendez-vous qui suivent permettent de suivre l'avancée de ce plan d'action, ou de le modifier, ainsi que de faire des démarches ensemble, ou de motiver la personne si besoin.

L'accompagnement se poursuit à distance par un suivi et un coaching à distance. Le chargé d'insertion professionnel échange avec les bénéficiaires sur un rythme quasi hebdomadaire pour prendre des nouvelles des avancées et recueillir les retours des actions réalisées. Si besoin, un nouveau rendez-vous est fixé.

Deux fois par mois a lieu un atelier collectif d'1 h 30 portant sur la recherche d'emploi, sans limite de places disponibles. Le public varie en nombre de 0 à 11 personnes. Les thèmes proposés sont :

- Discussion générale sur la recherche d'emploi
- Les offres d'emploi : comment les chercher et les comprendre
- Ses compétences : les connaître et les exprimer

Un atelier plus général sur les droits et démarches des personnes réfugiées est prévu pour 2026.

À deux reprises, l'Ardhis et son partenaire Adecco ont co-organisé des événements, notamment une demi-journée de coaching avec des collaborateur·rice·s

d'Adecco et Humando. Des recruteur-se-s professionnel-le-s passent deux heures en face-à-face avec nos bénéficiaires pour faire le point sur leur carrière, les conseiller et les motiver. Les participant-e-s ont été sélectionné-e-s en partenariat avec Adecco, UniR et Polaris 14. Une présentation initiale était destinée aux collaborateur-ric-e-s d'Adecco, axée sur les difficultés rencontrées par les réfugié-e-s LGBTQI+ dans la recherche d'emploi.

Des dysfonctionnements qui pèsent sur l'accès aux droits des personnes accompagnées

La précarité dans laquelle sont tenues les personnes en demande d'asile, réfugiées ou déboutées est très régulièrement aggravée par des mauvaises pratiques, voire des pratiques illégales des administrations.

De nombreuses Spada ne parviennent pas à remplir leurs obligations. Ainsi, le pôle Santé-social est fréquemment sollicité pour des démarches qui relèvent pourtant de leur cahier des charges. C'est le cas notamment du renouvellement de l'attestation de demande d'asile (ATDA) ou de l'attestation de domiciliation – le non-renouvellement de cette dernière ayant parfois pour prétexte l'imminence de la décision de l'Ofpra.

Le positionnement du pôle Santé-social vis-à-vis des Spada est de faire le lien et de pousser les opérateurs à remplir leurs missions tout en prenant en charge les urgences si nécessaire.

Autre problématique importante, les délais de délivrance des actes d'état civil par l'Ofpra qui s'élevaient en moyenne à un an en 2025. Les conséquences pour les bénéficiaires de la protection internationale sont catastrophiques dès lors qu'il-elle-s ne peuvent se voir établir

un numéro définitif de sécurité sociale, ce qui complique l'accès aux prestations sociales. De manière générale, les organismes sociaux méconnaissent parfois la situation spécifique des réfugié-e-s ce qui peut ralentir ou bloquer leurs démarches d'accès aux droits (par exemple, un numéro de sécurité sociale définitif est requis pour avoir un compte en ligne Caf). En conséquence, de nombreuses personnes se voient obligées de se maintenir dans les structures d'hébergement pour personnes en demande d'asile alors qu'elles relèvent du droit commun.

La dématérialisation de la quasi-totalité des démarches préfectorales sur la plateforme Anef pose de nombreux problèmes, notamment pour le renouvellement des attestations de prolongation d'instruction, sujet déjà mentionné précédemment. La défenseure des droits a également été saisie pour pouvoir répertorier ces situations de blocage. De manière générale, la communication avec les administrations (préfectures, Ofii) et leur accès sont particulièrement difficiles, ce qui ajoute des délais supplémentaires à certaines démarches. ■

JOURNÉE SUR LES VIOLENCES SEXUELLES ENTRE PERSONNES LGBTQIA+

Le 24 novembre 2025 s'est tenue à la Bulle une journée sur les violences sexuelles entre personnes LGBTQIA+, à destination des personnes investies dans le milieu associatif et de la recherche. Cette journée était organisée par l'Ardhis, avec le soutien de la Bulle, de l'Agence régionale de santé Île-de-France, d'Espace Santé Trans, du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Paris et de MCP Factory.

À la suite de plusieurs cas de violences sexuelles internes à l'association, l'Ardhis a placé la prévention et la gestion de ces violences au centre du parcours d'accompagnement des bénéficiaires et du parcours de bénévolat. Dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, l'Ardhis a souhaité aborder ce sujet lors d'une journée destinée aux professionnel·le·s et bénévoles impliqué·e·s dans des associations et collectifs, et dans la recherche, afin d'échanger expériences, outils et connaissances, et de partager des pratiques. La journée commençait par une table-ronde en matinée suivie de deux ateliers l'après-midi.

La table ronde s'est déroulée sous forme de présentations individuelles suivies d'un temps d'échange avec le public. Ont participé, à tour de rôle :

- Sara Cesaro, post-doctorante, suite à sa thèse réalisée au sein de l'Ardhis qui retraçait l'évolution de la prise en compte des violences sexuelles au sein de l'association, comme un processus qu'elle qualifie de « simple et complexe », dans un contexte d'émergence du sujet dans le secteur social ;
- Néo Gaudy, doctorante en sociologie, présentait le test rapide d'orientation

diagnostique (TroD), utilisé pour le dépistage du VIH et d'autres IST, comme outil de détection des violences sexuelles dans les communautés LGBTQIA+ ;

- Julie Chrétiennot-Keichian, du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Paris, présentait les spécificités et les formes des violences au sein des couples et relations intimes LGBTQIA+, un sujet à l'intersection des luttes féministes et des luttes communautaires. Julie Chrétiennot-Keichian est revenue également sur les freins à la libération de la parole spécifiques au sein des couples LGBTQIA+ ;

- Mathieu Trachman, sociologue à l'Ined, présentait des données quantitatives issues des enquêtes Virage (2015) et Envie (2023), en soulignant à la fois leur apport pour visibiliser le phénomène des violences et la prudence nécessaire dans leur interprétation.

Durant l'après-midi, se sont déroulés deux ateliers de partage d'expériences et d'échanges de pratiques.

Un premier atelier sur les outils de lutte contre la violence en milieu associatif était animé par Léo Manac'h, postdoctorant en anthropologie. Dans un premier temps, Léo Manac'h a présenté les violences sexuelles dans un contexte de violences structurelles, de rapports de domination raciale entre bénévoles et personnes exilées et est revenu également sur la notion de consentement. Ensuite, Léo a présenté des outils concrets, mis en place dans différents contextes, comme des pistes pour identifier, nommer et prévenir les violences.

Un second atelier sur les groupes de parole comme outil de partage et de réflexion

pour les personnes victimes et/ou autrices de violences, était animé par Espace santé trans et MCP Factory. Étaient discutés les risques liés aux groupes de parole, leurs formes possibles, ainsi que le rôle du·de la facilitateur·ice et les questions politiques que posent ces dispositifs d'échange.

À la fin de la journée, lors d'un temps d'échange libre entre les participant·e·s et les intervenant·e·s, le groupe a exprimé le

souhait d'aller plus loin dans l'échange de bonnes pratiques et d'outils de prévention et de lutte contre les violences sexuelles, avec un apport très concret et technique venant du terrain. Aussi, certaines personnes ont exprimé le souhait d'aborder le sujet des violences entre bénévoles ainsi que les violences dans le parcours d'exil et d'autres violences spécifiques et ainsi donner lieu à d'autres journées du même type. ■

PLAIDOYER ET REVENDICATIONS

L'Ardhis a une longue tradition de revendications et de plaidoyer – rappelons qu'à son origine, en 1998, l'ancêtre de l'Ardhis, le Collectif des homos sans papier, avait été fondé pour réclamer, dans le cadre du Pacs en cours d'élaboration, l'extension aux couples binationaux ou étrangers des droits sur le point de s'ouvrir pour les personnes de nationalité française.

Depuis, l'Ardhis n'a cessé de porter la voix des demandeur·se·s d'asile et des couples binationaux LGBTI+. Elle l'a parfois fait seule, mais plus souvent encore, elle a œuvré aux côtés d'autres associations et structures aux ambitions semblables ou connexes.



LES RÉSEAUX DE L'ARDHIS

L'Ardhis noue des alliances à plusieurs échelles, à la fois avec des organisations LGBTI+ et au sein de réseaux d'associations de défense des droits des personnes étrangères, pour donner plus de portée à ses revendications et pour partager des informations et construire des outils de plaidoyer.

À l'échelle locale, l'Ardhis participe depuis 2019 au collectif Asile en Île-de-France. Depuis le départ de la coordinatrice du pôle Asile, l'association n'est plus présente aux réunions.

À l'échelle nationale, elle est membre de la plénière de la coordination française pour le droit d'asile (CFDA), ceci depuis plusieurs années. Depuis 2018, elle contribue également au collectif Exils LGBTI, qui rassemble des organisations LGBTI+ actives dans l'accompagnement des demandeur·se·s d'asile LGBTI+ sur tout le territoire, qui dispose d'une liste mail active.

En février 2025, l'association a décidé de se mettre en retrait du réseau compte

tenu de l'absence de clarification sur la question des violences sexuelles.

Elle a réintégré l'Inter-LGBT, quittée en 2018 pour des raisons politiques, afin de porter ses revendications dans un cadre interassociatif LGBTI+. L'Ardhis est par ailleurs toujours membre du Centre LGBTQI+ de Paris-Île-de-France.

À l'échelle européenne, l'association entretient des liens avec l'Ilga-Europe, sans en être membre, et avec les associations européennes actives dans le droit d'asile des personnes LGBTI+;

elle les a recensées sur une carte qui connaît un franc succès¹. Elle est membre du réseau européen pour les couples et familles binationales et biculturelles (European Network for Binational-Bicultural couples & families, ENB).

À l'échelle internationale, l'Ardhis est membre d'Égides, la fédération des associations LGBTI+ francophones, et a renoué des liens à l'occasion d'une cartographie des membres en novembre 2022. ■

JOURNÉES NATIONALES DU RÉSEAU EXILS LGBTI (MAI 2025)

En mai 2025, l'Ardhis a initié et organisé une rencontre nationale du réseau Exils LGBTI, réunissant pendant deux jours une vingtaine de participant·e·s issu·e·s de plusieurs associations engagées dans l'accompagnement des personnes LGBTI+ en demande d'asile sur l'ensemble du territoire (Strasbourg, Lyon, Nancy, Paris, Bordeaux, Tours, Dax, Angers).

Cette rencontre a permis de partager des pratiques et des analyses autour de thématiques centrales telles que l'accompagnement à la demande d'asile, les évolutions des pratiques de l'Ofpra et de la CNDA, la question des attestations, le recrutement et l'épuisement bénévole, ainsi que la santé psychique des personnes accompagnées. Des temps d'échange ont également porté sur les enjeux post-asile, la structuration d'actions collectives et les dynamiques de réseau.

Les discussions ont fait émerger une volonté forte de structurer un espace d'échanges pérenne entre associations, afin de mutualiser les informations, renforcer les pratiques d'accompagnement et développer des actions de plaidoyer communes. L'Ardhis, identifiée comme association référente sur ces enjeux, s'est proposée de contribuer à l'animation du réseau et à la mise en place d'outils de coordination (répertoire de participant·e·s, espaces de travail partagés) et 2MSG à la rédaction d'une charte commune pour les associations membres du réseau.

Toutefois, malgré la qualité des échanges et l'intérêt de cette dynamique collective, des désaccords importants sont apparus quant à la gestion de situations de violences sexistes et sexuelles signalées dans certaines organisations membres du collectif. En l'absence de prise en compte de ces signalements et face au refus du collectif de se saisir de cette question, l'Ardhis a fait le choix de se mettre en retrait du réseau en mars 2026.

¹<https://ardhis.org/carte-des-associationseuropeennes/>



RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Échanges avec la CNDA et garantie d'un recours effectif

Le 5 décembre 2025, l'Ardhis a été reçue par le président de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) dans le cadre d'un échange consacré aux conditions d'examen des demandes d'asile, en particulier celles fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Cette rencontre a permis de présenter les actions de l'association, les profils des personnes accompagnées et les difficultés spécifiques rencontrées dans l'accès à la protection internationale.

Au cours de cet entretien, l'Ardhis a formulé trois demandes principales :

- le renforcement de la formation et de la sensibilisation des juges aux enjeux liés aux personnes LGBTI+,
- le respect du principe de non-recours aux ordonnances pour ces dossiers,

■ et le maintien de la formation collégiale.

Le président de la CNDA a reconnu certaines difficultés, notamment en matière de sensibilisation des magistrat-e-s, et a indiqué travailler à l'élaboration d'un cadre déontologique spécifique à la juridiction. Il a par ailleurs confirmé le maintien des pratiques existantes concernant les ordonnances et la collégialité pour ce type de dossiers.

Les échanges ont également porté sur les effets de la territorialisation de la Cour et sur les évolutions à venir du droit d'asile dans le cadre du Pacte européen, faisant apparaître des inquiétudes partagées quant à un possible durcissement des conditions d'accès à la protection. L'Ardhis a, de son côté, alerté sur les conséquences attendues de la réforme du règlement Dublin pour les personnes exilées, en particulier le risque d'un éloignement accru de la procédure d'asile.

Malgré la qualité de ces échanges, la diffusion en janvier 2026 d'un rapport de la CGT du Conseil d'État², corroboré par des témoignages concordants, a mis en lumière des propos particulièrement graves tenus au sein de la CNDA, tels que : « Vous êtes quel type de gay ? », « Les pédés, au moins, ils ne se reproduisent pas », « Vous aimez juste prendre des gens par le cul », ou encore « Tous les homosexuels aiment danser en Afrique ». Ces propos, à caractère raciste, sexiste et LGBTIphobe, sont incompatibles avec les exigences d'impartialité et de respect de la dignité des personnes en demande de protection.

En réponse, l'Ardhis a adressé en février 2026 un courrier au président de la CNDA afin de s'indigner de ces dérives et de rappeler les engagements évoqués lors de la réunion du 5 décembre, notamment

² Questionnaire sur le déroulement des audiences à la CNDA, CGT Conseil d'État-CNDA, <https://www.gisti.org/spip.php?article7678> [consulté le 20 mars 2026]

en matière de formation des juges et de lutte contre les stéréotypes.

Dans sa réponse du 16 février 2026, le président de la CNDA a condamné sans ambiguïté ces propos, les qualifiant d'« inacceptables » et « indignes de juges de l'asile », et a affirmé sa détermination à y apporter une réponse ferme et systématique. Il a toutefois souligné que ces comportements ne sauraient être considérés comme représentatifs du travail de l'ensemble des juges de la Cour. Il a également indiqué avoir engagé plusieurs chantiers de réforme, portant notamment sur la déontologie, le recrutement et la formation continue des magistrat-e-s, ainsi que sur les conditions de conduite des audiences et la manière d'interroger les demandeur-ses d'asile, souvent en situation de vulnérabilité. Dans ce cadre, il a proposé d'associer l'Ardhis à ces travaux.

Ces préoccupations s'inscrivent dans un contexte plus large de mobilisation

associative. Les organisations membres de la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA), ainsi que d'autres acteurs tels que l'Inter-LGBT et 2MSG, ont publiquement dénoncé ces faits et appelé à des mesures disciplinaires, ainsi qu'à la mise en place de formations obligatoires pour les magistrat-e-s. Elles ont également alerté sur les restrictions d'accès aux audiences pour les associations, limitant les possibilités d'observation indépendante. Un rassemblement a été organisé le 19 février 2026 devant la CNDA.

L'Ardhis poursuivra sa vigilance sur ces enjeux, en lien avec ses partenaires, afin de contribuer à garantir le respect des droits fondamentaux des personnes demandant l'asile, en particulier celles exposées à des persécutions liées à leur orientation sexuelle ou à leur identité de genre.

Pacte européen Migration et Asile, quelles perspectives ?

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des travaux de préparation à la mise en œuvre du Pacte européen sur la migration et l'asile, adopté en mai 2024 et dont l'entrée en vigueur est prévue à partir du 12 juin 2026. Ce nouveau cadre juridique, directement applicable dans les États membres, introduit des transformations profondes des politiques d'asile européennes, avec des conséquences importantes sur l'accès au territoire et l'exercice effectif du droit d'asile.

Si une première version du plan national de mise en œuvre a circulé de manière informelle à la fin de l'année 2024, les modalités concrètes d'application restent encore en cours de définition. Dans ce contexte, l'Ardhis a poursuivi son travail d'analyse et de plaidoyer, en s'appuyant notamment sur



la note publiée en juin 2024, qui propose un décryptage détaillé des mesures du Pacte et de leurs effets spécifiques sur les personnes exilées LGBTI+.

Parmi les évolutions majeures, l'introduction d'une procédure de filtrage obligatoire aux frontières extérieures de l'Union européenne constitue un changement structurant. Ce dispositif prévoit des contrôles systématiques (identité, sécurité, santé) visant à déterminer l'accès au territoire et à la procédure d'asile. Il s'accompagne d'un risque accru de privation de liberté aux frontières, notamment dans des espaces tels que les zones d'attente en France. Ces dispositifs, déjà régulièrement critiqués, présentent des risques particuliers pour les personnes LGBTI+, en raison de pratiques discriminatoires ou d'un manque de formation des autorités.

Le Pacte prévoit également un renforcement des procédures accélérées, en particulier pour les personnes originaires de pays à faible taux de reconnaissance, ainsi qu'une généralisation de procédures d'asile et de retour depuis les frontières. Ces évolutions s'accompagnent d'une réduction des délais de recours et d'un affaiblissement des garanties procédurales.

En parallèle, le nouveau règlement sur la gestion de l'asile et de la migration, qui remplace le système Dublin, modifie en profondeur les règles de responsabilité entre États membres. Il allonge certaines durées de procédure, restreint les possibilités de contestation des transferts et prévoit la fin du caractère automatiquement suspensif des recours, ainsi que l'interruption plus rapide des conditions matérielles d'accueil. Au-delà de ces dispositions, l'Ardhis partage avec de nombreuses organisations l'analyse selon laquelle ce Pacte marque une inflexion qui porte atteinte aux principes fondamentaux du droit d'asile tels que garantis par la Convention de Genève.

L'adoption par le Parlement européen, grâce une alliance entre la droite et l'extrême droite, d'une première version du règlement Retours, qui traite des expulsions en cas de rejet des demandes d'asile et pourrait entrer en vigueur avec les autres instruments du pacte en juin 2026, confirme ces inquiétudes.

Dans ce cadre, l'association a poursuivi son travail de suivi et d'anticipation. Une analyse spécifique de la directive « Accueil » a été menée entre novembre 2025 et janvier 2026 par une stagiaire. Des fiches thématiques seront rédigées en lien avec la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA), dont la publication est prévue en juin 2026. Par ailleurs, l'Ardhis se mobilise dans le cadre de l'examen, au Sénat, d'un projet de loi autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnances pour la mise en œuvre du Pacte, en alertant les parlementaires sur les risques identifiés pour les personnes exilées.

L'Ardhis poursuivra en 2026 son travail d'analyse, de plaidoyer et de sensibilisation, afin de documenter les effets concrets de ces réformes et de défendre un accès effectif au droit d'asile, en particulier pour les personnes LGBTI+.

Projet européen Pact4Pride

En 2025, l'Ardhis a déposé une demande de financement européen pour le projet Pact4Pride – Pact for Protection of Refugees, Inclusion, Diversity and Equality, dans le cadre du programme CERV. Ce projet, d'une durée de 24 mois, serait coordonné par l'Ardhis et mené en partenariat avec le Rainbow Refugee Committee (Belgique), l'Association for Legal Intervention – SIP (Pologne) et la GLAS Foundation (Bulgarie).

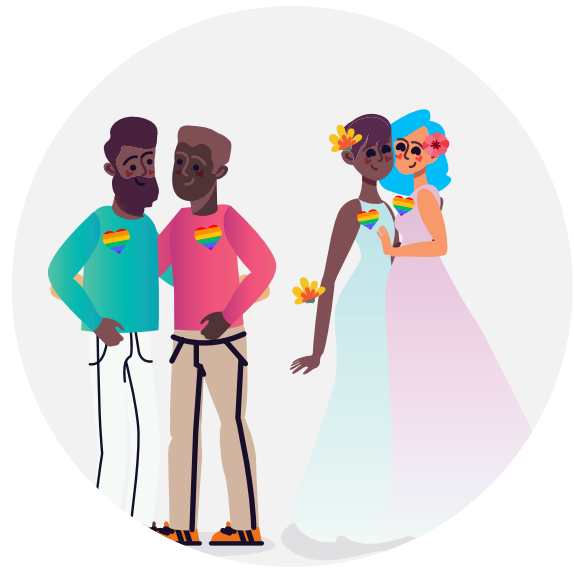
Pact4Pride vise à analyser la mise en œuvre du nouveau Pacte européen sur

la migration et l'asile du point de vue des personnes LGBTI+ demandeuses d'asile. Le projet entend à la fois documenter les impacts concrets des nouvelles procédures (notamment le filtrage et les procédures accélérées), renforcer les capacités des acteur·rices de terrain, et produire des recommandations opérationnelles pour les institutions nationales et européennes.

Si le financement est accordé, le projet permettra :

- la publication d'un rapport européen comparatif et de notes pays ;
- la création de guides pratiques et de capsules audio multilingues à destination des personnes concernées ;
- l'organisation de formations pour les professionnel·les de l'asile ;
- la mise en place d'un réseau européen de veille sur l'asile LGBTI+ ;
- une campagne de sensibilisation et une conférence européenne.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du travail de l'Ardhis en matière d'asile LGBTI+, en combinant expertise de terrain et plaidoyer fondé sur les données. ■



PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES PAR LES COUPLES BINATIONAUX LGBTI+

Malgré l'ouverture du droit au mariage des couples de même genre depuis plus de dix ans, les couples binationaux LGBTI+ restent confrontés à des discriminations particulières du fait de leur orientation sexuelle ou identité de genre.

Difficultés d'obtention des visas en vue du mariage

En 2025, le pôle Couples a de nouveau été confronté à plusieurs situations problématiques de couples binationaux ne parvenant pas à obtenir de visa court séjour en vue du mariage.

L'Ardhis a pu soutenir ces couples en leur fournissant des attestations témoignant de leur engagement ou participation aux activités de l'association, permettant de légitimer leur requête auprès du tribunal administratif de Nantes. Dans une lettre

que l'Ardhis a co-signée, le réseau ENB rappelle que les pratiques discriminatoires et le racisme structurel entraînent un traitement inégal fondé sur la nationalité, la race, le genre, l'âge, l'orientation sexuelle ou le statut socio-économique.

Officines privées

Les officines privées demeurent aujourd'hui une barrière majeure à l'obtention de visas en vue d'un mariage avec une personne de même genre. De nombreuses personnes étrangères craignent de déposer une demande de visa en raison du traitement des dossiers par des officines privées ayant recours à des agent·e·s locales-aux, qui ne portent généralement pas de regard bienveillant pour les personnes LGBTI+ et ne sont pas formé·e·s en la matière. Les personnes demandeuses de visa ont ainsi des craintes légitimes de voir leur orientation sexuelle révélée.

L'Ardhis recommande régulièrement à ses bénéficiaires de contacter directement le personnel français du consulat, afin de limiter les risques d'outing ou de discrimination. Des difficultés d'accès direct au personnel consulaire subsistent toutefois, les demandes de visa étant depuis plusieurs années enregistrées via une plateforme d'accueil. Les politiques mises en œuvre par les gouvernements successifs tendent plutôt vers une restriction des droits pour les personnes cherchant à venir en France.

Réunification familiale

Certain·e·s bénéficiaires réfugié·e·s ou en demande d'asile ont sollicité des conseils en vue d'une réunification familiale. Le pôle Couples les a accompagné·e·s en collaboration avec le pôle Asile. La réunification familiale est la procédure par laquelle les membres de la famille (conjoint·e et enfants mineurs) d'un·e

bénéficiaire d'une protection internationale jouissent du droit à rejoindre cette personne en France et à disposer d'un titre de séjour.

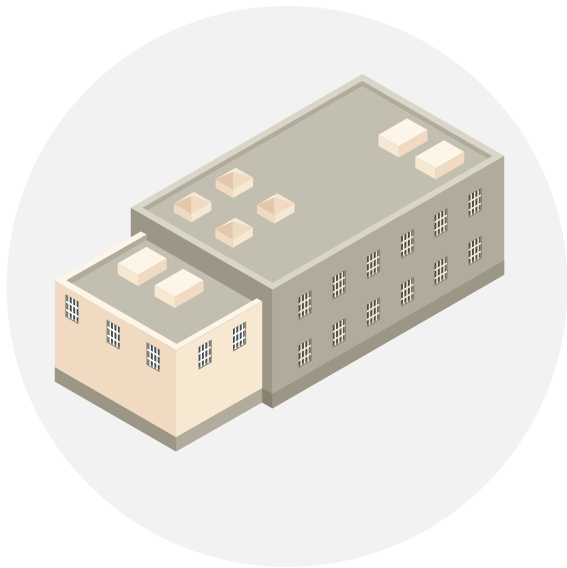
Cette procédure, habituellement mise en œuvre pour les couples cishétérosexuels et leurs enfants, est théoriquement ouverte aux couples de personnes LGBTI+, mais difficile à concrétiser pour ces dernières. L'Ardhis permet néanmoins aux demandeur·se·s d'asile susceptibles de bénéficier d'une réunification familiale pour leur concubin·e ou leurs enfants d'exercer leurs droits, notamment en anticipant la procédure au moment de l'introduction de la demande d'asile auprès de l'Ofpra.

Menace sur la liberté matrimoniale

L'année 2025 a également été marquée par des menaces croissantes pesant sur l'exercice de la liberté matrimoniale des personnes étrangères, en particulier celles en situation administrative précaire.

L'Ardhis s'est associée à un communiqué de presse interassociatif dénonçant une proposition de loi visant à interdire l'accès au mariage aux personnes en situation irrégulière. Ce texte, en créant une interdiction générale fondée sur le statut administratif, porterait une atteinte grave à une liberté fondamentale protégée tant par le droit français que par le droit international. Il introduirait par ailleurs un risque accru de discriminations et contribuerait à transformer les mairies en lieux de contrôle du séjour, au détriment de leur mission d'état civil.

Dans un contexte marqué par la multiplication de prises de position et de pratiques locales contestant le droit au mariage des personnes étrangères, l'Ardhis, aux côtés de nombreuses organisations, a alerté sur les dangers d'une telle évolution et appelé au respect des principes fondamentaux de l'État de droit. ■



RÉTENTION ET EXPULSIONS

Dès sa création, l'association porte une attention particulière aux personnes étrangères placées en rétention, anti-chambre des expulsions vers des pays où il est impossible de vivre son orientation sexuelle ou identité de genre.

L'accompagnement des personnes demandant l'asile en rétention débute lorsque la personne est en centre de rétention administrative (CRA) et dans certains cas se poursuit après sa libération.

En 2025, comme lors des années passées depuis 2018, notre accompagnement s'est principalement concentré sur le centre de rétention administrative (CRA) de Vincennes. Les personnes demandant l'asile en rétention pour des motifs liés à l'orientation sexuelle sont signalées à l'Ardhis par l'organisme chargé du soutien juridique aux personnes retenues dans ce centre, l'Assfam (entité du Groupe SOS).

En 2025, quatre personnes retenues en ont ainsi été signalées puis accompagnées par l'Ardhis. Parmi elles, un ressortissant égyptien a été libéré du CRA et restait

au 31 décembre 2025 en attente d'une audience à la CNDA. Un ressortissant tunisien, dont nous n'avons pas eu de nouvelles après nos échanges initiaux, a fait l'objet d'une décision de rejet de sa demande d'asile par ordonnance de la CNDA. Les deux autres personnes, un ressortissant malien et un ressortissant mauritanien, avaient également vu leurs demandes d'asile rejetées par l'Ofpra et nous n'avons pas eu de nouvelle ultérieure de leur part.

En cumulé, sur la période 2018-2022, sur les vingt-cinq personnes ayant demandé l'asile en rétention et accompagnées par l'Ardhis, l'Ofpra n'a accordé aucun statut de réfugié, la CNDA en a accordé dix, et huit personnes ont été renvoyées dans leur pays d'origine.

Sur la période 2023-2025, nous n'avons eu connaissance que de décisions de rejet des demandes d'asile tant par l'Ofpra que par la CNDA concernant les dossiers qui ont été portés à notre connaissance au CRA de Vincennes.

Les décisions de l'Ofpra, systématiquement négatives pour les personnes LGBTI+ dont l'entretien a lieu en rétention, démontrent aussi que les projets visant à examiner les demandes d'asile dans un lieu fermé ne peuvent qu'aboutir à refuser l'asile aux personnes LGBTI+. ■



LA VISIBILITÉ DE L'ASSOCIATION

Les outils de communication et les réseaux sociaux

La lettre d'information

L'année précédente, l'Ardhis s'était efforcée de relancer sa politique de publication de lettres d'information, outil essentiel pour informer les adhérent-e-s et sympathisant-e-s des actions menées, renforcer la mobilisation et nourrir le sentiment d'appartenance à un collectif.

Cependant, faute de ressources suffisantes, l'envoi régulier de cette lettre d'information a été suspendu au cours de l'année.

Elle a néanmoins été mobilisée de manière ponctuelle pour des communications ciblées, notamment pour des appels aux dons et pour inviter à des événements publics, comme une exposition organisée par l'association.

Cet outil conserve un fort potentiel, comme en témoignent les précédentes diffusions (plus de 2 000 destinataires, un taux de désinscription inférieur à 1 % et un taux de lecture supérieur à 60 %), et pourrait être réactivé à l'avenir si les conditions le permettent.

Le site Internet

Le site web de l'Ardhis est pensé comme le lieu des informations publiques pérennes. Y sont accessibles des ressources (rapports d'activités des années précédentes, productions écrites, carte des associations européennes LGBTI+, catalogue de nos formations...).

Nos communiqués de presse y sont également publiés. Ils sont par ailleurs tous accessibles depuis un onglet particulier (« Communiqués de presse ») et font l'objet depuis cette année d'une table des matières.

Facebook

Le compte Facebook compte, en mars 2026, 5296 abonnés, soit une relative stagnation par rapport à l'année dernière.

Les deux tranches d'âges les plus représentées sont – et de loin – les 25-34 ans et les 35-44 ans, ce qui correspond aux tendances observées sur Facebook, généralement déserté par les plus jeunes.

Les personnes originaires de France représentent environ 80 % des abonnés à la page, suivis (de très loin) des personnes résidant en Algérie (2,2 %). Signe des temps, nous notons 1,1 % de personnes vivant aux États-Unis.

Enfin, nos interactions avec nos allié-e-s potentiel-le-s sur ce média restent très limitées, ce qui réduit vraisemblablement, en retour, notre visibilité.

Instagram

En 2025, l'Ardhis a peu investi son compte Instagram @ardhislgbt créé en 2019 pendant le festival des Solidays.

Le réseau social est devenu depuis quelques années un incontournable de la communication associative et inter-associative permettant d'atteindre un large public et d'accroître la visibilité des actions et des messages.

Au cours de l'année, l'Ardhis a tout de même constaté une augmentation significative de l'engagement sur Instagram : en mars 2026, il compte 3 689 abonné-e-s contre près de 3 100 en février 2025, soit une augmentation de 16 %.

Les conséquences de cette plus grande visibilité sur les réseaux sociaux sont l'augmentation logique de sollicitations qui nous arrivent par ce biais : qu'il s'agisse de demande de conseils, d'accompagnement ou de collaborations, nos capacités pour y répondre ne sont pas toujours constantes et constituent une limite qui devra faire l'objet d'une attention particulière en 2025.

La chaîne YouTube

Une chaîne YouTube a été créée en 2024 (<https://www.youtube.com/@Ardhis-ressourcesvideo>) afin de mettre en ligne nos potentielles productions audiovisuelles.

Pour l'heure, y sont accessibles les différentes interventions de la journée d'étude « Exils LGBTI+ » du 13 mai 2024.

Médiatisation, interventions et invitations à des événements

Tout au long de l'année 2025-2026, l'Ardhis a été sollicitée pour intervenir

dans de nombreux espaces académiques, institutionnels, associatifs et culturels, contribuant à la diffusion de son expertise et à la visibilité des enjeux liés à l'asile des personnes exilées LGBTI+.

L'Ardhis est intervenue à plusieurs reprises dans des cadres académiques au cours de l'année. Elle a ainsi été invitée le 24 avril 2025 à intervenir dans le cadre d'un master à Sciences Po, à l'initiative de Florent Chossière. Elle est également intervenue le 12 janvier 2026 dans le master Migrations de l'EHESS, lors d'une table ronde consacrée à l'action sociale, aux pratiques de l'accueil et à la lutte contre les discriminations. Le 3 février 2026, l'association a participé au séminaire SOLIFRO, organisé dans le cadre d'un projet de recherche-action ANR (2024-2026), à l'invitation de Sara Cesaro et Elsa Tyszler. Ce séminaire vise à analyser les espaces et les pratiques d'accueil des personnes exilées à travers le prisme des rapports de pouvoir, en portant une attention particulière à l'imbrication des rapports sociaux de race, de genre, de classe et d'âge, ainsi qu'aux risques de violences dans ces espaces.

L'Ardhis a par ailleurs contribué au débat public et institutionnel, notamment à travers une audition le 15 mai 2026 à l'Assemblée nationale³ dans le cadre d'une proposition de loi de la députée Ségolène Amiot pour la suppression de la liste des pays d'origine dits « sûrs », un combat ancien de l'association.

Elle a également, le 16 mai 2025, au jury du Prix international LGBTQIA+ de la Ville de Paris, qui distingue chaque année des personnalités et organisations engagées dans la défense des droits des personnes LGBTI+ à travers le monde.

³ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b2554_proposition-loi# [consulté le 30 mars 2026]



L'Ardhis a participé le 27 mai 2025 à la 4^e commission du Conseil de Paris (« Action sociale et santé »), ainsi qu'à plusieurs temps d'échange avec des responsables politiques, notamment une

rencontre avec Emmanuel Grégoire le 8 janvier 2026 et une prise de contact avec Pierre-Yves Bournazel dans le cadre de la préparation des élections municipales.

Une rencontre a également eu lieu avec le préfet de la région Île-de-France, délégué aux urgences sociales, le 24 septembre 2025, dans le cadre de la semaine de l'intégration.

Enfin, elle a été auditionnée par la Cour nationale consultative pour les droits humains (CNCDH) le 14 novembre 2025 et a déposé une contribution écrite dans le cadre de son évaluation du plan contre les LGBTIphobies, dont les conclusions sont particulièrement sévères.

Sur le plan médiatique, l'Ardhis est intervenue dans un reportage radiophonique diffusé sur *France Culture*, consacré aux parcours d'exil de personnes ayant fui en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre, mettant en lumière les





difficultés rencontrées dans la procédure d'asile ⁴.

Le printemps et le début de l'été ont constitué un temps fort d'engagement militant et de visibilité pour l'Ardhis. L'association a participé à la marche lesbienne le 26 avril 2025, puis a été mobilisée tout au long du mois de juin dans le cadre des mobilisations des fiertés. Elle a participé à la Marche des fiertés des banlieues le 7 juin 2025, puis à la Marche des fiertés organisée par l'Inter-LGBT, avec l'association DREAMS, le 28 juin 2025, à l'occasion de laquelle un nouveau flyer a été réalisé.

Une équipe de huit personnes, bénévoles et bénéficiaires, a également pris part à l'événement Solidays, du 27 au 29 juin 2026 à l'Hippodrome de Longchamp.

L'Ardhis a également contribué à des espaces de réflexion. Elle est intervenue le 16 juin 2025 au Musée de l'Homme lors de la table ronde « Traverser les frontières pour être soi », consacrée aux parcours d'exil des personnes LGBTI+ et aux enjeux spécifiques liés à la reconnaissance de leur identité et de leur orientation sexuelle dans les trajectoires migratoires.

Dans une logique de sensibilisation et de transmission, l'association est également intervenue auprès de bénévoles d'autres structures, notamment Solidarité Sida le 11 février 2026, afin de présenter les spécificités des publics LGBTI+ en exil et les enjeux liés à l'accès aux aides matérielles.

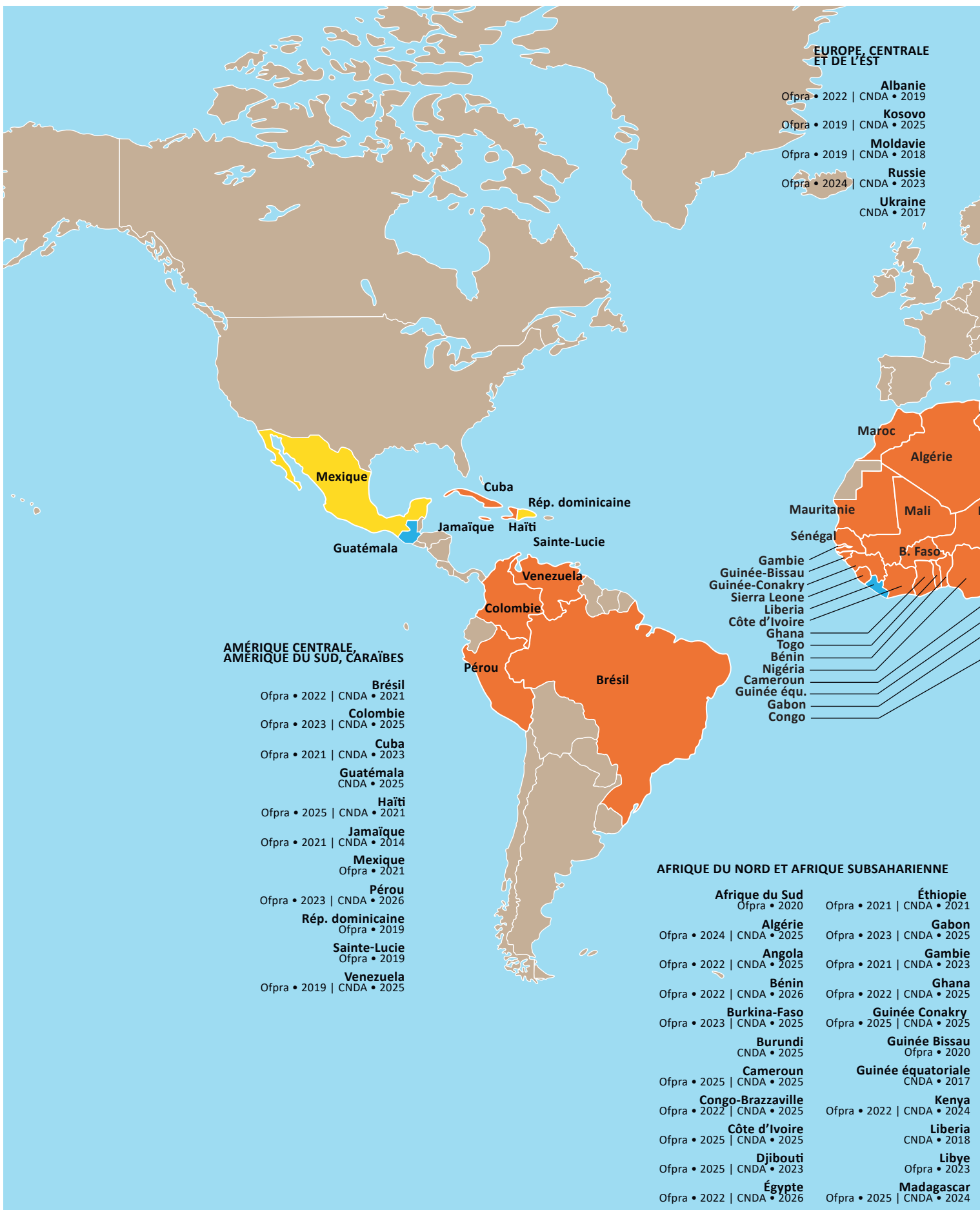
Enfin, l'Ardhis a poursuivi sa participation à des événements associatifs, culturels et solidaires. Elle a ainsi tenu un stand lors de l'événement SPACER au Virage le 5 juin 2025 dans le cadre du mois des fiertés. Elle a également été mise à l'honneur lors d'événements festifs et solidaires, notamment un bingo drag organisé par la Kings Factory à La Folie le 29 juin 2026 et une soirée organisée par Minima Geste à La Felicità le 26 octobre 2025.

Elle a tenu un stand lors du festival Exilé-e-s organisé par France Terre d'Asile à Ground Control les 14 et 15 novembre 2025.

Ces temps ont constitué des espaces privilégiés de convivialité, de sensibilisation, de visibilité et de mobilisation, contribuant également au recrutement de nouveaux bénévoles. ■

⁴ Le douloureux parcours des demandeurs d'asile LGBT, Lise Verbeke, 2 mai 2025 <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-grand-reportage/le-douloureux-parcours-des-demandeurs-d-asile-lgbt-8014771> [consulté le 30 mars 2026]

État de la doctrine à l'Ofpra et à la CNDA (en jaune, groupe social reconnu à l'Ofpra ; en bleu, groupe social reconnu à la CNDA ; en rouge, groupe social reconnu à l'Ofpra et à la CNDA)





REVENDEICATIONS

Mesures nécessaires à une prise en compte effective et juste des demandes de protection des personnes LGBTI+

Un traitement équitable de toutes les demandes

- **Renoncement de la France à l'établissement de toute liste de pays d'origine dits sûrs ; à défaut, retrait de la liste des pays dans lesquels existe une législation à caractère LGBTIphobes ou des discriminations sociétales LGBTIphobes documentées.** En effet, depuis 2005, la directive européenne 2005/85/CE offre à ses pays membres la possibilité d'établir une telle liste et le pacte européen sur la migration et l'asile, qui entre en vigueur en juin 2026, renforce les possibilités d'ajouter des pays à cette liste.
- **Suppression de la procédure de filtrage aux frontières de l'Europe à partir de**

juin 2026. Un-e demandeur-se d'asile est placé-e en procédure accélérée, notamment s'il ou elle est originaire d'un pays considéré comme sûr, est en réexamen de sa demande d'asile, a fait une demande d'asile jugée tardive (après plus de 90 jours sur le territoire français). Si la procédure accélérée n'a guère d'effet réel sur la vitesse de traitement de sa demande d'asile, elle a en revanche des effets négatifs concrets en cas de rejet de sa demande d'asile à l'Ofpra, car le-la demandeur-se d'asile perd son droit au séjour et ses droits sociaux (logement, allocation), et peut alors dès ce stade se voir notifier une OQTF et être expulsé-e avant l'examen de son recours (si le-la demandeur-se d'asile est en procédure normale, l'OQTF ne peut être émise avant le rejet de sa demande par la CNDA).

- **Fin des mesures d'enfermement administratif ; à défaut, remis en liberté des demandeur-se-s d'asile.** En effet, l'on ne devrait pas être considéré-e comme un-e délinquant-e du seul fait d'être étranger-e. En outre, l'enfermement ne présente aucune des garanties nécessaires à une demande d'asile réalisée dans de bonnes conditions. La confidentialité est inexistante et ne permet donc pas d'écrire son récit dans de bonnes conditions ou d'expliquer in visio les causes de sa demande d'asile, notamment dans le cas des personnes LGBTI+ qui craignent particulièrement d'être exposées. De surcroît, les conditions de vie, jugées indignes par la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, ont un effet particulièrement grave sur la santé mentale des personnes. De la même façon, les personnes retenues en zone d'attente pour personnes en instance (Zapi) ne se sentent pas assez en

sécurité pour espérer pouvoir verbaliser leur parcours sereinement.

- **Suppression du règlement Dublin III et du règlement sur la gestion des migrations et l'asile qui lui succède.** De nombreux témoignages de demandeur-se-s d'asile font état de violences LGBTIphobes n'ayant pas été correctement – voire pas du tout – prises en charge par les autorités des pays européens dans lesquels ils et elles étaient supposé-e-s faire leur demande d'asile. De surcroît, l'isolement linguistique constitue une entrave à une restauration de la santé psychique et majore leur isolement social. De fait, la plupart des demandeur-se-s d'asile francophones refusent de retourner dans le pays imposé, sont finalement déclaré-e-s « en fuite », sont privé-e-s des aides sociales, sont livré-e-s à la précarité, et ne peuvent introduire de demande d'asile en France avant 18 mois. Ce délai doublera à partir de juin 2026.
- **Tenir compte immédiatement d'éventuelles montées des LGBTIphobies,** qu'elles soient institutionnelles ou sociétales, dans l'instruction des demandes d'asile issues des pays concernés.
- **Généraliser l'usage, à tous les stades de la procédure, du genre et du prénom indiqués par la personne elle-même.**
- **Généraliser la formation de tou-te-s les intervenant-e-s dans la procédure d'asile** (travailleur-se-s sociaux, officier-e-s de protection, magistrat-e-s, avocat-e-s, agent-e-s préfectoraux-ales – y compris dans les centres de rétention administrative –, interprètes). Cette formation doit porter sur les spécificités de la demande d'asile LGBTI+ en matière

d'orientation sexuelle, d'identité et d'expression de genre, et insister sur les difficultés spécifiques en lien avec les questions de scolarisation et de capital culturel, mais aussi sur les enjeux en termes de santé mentale. Cette formation est particulièrement importante avec la territorialisation de la CNDA depuis janvier 2024.

- **Renforcer les financements des organisations gestionnaires et des associations spécialisées** pour rédiger les récits de vie à l'aide d'interprètes formé-e-s aux questions LGBTI+. Encore trop souvent, les demandeur-se-s d'asile LGBTI+ sont contraint-e-s de se tourner vers des personnes qui leur sont hostiles, qui monnayent leur aide ou qui délivrent de mauvais conseils quant à ce qu'il conviendrait de dire ou de dissimuler.
- **Fin des entretiens et audiences par visioconférence,** afin d'assurer la confidentialité et la qualité d'entretien. Compte tenu de l'éloignement géographique de certain-e-s demandeur-se-s d'asile, celles-ceux-ci peuvent être entendu-e-s par l'Ofpra ou la CNDA en visioconférence. L'expérience montre qu'outre les problèmes de confidentialité parfois posés du fait de la configuration des lieux, la distance parasite la communication non verbale, ce qui a un impact sur la bonne compréhension des situations particulières par les instances de l'asile et la bonne interprétation des expressions d'incompréhension, de part et d'autre.
- **Garantir une durée d'entretien nécessaire à une bonne instruction** (minimum une heure trente, temps de traduction non compris), afin de s'assurer que les demandeur-se-s

puissent s'exprimer sur l'ensemble des sujets nécessaires à l'établissement de leur identité et de leurs craintes réelles et individuelles, comme le conseillent les lignes directrices du Haut Commissariat aux réfugiés (HCR). Les instances de l'asile ne peuvent décemment prétendre appréhender correctement les situations personnelles en n'accordant aux demandeur-se-s d'asile qu'une courte durée d'entretien. Parfois, l'officier-e de protection est la première personne à qui le-la demandeur-se d'asile ose évoquer son passé.

- **Généraliser la formation collégiale à la CNDA et dans les cours territoriales du droit d'asile.** Depuis la dernière loi Asile et immigration, l'audience face à un-e juge unique est devenue la règle. Or, la complexité des demandes d'asile au motif des persécutions liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre exige de croiser différents points de vue, ce que permet la formation collégiale – en présence de trois juges.
- **Arrêt des rejets par ordonnance à la CNDA.** La CNDA a la possibilité de rejeter par ordonnance certains recours qui lui sont soumis. C'est le cas lorsque certains recours ne sont pas assez nourris et ne sont pas de nature à infléchir l'avis de la Cour sur le fond du dossier. Certaines nationalités sont également particulièrement exposées au risque de rejet par ordonnance, ce qui témoigne de la volonté de subordonner le bien-fondé d'une demande d'asile particulière à des réflexes de « gestion de stock ».
- **Contrôle plus strict de la qualité et du respect du principe de neutralité de l'interprétariat durant les entretiens et les audiences.** Si la très grande majorité des interprètes exerce sa

profession avec éthique, nous notons que les incidents d'interprétariat (erreur manifeste, hostilité sourde...), même lorsqu'ils se produisent en présence d'un tiers, restent manifestement sans suite.

- **Généraliser les procédures de signalements des propos offensants lors des entretiens à l'Ofpra et des audiences à la CNDA.** Même s'ils se raréfient, les propos LGBTIphobes restent audibles, en particulier au sein de certaines formations de jugement qui siègent à la CNDA. Des procédures doivent permettre de signaler facilement ces propos inacceptables par les requérant-e-s, leurs avocat-e-s, et les associations qui les accompagnent. Des sanctions doivent être prononcées car ces propos portent atteinte à l'impartialité du jugement.

Conditions matérielles permettant un exercice effectif de ses droits

- **Versement de l'allocation de demande d'asile (ADA) dès le passage au guichet unique pour demandeur d'asile (Guda)** et mise à disposition de l'allocation sur un compte bancaire permettant les retraits, les paiements par carte et sur Internet. Pour l'heure, le premier versement de l'ADA intervient entre 30 et 45 jours après le passage au Guda. Entre-temps, les demandeur-se-s d'asile n'ont aucun moyen de subsistance – rappelons qu'il-elle-s ne sont pas autorisé-e-s à travailler au moins pendant les six premiers mois de leur demande d'asile.
- **Limiter drastiquement les possibilités offertes à l'Ofii de refuser ou de retirer les conditions matérielles d'accueil (CMA)** et faciliter le rétablissement des CMA. Pour l'heure, l'Ofii bénéficie d'une multitude de possibilités pour priver

les demandeur-se-s d'asile de ce maigre subside sans véritablement analyser avec objectivité la situation des demandeur-se-s d'asile. Par exemple, le simple refus d'une orientation en région, dans un endroit isolé sans association LGBTI+ à proximité, peut entraîner la suppression totale des CMA.

- **Sanctuariser l'aide médicale d'État (AME).** Contre l'avis de nombreux médecins qui alertent notamment sur les risques sanitaires ou épidémiques si des groupes entiers de personnes devaient ne plus avoir accès aux soins, des menaces pèsent de façon appuyée sur l'AME depuis des années. En dépit des chiffres agités par la droite et l'extrême droite, l'AME ne représente que 0,4 % du budget total de la Sécurité sociale et permet, selon des rapports unanimes, de réduire les coûts engendrés par des retards de prise en charge.
- **Mise en place effective de la complémentaire santé solidaire (CSS) à l'enregistrement de la demande d'asile et fin de la période de carence de trois mois.** Pendant ce délai, les demandeur-se-s d'asile n'ont accès ni à la CSS, ni à l'AME, ce qui complique notablement leur accès aux soins et à la santé. Le délai d'attente est d'ailleurs bien supérieur à trois mois compte tenu du délai de traitement qui atteint deux à trois mois.
- **Accès à la solidarité transport dès le passage en Guda.** Pour l'heure, les demandeur-se-s d'asile franciliens ne peuvent avoir accès à la solidarité transport qu'après l'obtention de leur CSS ou de leur AME. Pendant plusieurs mois, alors que les demandeur-se-s d'asile ont de multiples démarches administratives à entamer, ils et elles sont supposé-e-s payer au tarif plein les frais

de transport, de surcroît sans versement de l'ADA (parfois momentanément, parfois définitivement). D'emblée, les demandeur-se-s d'asile cumulent des amendes qu'il-elle-s sont dans l'incapacité de payer et qui ne font l'objet d'aucune clémence de la part des sociétés de transport.

- **Garantie de sécurité et de prise en compte des spécificités des personnes LGBTI+ dans l'hébergement.** Les personnes doivent pouvoir choisir leur quartier d'hébergement, notamment si celui-ci est non-mixte, tout au long de la procédure. La sécurité des personnes LGBTI+ logées en Cada doit être renforcée par la sensibilisation de l'ensemble des personnels y intervenant et la possibilité d'un relogement immédiat en cas de LGBTIphobies ou d'isolement social de nature à affecter la santé mentale.
- **Autorisation de travailler dès l'introduction d'une demande d'asile en simplifiant les démarches pour les employeur-se-s.** Les demandeur-se-s d'asile n'ont pas du tout le droit de travailler durant les six premiers mois de leur demande d'asile – qu'il-elle-s bénéficient ou non des CMA. Un-e employeur-se peut recruter un-e demandeur-se d'asile si, au bout de six mois, sa demande d'asile est encore en cours de traitement à l'Ofpra. Il ou elle peut alors demander une autorisation de travail, dans les conditions que prévoit la loi pour toute personne étrangère, c'est-à-dire en démontrant qu'il ou elle n'a pu employer une personne de nationalité française. Dans les faits, cette autorisation de travail est rarement délivrée et le droit au travail des demandeur-se-s d'asile n'est pas effectif, contrairement à

ce que préconise la réglementation européenne.

- **Devoir de toutes les administrations françaises d'information complète sur l'ensemble des motifs de protection.**
- **Mise en place dans toutes les représentations françaises d'une communication** sur la demande d'asile au motif de persécutions liées à l'orientation sexuelle et/ou l'expression ou identité de genre ou au motif de craintes que ces persécutions se réalisent.
- **Mise en place par les ambassades et les consulats de France de procédures assurant la confidentialité des demandes de visa pour ce motif.** Les ambassades et les consulats ayant fréquemment recours à des entreprises privées pour sous-traiter les traitements des dossiers des demandes de visa, entreprises dans lesquelles travaillent des personnes du pays, les personnes LGBTI+ sont particulièrement exposées au dévoilement de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre. Les personnes LGBTI+ devraient pouvoir accéder sans difficulté aux personnels français des ambassades et consulats, notamment par l'intermédiaire de référent·e·s identifié·e·s dans chaque pays.
- **Formalisation de la pratique de délivrance de visas humanitaires au titre de l'asile aux personnes LGBTI+.** Lorsque les persécutions sont suffisamment documentées – ce qui est, par exemple, généralement le cas des militant·e·s LGBTI+, ces dernier·e·s devraient pouvoir accéder – de façon réelle et effective – aux visas humanitaires.

- **Information automatique sur la possibilité de réunification familiale** pour les conjoint·e·s des bénéficiaires de la protection subsidiaire et des réfugié·e·s.

Mesures nécessaires à l'accueil et au séjour dignes des personnes étrangères LGBTI+ en couple binational ou étranger

Traitement non discriminant et uniforme par les consulats et préfectures

- **Accès direct au personnel consulaire français** pour le dépôt d'une demande de visa par les membres de couples de même genre dans les pays aux législations ou pratiques LGBTIphobes.
- **Extension de la mise en place de visas de court séjour** pour venir se marier en France et uniformisation des dossiers.
- **Garantie d'obtention de visas de long séjour** à tout·e partenaire pacsé·e avec un·e Français·e, sur le modèle des couples mariés.
- **Uniformisation des conditions requises à la délivrance d'un titre de séjour vie privée et familiale (VPF).**
- **Respect de l'obligation légale de délivrance d'un récépissé** lors d'une demande de titre de séjour. La loi dispose que les personnes qui ont déposé une demande de titre de séjour doivent recevoir un récépissé de dépôt qui les protège notamment d'une expulsion pendant l'instruction de leur demande.

- **Maintien des droits ouverts par un titre de séjour pendant l'instruction de son renouvellement** et garantie de délivrance d'un récépissé pour en attester et éviter les ruptures de droits (droits sociaux, droit au travail).
- **Proposer des procédures dématérialisées fonctionnelles, avec un accompagnement technique de qualité, et des solutions de substitutions, et des durées d'instruction raisonnables.** Aujourd'hui, la mise en place de plateformes de dépôt des demandes de titres de séjour, loin de faciliter les démarches, s'est faite à marche forcée, alors que les outils étaient encore incomplets ou truffés de bogues. Ces insuffisances entraînent des ruptures de droits qui ont des conséquences lourdes dans la vie des gens, car ils et elles ne peuvent plus justifier de leur droit au séjour ou de leur droit au travail. Il est impossible de trouver un·e interlocuteur·trice pour régler les différents problèmes rencontrés. En ce qui concerne l'instruction, les délais (plus d'un an, voire deux pour un·e conjoint·e pacsé·e, instruit·e, à tort, comme de l'admission exceptionnelle au séjour et non du plein droit) sont inacceptables et la conséquence directe d'une absence de personnel suffisant pour instruire les demandes.
- **Accès effectif à la carte de résident de 10 ans** dès le premier renouvellement d'un titre de séjour vie privée et familiale (VPF).
- **Autorisation de travailler dès l'introduction de la première demande de titre de séjour** de tout·e partenaire de Français·e ou d'étranger·e durablement installé·e sur le territoire.
- **Inscription dans la loi de la spécificité des couples LGBTI+ pour la délivrance de visa au titre de la réunification familiale.** Les textes prévoient cette possibilité pour des couples mariés ou pour des concubin·e·s en mesure de prouver la stabilité et la continuité du couple avant la demande d'asile. Les conditions de vie des couples LGBTI+ rendent difficile, voire impossible, la réalisation de cette condition. Certes une jurisprudence récente a pu se montrer sensible à la clandestinité imposée aux couples LGBTI+, mais cette spécificité doit être inscrite dans la loi. ■

Permettre la stabilité du couple et du séjour

- **Suppression de toute mesure de rétention administrative et d'expulsion à l'encontre d'un·e étranger·e LGBTI+ vivant en France** dans une situation de couple binational ou étranger, qu'il s'agisse de concubinage, Pacs ou encore mariage.

RAPPORT FINANCIER

L'année 2025 voit le budget de l'Ardhis diminuer par rapport à 2024, reports d'utilisation des fonds inclus. Celui-ci passe de 297 682 euros en 2024 – une année record – à 265 361 euros, soit une baisse de 12 %. Cette réduction budgétaire s'est accompagnée d'une diminution du niveau des dépenses.

Le bilan de l'année 2025 dégage un excédent de 28 087 euros, contre 11 874 euros en 2024. Ces excédents, résultant d'une gestion maîtrisée et équilibrée des finances de l'Ardhis ainsi que de sa capacité d'adaptation à un environnement difficile, permettront de garantir la pérennité de la structure dans un contexte fluctuant.

En matière de trésorerie, les versements des subventions et les dons privés arrivent en amont des dépenses, ce qui explique l'excédent de trésorerie en fin d'année. Par ailleurs, une part significative des fonds reçus concerne des engagements et des projets pluriannuels, notamment pour 2026. Cela se reflète dans le niveau important des fonds dédiés reportés sur les pôles santé et social, destinés au soutien des personnes demandeuses d'asile.



FAIT MARQUANTS 2025

L'année 2025 s'est inscrite dans la continuité de 2024, une année où l'on craignait des coupes budgétaires significatives de la part des financeurs publics. L'absence de nouvelles élections législatives en 2025, malgré les menaces régulières, a permis de maintenir une certaine sérénité entre l'Ardhis, ses bailleurs et ses soutiens.

Pendant l'été 2024, la gouvernance avait rapidement mis en place, d'une part, un plan d'économies – avec le soutien des salariées – et, d'autre part, la recherche de financements alternatifs pour assurer la pérennité de l'association et préserver son indépendance. C'est sur ces bases que l'année 2025 s'est achevée. Bien que le budget ait été moins tendu, les dépenses ont été maîtrisées, permettant à l'association d'envisager l'avenir avec prudence, mais à l'équilibre.

L'Ardhis est soutenue par des partenaires publics majeurs tels que la Ville de Paris, la Drieets, la Dilcrah et l'ARS Île-de-France, ainsi que par des partenaires privés comme la Fondation de France, la Fondation Addeco, Solidarité Sida, la banque Hottinguer, et par des particulier·e·s.

Autres faits marquants

Activité du pôle Asile et du pôle Couples

- Maintien des réunions d'accueil à la Bulle ou au siège (en moyenne deux par mois pour le pôle Asile, une pour le pôle Couples).
- Fin du CDD d'une coordinatrice du pôle Asile, dont la mission était de structurer et d'organiser l'accueil par les bénévoles et les permanences d'accueil.
- Poursuite de l'aide alimentaire et du soutien financier pour les cartes de transport destinés aux personnes les plus vulnérables.

Espaces de travail

- L'Ardhis a pleinement contribué au développement de la Bulle, maison des solidarités LGBTQI+, en mutualisant des espaces avec d'autres associations partenaires pour les publics précarisés. Le local est financé de manière indépendante. À partir de 2026, l'Ardhis a signé une convention précaire et onéreuse pour l'utilisation des locaux.
- Occupation pleine et entière du local siège de l'association, situé au 18 rue Henri Chevreau, 75020 Paris, entièrement rénové en 2020 et pour lequel le bail d'occupation a été signé la même année.

Pôle santé et social

- Poursuite du soutien social, avec une coordinatrice sociale en poste depuis août 2024. Ce pôle, ouvert aux demandeur·se·s d'asile et aux réfugié·e·s statutaires, les accompagne dans l'établissement de leurs premiers documents et dans leurs premières démarches. Partenaire du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), elle a accès à l'hébergement d'urgence pour répondre aux besoins des personnes exclues du bénéfice de

l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), notamment celles déclarées en « fuite » dans le cadre de la procédure Dublin ou celles déboutées de leur demande.

- Une nouvelle convention pluriannuelle avec la Fondation de France a été lancée fin 2024 pour soutenir la santé mentale des personnes exilées. Une psychologue, présente 15 heures par semaine et soutenue par des stagiaires, propose des entretiens individuels et des ateliers à médiation thérapeutique (peinture, yoga, jeux, etc.). Ses activités ont été renforcées par le recrutement en CDD d'une psychologue, 14 heures par semaine, afin d'étendre les jours d'ouverture et de recevoir un plus grand nombre de personnes accompagnées.
- Financement par l'ARS Île-de-France du soutien à la santé sexuelle des publics de l'Ardhis, en partenariat avec Aremedia.

Formation

- Sous la coordination de l'ingénieure pédagogique, les formations destinées aux centres d'hébergement et aux structures des soutiens des demandeur·se·s d'asile restent un enjeu majeur pour les financements. ■



PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits collectés ou encaissés, qui sont le reflet des produits avant reports provisionnés, s'élèvent à 198 960 euros pour l'année 2025, contre 251 520 euros en 2024, soit une baisse de 21 %. Selon les sources, les évolutions sont contrastées.

Produits d'exploitation

	2024	2025	Évolution 2024/2025	Écart 2024/2025
Prestation de formation	35 310 €	53 510 €	52 %	18 200 €
Autres prestations	3 500 €	1 352 €	-61 %	-2 148 €
Subventions publiques	84 750 €	76 117 €	-10 %	-8 633 €
Subventions privées	61 000 €	18 000 €	-70 %	-43 000 €
Dons particuliers	56 438 €	36 652 €	-35 %	-19 786 €
Cotisations et adhésions	10 037 €	13 329 €	33 %	3 292 €
PRODUITS COLLECTIFS OU ENCAISSÉS	251 035 €	198 960 €	-21 %	-52 075 €
Reports engagements de subv. année ant.	46 000 €	66 000 €	43 %	20 000 €
Reprises des provisions des années ant.	211 €		-100 %	-211 €
Autres produits de gestion		401 €	0 %	401 €
REPORTS, REPRISES ET TRANSFERTS	46 211 €	66 401 €	44 %	20 190 €
Total produits d'exploitation	297 246 €	265 361 €	-11 %	-31 885 €

Subventions publiques

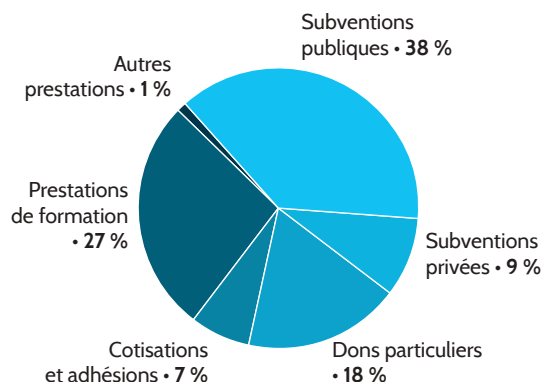
Le total des subventions publiques a baissé de 10 %, de 84 750 € à 76 117 €.

Cette baisse s'explique par une subvention reçue des fonds locaux de la Dilcrah pour un colloque en 2024, non renouvelée (à hauteur de 4 500 €), une subvention liée aux Jeux olympiques de la mairie de Paris 2024 (à hauteur de 3 000 €), et l'absence de subventions FDVA (à hauteur de 3 500 € au total).

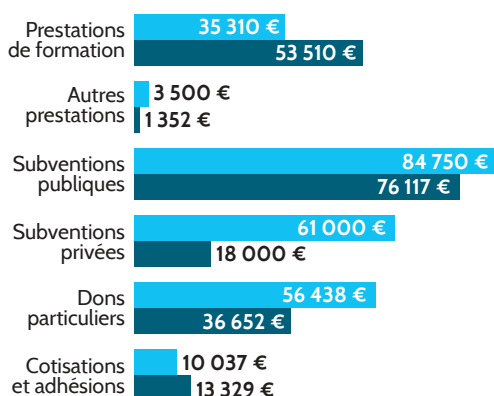
En revanche les financements réguliers, comme la Ville de Paris, l'ARS Île-de-France, la Driets ont été au rendez-vous en maintenant leur subvention à leur niveau ou en l'augmentant comme la Dilcrah.

Contrairement à la tonalité des discours politiques, en grande majorité dénués de juste position équilibrée, le public, directement ou via les organismes privés, ainsi que nos actions de formations auprès des professionnel-le-s ou bénévoles qui reçoivent des demandeur-se-s LGBTI+, nous soutiennent de façon significative, et contribuent à près de 62 % de l'origine de nos financements.

Poids des différents produits d'exploitation en 2025



Comparatif des produits encaissés et collectés en 2024 (bleu clair) et 2025 (bleu foncé)



Subventions privées

Le total des subventions privées passe de 61 000 € à 18 000 €.

Cette baisse comptable apparente vient de subventions perçues en 2024, mais largement utilisables en 2025, voire 2026 et anticipées. Ainsi ont été reçues en 2024 pour utilisation ultérieure, qui explique la baisse, la subvention de la Banque Hottinger et la subvention pluriannuelle de la fondation de France pour la santé mentale (pour un total de 45 000 euros).

Nous avons obtenu aussi, en 2025, le renouvellement du soutien de Solidarité Sida pour l'aide aux personnes vulnérables,

une subvention de la fondation Adecco, et un soutien du Barreau de Paris.

Dons particuliers

Les dons et générosités représentent un montant de 36 652 €, en baisse significative par rapport à 2024 à hauteur de -19 786 euros, soit -35 %. La baisse provient essentiellement des dons d'entreprise ou de mécénat, plus faibles en 2025.

La baisse la plus spectaculaire est celle des dons reçus via la plateforme Benevity et la UK Online Giving Foundation (de plus 10 000 euros à quelques dizaines seulement), qui collectaient des dons de salarié-e-s de grandes entreprises présentes dans plusieurs pays comme Google. Cela semble lié aux changements politiques aux États-Unis et à l'arrêt brutal des politiques inclusion et diversité dans les entreprises de la haute technologie. Nous avons néanmoins reçu le soutien d'entreprises ou d'actions collectives d'Octo Technology, Sesame F, Drag Kings Factory, Enowe, Marché Paradis, Saturnin et Paris Pose Bros.

Prestations de formation

En 2025, l'offre de formation pour mieux accompagner les personnes demandeuses d'asile LGBTI se poursuit avec succès.

Le montant des facturations s'élève à 53 510 euros, contre 33 310 en 2024, soit +52 %, appuyé par la contribution particulièrement active de quelques bénévoles.

En revanche, les perspectives pour 2026 sont en baisse importante et le niveau de 2025 est exceptionnel.

Cotisations et adhésions

Les cotisations des membres, à 13 329 €, en hausse de 35 %. ■



CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation totales comptabilisées sont en baisse et reflètent la stabilisation des nouveaux projets de l'Ardhis. Elles représentent en 2025 un budget de 237 254 € contre 285 243 € en 2024, soit -17 %. Les salaires et charges sociales demeurent le premier poste du budget. La bonne gestion financière et prudente de l'Ardhis, avec des montants importants de subventions ou contributions versées généralement vers la fin de l'année, de -32 000 euros conduit à une baisse,

imputable majoritairement à un impact comptable, des provisions pour charges et reports vers l'année suivante.

Comparatif des charges d'exploitation en 2024 (en bleu clair) et en 2025 (en bleu foncé)

Achats et charges ext.	65 442 €	81 344 €
<i>dont loyers</i>	15 030 €	15 787 €
Salaires et charges soc.	130 451 €	94 384 €
Autres charges	16 453 €	12 359 €
Dotations aux amortiss.	5 434 €	6 417 €
Provisions pour charges	1 464 €	8 530 €
Dot. dépréc. actifs circ.	0 €	220 €
Report prod. année suiv.	66 000 €	34 000 €

Charges d'exploitation

	2024	2025	Évolution 2024/2025	Écart 2024/2025
Achats et charges externes	65 442 €	81 344 €	24 %	15 902 €
<i>dont loyers</i>	15 030 €	15 787 €	5 %	757 €
Salaires et charges sociales	130 451 €	94 384 €	-28 %	-36 067 €
Autres charges*	16 453 €	12 359 €	-25 %	-4 094 €
Dotations aux amortissements	5 434 €	6 417 €	18 %	983 €
Provisions pour charges	1 464 €	8 530 €	483 %	7 066 €
Dot. aux dépréciations des actifs circulants	0 €	220 €	0 %	220 €
Report produits vers l'année suivante	66 000 €	34 000 €	-48 %	-32 000 €
Total charges d'exploitation	285 244 €	237 254 €	-17 %	-47 990 €

* Y compris aide alimentaire et transport

Pour les achats et charges externes

Les principales évolutions de charges par rapport à 2024 (en augmentation de 15 902 €, +24 %) viennent :

- des études et prestations, pour le prestataire du pôle social pour l'insertion professionnelle, +3 657 € ;
- des honoraires, pour la réalisation du manuel de référence du pôle Couples, +3 050 €, des prestations externes de gestion comptables et de paie, en augmentation de 4 000 €, et des prestations de médiation entre les membres du conseil d'administration, +1 500 € ;
- de l'entretien des locaux rue Chevreau, +1 100 €, après une période de vacances en 2024 ;
- des frais de déplacement, du voyage organisé pour les bénéficiaires en Normandie, +3 852 €.

Pour les salaires et cotisations sociales

Les salaires et cotisations sociales ont baissé par rapport à 2024 (-28 %) pour atteindre 94 384 euros. Les effectifs, quatre personnes à temps partiel en 2025, représentent deux ETP en 2025 contre 2,6 en 2024. Les effectifs comprennent :

- une ingénieure pédagogique, en télétravail ;
- une coordinatrice sociale ; à noter que le prestataire chargé de l'insertion professionnelle est extérieur et nous est facturé par ailleurs ;
- une psychologue et, en CDD, une seconde psychologue en renfort ;
- en baisse pour non-renouvellement de CDD, une intervenante sociale en soutien des activités sociales et une coordinatrice du pôle asile en lien avec les bénévoles ;

- les salaires et cotisations sociales comprennent les compléments liés au coût des départs, à savoir des congés payés et indemnités de précarité, qui sont provisionnés si nécessaire.

Pour les autres charges

Les autres charges reflètent d'abord les aides directes faites aux bénéficiaires, demandeur-se-s d'asile, les redevances des logiciels et des dépenses diverses. Elles s'élèvent à 12 359 €, elles sont en baisse de -4 094 €, -25 % par rapport à 2024, autant pour les aides au transport que pour l'aide alimentaire.

Les accueils collectifs peuvent conduire à invisibiliser les besoins, les accompagnements individuels, en baisse en 2025, sont plus propices à la distribution de cette aide directe.

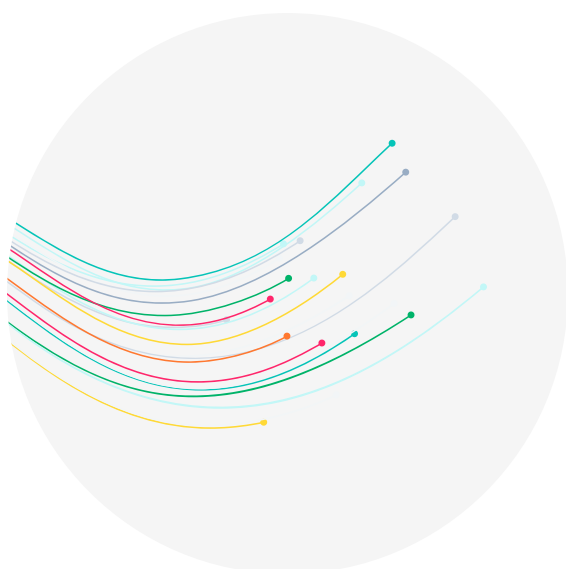
Pour les amortissements

Il s'agit des investissements de l'Ardhis dans le local du 18 rue Henri Chevreau exécutés à mi-2020. Les durées d'amortissement varient de trois ans (informatique) à sept ans (réaménagement du local). Il s'ensuit que la dotation pour 2025 s'élève à 6 417 € contre 5 434 € en 2024. L'augmentation vient de l'achat d'un écran pour le siège en 2025.

Pour les provisions pour pertes et charges

Les engagements à réaliser sur les subventions reçues, reportés d'une année sur l'autre, sont ramenés à 34 000 euros, contre 66 000 euros en 2024. Cette baisse reflète les nouveaux financements encaissés à la fin de l'année et l'impact comptable d'une reclassification.

Les provisions pour charges correspondent essentiellement aux risques sur des dépenses subventionnées, mais non engagées. ■



FLUX DE TRÉSORERIE

Le cash-flow – flux net de trésorerie positif, +29 979 €, représente essentiellement l'excédent positif du fonctionnement de l'association, gage de sa stabilité et de sa pérennité, et le montant des fonds reçus en fin d'année 2025 correspondant au financement des projets 2026. Ainsi, après investissements et remboursement d'emprunt, la trésorerie bancaire augmente de +27 120 euros le 31 décembre 2025 par rapport au 31 décembre de l'année précédente. ■

ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	
Excédent d'exploitation	28 107 €
Dotation aux amortissements	6 637 €
Variation des provisions	- 23 470 €
Variation besoin fonds de roulement	18 486 €
Flux net de trésor. lié à l'act. opérationnelle	29 760 €
Résultat except. ou sur exercices antérieurs	-750 €
IS	- 1113 €
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT	
Investissements	- 4 346 €
Flux net de trésorerie lié à l'investissement	- 4 346 €
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT	
Nouvel emprunt bancaire	3 000 €
Résultat financier	1 843 €
Remboursement emprunt bancaire	- 1 274 €
Flux net de trés. lié à l'opér. de financement	3 569 €
VARIATION DE LA TRÉSORERIE 2024-2025	27 120 €
Trésorerie à l'ouverture	152 995 €
Trésorerie à la clôture	180 115 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'association fonctionne en totalité avec des bénévoles.

Leur contribution est évaluée à 28 005 euros pour les bénévoles du pôle Couples et à 254 190 euros pour les bénévoles du pôle Asile.

Pour la participation aux activités, les contributions s'élèvent à 9 000 euros.

Au total, les contributions des bénévoles s'élèvent à 291 195 euros.

La mairie du X^e arrondissement met à disposition de l'association trois bureaux. Ces mises à disposition gratuites de biens sont estimées à 6 500 euros.

Au total les contributions volontaires s'élèvent à 297 685 euros. ■

ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

TYPE	DURÉE
Agencements, aménagements, installations	7 ans
Matériel de bureau et informatique	De 2 à 3 ans
Mobilier	5 ans

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Stocks

L'association ne maintient pas de stocks à évaluer ou à déprécier.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels sont conformes à la réglementation comptable spécifique aux associations de loi de 1901 émise par le Comité de la réglementation comptable (CRC), obligatoires au 1^{er} janvier 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les frais de recherche et développement ne sont pas activés et passés directement en charge au cours de l'exercice. Les immo-

bilisations corporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie. Le matériel informatique, souvent d'occasion, est déprécié sur une durée de deux à trois ans. Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles seraient dépréciées s'il existait un risque de non-recouvrement.

États des immobilisations et des amortissements

État des immobilisations

	Valeur début d'exercice	Immobilisations acquises	Immobilisations cédées	Fin d'exercice
Installation et agencements	33 022 €	81 344 €		33 022 €
Bureautique et informatique	4 449 €	3 827 €		8 276 €
Mobilier	940 €			940 €
Total	38 411 €	3 827 €		42 238 €

État des amortissements

	Valeur début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Installation et agencements	20 715 €	4 752 €		25 467 €
Bureautique et informatique	3 371 €	1 528 €		4 899 €
Mobilier	803 €	137 €		940 €
Total	24 889 €	6 417 €		31 306 €

État des provisions

	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions pour actions juridiques de plaidoyer engagés	5 000 €			5 000 €
Provisions pour engagements à réaliser sur les subventions reçues publiques	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €
Provisions pour engagements à réaliser sur les subventions reçues privées, projet santé mentale et pôle Social, bénévoles	45 000 €	13 000 €	45 000 €	13 000 €
Provisions pour risque d'engagements non atteints		7 000 €		7 000 €
Provisions pour dépenses courantes à réaliser sur dons privés	9 450 €	10 980 €	9 450 €	10 980 €
Total	80 450 €	51 980 €	75 450 €	56 980 €

REMERCIEMENTS

La présidente et les administrateur·trice·s remercient l'ensemble des bénévoles qui font vivre l'association :

Achille M. ; Adrien V. ; Agathe B. ; Alastair M. N. ; Alhoussène C. ; Antoine S. ; A. R. N. ; Aude R. ; Audrey B. ; Audrey P. ; Awan M. R. ; Barbora V. ; Blanche M. ; Camille C. F. ; Charlotte R. ; C. T. G. ; Christophe C. ; Christophe M. ; Christophe R. ; Cyril P. ; David B. ; Diego S. ; Domitille N. ; Elisa P. ; Édouard B. ; Emeline R. ; Emeline J. N. ; Éric L. ; Eva J. ; Ewa M. ; Fabian M. ; François G. ; Gabriel D. ; Georges H.-H. ; Guillaume B. ; Guillaume F. ; Isabelle M. ; Issa D. k. ; Jacques V. ; Jeanne D. ; Jeanne R. ; Jennifer B. ; Juary S.C. ; Julian M. ; Julien M. ; Juliette C. ; June L. ; K.-E. K. ; Laura S. ; Laurent D. ; Laurent F. ; Laurent S. ; Laurent T. ; Léa G. ; Léo V. ; Léo M. ; Lucile M. ; M. K. T. ; Marc H. ; Mariana D. ; Marjolaine V. ; Martin V. ; Matéo B. ; Matthieu A. ; Maxime B. ; Maxime C. ; Naïke N. ; Nancy-Wang M. ; Nicolas A. C. ; Pascal H. ; Philippe L. ; Philippe N. ; Philomène M. ; Pierre E. ; Redha B. ; Rose Marie B. ; Samir T. ; Sara C. ; Sarah A. ; Stéphane B. ; Stéphanie T. ; Teddy N. ; Théo N. ; Thierry M. ; Thierry P. ; Thomas Z. ; Tulio C. ; Valentin R. ; Vassiriki A. K. ; Viktor R. ; Vincent S. ; Xavier O. ; Yohann C.

Merci à tou·te·s les salarié·e·s de l'Ardhis :

Anna Amiach, coordinatrice du pôle Asile ; Isabella Basso, coordinatrice du pôle Social ; Lucile Buquet, volontaire, Fiona Dubois, chargée d'ingénierie de formation ; Yu Hu et Agnès Maout, psychologues ; ainsi qu'à Bê Bannwart Novaes, Paolée Baunez, Abby Clery, Andre Unn-Toc et Daniela Vu, psychologues stagiaires, et Émilie Painot, stagiaire.

Merci aux salariées de La Bulle :

Sasha Moujaes, directrice déléguée, et Mihena Alsharif, chargée de mission accueil et coordination logistique.

Nous remercions également nos partenaires et soutiens :

Acceptess-T, l'Agence régionale de santé Île-de-France, Alliance pour une gestion solidaire, les Amoureux au ban public, Arc Essentiel, Aremedia et le CeGGID de l'hôpital Fernand-Widal, le BAL, Basiliade, les associations membres de la Bulle (Ankh, Espace Santé Trans, le Flirt-Front Transfem, OUTrans, Wassla, XY media), la Banque Hottinguer, le Centre LGBTQI+ de Paris-Île-de-France, le Collectif Free Sénégal, les associations membres de la Coordination française pour le droit d'asile (l'Acat, Amnesty International France, Avocats pour la défense des droits des étrangers, le Centre Primo Levi, la Cimade, le Comede, Dom'Asile, Elena France, la Fasti, le Groupe accueil et solidarité, le Gisti, Jesuite Refugee Service France, la Ligue des

droits de l'homme, Médecins du monde, le Mrap, le Secours catholique Caritas France), les Dégommeuses, la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah), la direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Drieets), Dover street market, Drag Kings Factory, Enowe, les associations membres du collectif Exils LGBTI, la Fédération des acteurs de la solidarité (antenne Île-de-France), la Fondation Adecco, la Fondation Armée du salut, la Fondation de France, le Fonds Inkermann, France terre d'asile, l'Institut Convergences Migrations, l'Inter-LGBT, Inter-service migrants interprétariat, la Mairie de Paris, la Mairie de Paris-Centre, la Mairie du 10^e arrondissement de Paris, la Mairie du 19^e arrondissement de Paris, la Mairie du 20^e arrondissement de Paris, Marché Paradis, Octo Technology, Optimal Distribution, le Palais de Tokyo, Paris Pose Bro, Rainbow Railroad, le Restaurant solidaire Refetorio, Saturnin, Sesame F, Shake Shake Shake, Solidarité Sida, le Théâtre de Vanves, La Villette, Vers Paris Sans Sida.

L'Ardhis salue la mémoire de **Stéphane Corbin**, décédé en octobre 2025.

Ancien président de Quazar à Angers, co-fondateur du réseau Exils LGBTI, chargé de développement à la Fédération LGBTI, Stéphane était un militant infatigable de lutte contre le Sida et pour les droits des personnes LGBTI+, et un ami et soutien de l'Ardhis de longue date.

**Imprimé
avec le concours de la**



**© Ardhis 2026
ISSN 2678-5625**